

Rapport du Département de l'éducation et de la famille

Exercice 2013

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE

2013 EN BREF

Durant l'année 2013, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) est devenu le Département de l'éducation et de la famille (DEF). Le service des sports (SSPO) et le service des affaires culturelles (SEAC) ont rejoint le nouveau Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) et le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), ainsi que l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) ont intégré le nouveau DEF.

En confiant à un même département les domaines éducation et famille, le Conseil d'Etat a voulu rendre visible institutionnellement une réalité que vivent quotidiennement toutes les familles: l'enfant n'est pas seulement un élève. Maintenir, améliorer encore une école de qualité ne se fera que si l'on développe un réel partenariat entre l'école et les familles, si l'on prend des mesures permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.

C'est dans cette optique, en attendant une nouvelle loi sur l'accueil des enfants qui devrait aboutir d'ici la fin 2014, que le Grand Conseil a été saisi d'un rapport demandant la prolongation du programme d'impulsion en faveur des structures d'accueil (13.042).

Sur le plan des réformes, nous citerons celle des filières du cycle 3, dont l'introduction a été retardée d'une année afin de présenter un projet abouti et construit avec l'ensemble des partenaires. Le système des trois filières du secondaire (niveaux maturité, moderne et préprofessionnel) disparaîtra progressivement au profit de filières par niveaux pour mieux cerner le profil et valoriser les compétences de l'élève.

En août 2013, notre canton a introduit les innovations liées au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande (CSR) suivantes:

- nouvelle grille horaire en 7^e et 8^e années;
- introduction généralisée de l'anglais en 7^e année;
- introduction du Plan d'études romand (PER) en 4^e, 7^e, 8^e et 11^e années.

Le DEF a poursuivi ses efforts en encourageant l'apprentissage des langues. Le programme d'apprentissage de l'allemand par immersion dès l'âge de quatre ans a été maintenu de même que la possibilité offerte à certains lycéens d'apprendre le chinois.

En ce qui concerne la formation postobligatoire, dans le domaine de la formation professionnelle, les travaux de concrétisation des mesures du plan d'actions en faveur de la formation professionnelle duale, adopté par le Grand Conseil en janvier 2012 (11.047) se sont poursuivis. A ce stade, 200 nouvelles places d'apprentissage ont été créées et nous sommes à mi-chemin de l'objectif qui est la création de 400 nouvelles places d'ici 2017. En matière d'insertion professionnelle, le projet de case management présente des résultats réjouissants et sera à l'avenir étendu au moins de 35 ans. En 2013, plus de cent jeunes ont pu profiter de mesures d'accompagnement pour obtenir une certification, décrocher un emploi et ainsi sortir de l'aide sociale. L'approche individualisée et le suivi personnalisé, préconisés par cette méthode d'intervention, montrent des résultats exceptionnels au vu du taux de réinsertion obtenu.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, c'est avec une grande fierté que le bâtiment de la microtechnique Microcity, antenne de l'EPFL en terre neuchâteloise, sera inauguré le 8 mai 2014, dans le respect des délais et des engagements financiers fixés.

Secrétariat général

Durant l'année 2013, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service d'un et d'une chef-fe de département: préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget et des

comptes, communication, suivi des affaires parlementaires, participation aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, rapports avec les partenaires (syndicats, communes).

2013 a été marquée par les élections cantonales, l'entrée en fonction des nouvelles autorités et la réorganisation des départements. Cette réorganisation a naturellement engendré une augmentation du volume de travail au sein du secrétariat général. Cette augmentation a pu être absorbée par le personnel en place, moyennant quelques heures supplémentaires.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a accompagné la nouvelle cheffe de département dans la prise en main des dossiers et dans la présentation des collaborateurs et des cadres du département. Il a également apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est également occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a également participé aux séances et aux travaux des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP).

Les projets développés en 2013 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Les comptes 2013 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de 1.105.140 fr. 39. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 7.791.175 fr. 60.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs)

Les années se suivent et les activités du CAPPEs se poursuivent dans la continuité des années précédentes: stabilité de l'équipe, avec les mêmes collaborateurs expérimentés depuis plus de 5 ans; déploiement fructueux des collaborations construites tant avec les services d'enseignement qu'avec les directions d'établissements scolaires; concrétisation ou accompagnement des projets prévus; réponses rapides, diversifiées et sur mesure pour accompagner les professionnels des établissements scolaires confrontés à des situations difficiles. A cela s'ajoute le démarrage d'un nouveau projet important au niveau du canton pour la prévention des risques liés aux nouveaux médias sociaux, menée en collaboration avec les services d'enseignement et les directions d'école.

Le nombre de situations pour lesquelles une intervention du CAPPEs a été sollicitée en 2013 correspond à celui de 2012, tant au niveau des situations critiques, des classes en difficulté, de la gestion des relations dans les écoles que de la qualité de vie au travail des professionnels (stress, épuisement).

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'OPFE a finalisé en 2013 le contrat de prestations entre le DJSF et le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP). Un courrier a été adressé par la cheffe du DEF aux cantons de Berne et du Jura de manière à offrir aux ressortissant-e-s de ces cantons la possibilité de recourir aux prestations du CNP dans le domaine de la violence conjugale. La brochure "*Violence conjugale, que faire?*", devenue obsolète, a été revue, mise à jour et rééditée en collaboration avec le canton du Jura. Pour célébrer sa sortie, la population a été invitée au Club 44 à la diffusion du film "*Te doy mis ojos*" qui fut suivi d'un débat. Une soixantaine de personnes ont répondu à l'invitation.

Dans les domaines RH, l'OPFE a contribué à la mise sur pied d'un job-sharing.

En complément au rapport de 2012 sur les familles à l'aide sociale, la cheffe de l'office a effectué un CAS en politique sociale à l'IDHEAP qui s'est conclu par un rapport sur les risques de la monoparentalité dans le canton de Neuchâtel.

Profitant des élections cantonales, l'OPFE a procédé à une analyse des résultats et à une mise en perspective de la représentation féminine sur plusieurs décennies. L'étude a été présentée à la presse par le président du gouvernement.

Enfin, l'OPFE a organisé une journée de formation à la loi sur l'égalité qui a été suivie par une cinquantaine de représentant-e-s des employeurs ou employé-e-s, des autorités judiciaires ainsi que par des juristes de l'Etat.

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2013-2014, 20.452* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2032* enseignants.

* Effectifs au 15 octobre 2013.

Le marché de l'emploi du secteur des deux premières années de la scolarité obligatoire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses de 1^e et 2^e années prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent étendre leurs recherches à d'autres cantons ou s'orienter vers une autre profession alors que d'autres effectuent des remplacements.

Pour les années 1 à 7 de la scolarité obligatoire, sur les 32 jeunes enseignants neuchâtelois ayant obtenu leur diplôme cette année, tous ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel ou un remplacement de longue durée.

Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteurs-trices et adjoint-e-s) et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

L'OISO s'emploie à favoriser l'usage des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans les écoles obligatoires neuchâteloises.

Le nouveau portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignants des possibilités d'apprentissage différencié et des compétences dans le domaine des médias. En 2013, de nombreux projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique pour la composition, la réalisation, la correction et la diffusion des résultats des épreuves cantonales d'orientation et des épreuves de référence.

Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3200 ordinateurs s'est poursuivi en 2013.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétence école spécialisée, Ecole spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'office est organisé de manière à répondre aux exigences en la matière: conduite de l'office, secrétariat, gestion des dossiers, finances, inspectorat, soutien pédagogique spécialisé et expertise en logopédie/orthophonie.

En 2013, l'OES a reconnu et attribué environ 3300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton.

Suite à la ratification par le Grand conseil de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée en janvier 2013, l'OES est l'entité chargée de l'élaboration et de

la mise en place du concept cantonal de pédagogie spécialisée. Pour ce faire, une organisation de projet a été mise sur pied. On peut noter, à ce jour, l'adoption des fondements, buts, principes et lignes directrices de ce concept par le comité de pilotage.

Centre cantonal de psychomotricité

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et depuis la rentrée scolaire 2013-2014 à Bevaix.

Le nombre de postes correspond à 8,8 EPT dont 0,5 EPT, est dédié à l'administration du centre.

Les différentes antennes suivent en moyenne 150 enfants et jeunes par année civile. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement de 100 à 150 enfants. Les thérapeutes du centre participent régulièrement aux différents réseaux professionnels qui les concernent. Ponctuellement, elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou autres conseils spécialisés.

Conservatoire de musique neuchâtelois

Le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a été l'acteur de multiples activités musicales, artistiques et pédagogiques en 2013. Il a cherché à remplir au mieux sa mission telle qu'elle est stipulée dans l'article 2 de la Loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois. Près de 2000 élèves de tous âges ont pu bénéficier d'une formation de qualité dispensée par un corps professoral dynamique et compétent. La nouvelle direction a pris ses fonctions dès le mois d'août 2013.

La qualité de l'enseignement du CMNE est largement reconnue, ne serait-ce que par le nombre élevé d'élèves qui ont obtenu des prix dans divers concours nationaux cette année. Les élèves ont eu l'occasion de valoriser leur travail au travers notamment des auditions (162 au total), des examens (745) ou de concerts divers, à l'instar des concerts "Promotion" qui permettent aux élèves particulièrement talentueux et/ou travailleurs d'être reconnus.

Le CMNE se caractérise par un foisonnement de dynamisme en matière d'ensembles qui permettent aux élèves de vivre la pratique musicale en collectivité. La qualité de ces ensembles est largement reconnue, à l'image du nombre élevé d'invitations provenant d'organismes divers qui ont souhaité leur offrir une occasion de se produire.

Le personnel du CMNE est fier de son institution et reconnaissant envers le canton de lui offrir une infrastructure idéale qui lui permet d'accomplir sa mission avec professionnalisme.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

Du point de vue structurel, le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) s'est considérablement stabilisé en 2013: il peut compter sur cinq offices et un état-major au complet. Plusieurs projets d'envergure ont été menés en 2013 par le SFPO, dont notamment la poursuite du Plan d'actions en faveur de la formation professionnelle avec la remise de travaux préparatoires intermédiaires, dont celui portant sur la volonté du Conseil d'Etat de «dualiser», dans le domaine technique, les formations menant à l'obtention d'un CFC en école.

Du côté de l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), la décentralisation des bureaux dans les centres scolaires s'est poursuivie en 2013 afin, notamment, d'augmenter la proximité avec les jeunes en période d'orientation professionnelle. Sur le plan des projets, le concept cantonal d'organisation des séances d'information destinées aux jeunes et à leurs parents a permis à plus de 1500 personnes de s'inscrire aux rencontres avec des professionnels des métiers, des associations professionnelles et des écoles du secondaire 2. La 2e édition de la Nuit de l'Apprentissage a réuni à La Chaux-de-Fonds une vingtaine d'entreprises offrant des places d'apprentissage et des jeunes en recherche d'apprentissage. Plus de 300 entretiens sous forme de "speed dating" ont été proposés. Enfin, le projet de création d'une Cité des métiers a également été au centre des réflexions de l'OCOSP.

Pour l'office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (OFIJ), l'année 2013 est marquée par la stabilisation et la consolidation des activités. Le système d'accompagnement des jeunes, en construction jusque-là, a pu être éprouvé tout au long de

l'exercice 2013. Pour évaluer l'efficacité de ce dernier, des indicateurs de rendement et un outil statistique ont ainsi été développés. Bien que l'extraction ne soit pas encore systématisée, il est constaté que le système d'accompagnement mis en place présente une efficacité significative. Un nombre conséquent des jeunes en difficultés multiples suivis par l'OFIJ ont ainsi pu être insérés dans le circuit de la formation professionnelle. En outre, l'approche individualisée et le suivi personnalisé, préconisés par cette méthode d'intervention, montrent des résultats exceptionnels au vu du taux de réinsertion obtenu.

L'office des lycées (OFLY), de son côté, s'est notamment investi de manière importante dans l'organisation des examens cantonaux suite à l'établissement des nouvelles conditions d'admission des filières à plein temps du secondaire 2 (domaines commerce, santé-social et technique). D'autre part, les travaux liés à l'introduction du nouveau Plan d'études cadre fédéral pour la maturité professionnelle (pour l'été 2015) sont en cours. Les travaux de mise en place d'examens cantonaux de maturité professionnelle commerciale, pour toutes les écoles et toutes les filières concernées, ont été lancés. La première édition aura lieu en été 2014. L'OFLY a également travaillé à la reconnaissance de la maturité spécialisée, options travail social, avec la Commission y relative de la CDIP.

L'office de la formation professionnel (OFAP), s'est lui, notamment penché sur l'organisation des examens et des places de stage pour les apprentis employés de commerce en école à plein temps (filière CFC/MP 3+1), en collaboration avec la Communauté d'intérêt pour la formation commerciale (CIFC-NE) via son réseau REFCOM. De plus, l'OFAP a contribué activement au déploiement du Plan d'actions du Conseil d'Etat sur l'avenir de la formation professionnelle, dans le domaine de la dualisation des métiers techniques. Dans le cadre des réflexions menées en Suisse sur la compensation des désavantages dans la formation professionnelle, l'office a élaboré, avec un groupe de travail, des documents pour la gestion des situations de handicaps. Enfin, l'OFAP a apporté sa contribution à la création d'une filière de sertissage dans le canton, afin de répondre aux besoins des entreprises.

Enfin, l'office des hautes écoles et de la recherche (OHER) s'est investi dans le cadre de l'audit de gouvernance de la Haute école pédagogique BEJUNE et du futur mandat d'objectifs de l'Université de Neuchâtel. L'année 2013 a également été l'occasion de transformer la Cité universitaire en Cité des étudiants. Celle-ci est donc désormais ouverte à l'ensemble des étudiantes et des étudiants du domaine tertiaire et non plus uniquement aux universitaires. Dans la foulée, un concept de restauration efficient en faveur de l'ensemble des hautes écoles et de la recherche du canton de Neuchâtel a été mis en place. Au niveau fédéral, l'OHER a été particulièrement actif dans le cadre de l'élaboration du projet du futur Concordat sur les Hautes Ecoles de manière à pérenniser la place du canton de Neuchâtel au sein du futur Conseil suisse des Hautes Ecoles.

Nous mentionnerons enfin que les entités qui dépendent structurellement du SFPO publient selon leur calendrier, des rapports de gestion très complets et sont à disposition sur les sites internet respectifs.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Pour le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), l'année 2013 a été marquée par des changements importants nécessitant l'adaptation de chacune et de chacun. En tant que service ayant intégré le projet-pilote GEM-light depuis janvier 2013, le SPAJ a dû ajuster son fonctionnement à différentes exigences administratives.

Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux des offices de protection de l'enfant et de l'adulte présente une légère augmentation. Même si, avec un nombre de plus en plus important de familles monoparentales et recomposées, les schémas familiaux se complexifient. Le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter et lorsque leurs facultés mentales sont altérées, elles ne peuvent pas toujours être prises en charge par leur famille. Tous ces facteurs induisent une fragilisation encore plus importante des personnes les plus vulnérables de notre société impliquant une complexification de l'aide de l'Etat. Dans ces conditions de plus en plus difficiles, les assistants sociaux du service ont traité 3381 dossiers en 2013 (3292 en 2012).

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.1. Organisation

L'effectif est le suivant: 1 secrétaire général, 1 secrétaire général adjoint, 1 conseillère stratégique, 1 responsable financier et 2 secrétaires, accompagnées d'une stagiaire.

1.2. Missions essentielles

Elles peuvent être résumées en cinq axes principaux:

- conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires départementales, gouvernementales, parlementaires et autres affaires de nature politique;
- mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département;
- coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines et en matière financière, organisationnelle et administrative;
- conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département;
- conduire et administrer le secrétariat général.

1.3. Activités

Activités régulières principales

- analyse de l'ensemble des dossiers du DEF avec la cheffe de département;
- préparation et suivi des dossiers du DEF traités au Conseil d'Etat;
- analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'Etat;
- coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes et du rapport de gestion du département;
- préparation et suivi des affaires parlementaires;
- préparation, gestion et suivi des séances de la sous-commission de gestion et de la sous-commission des finances du DEF;
- préparation des colloques du DEF (réunions bimensuelles regroupant les chefs de service du département);
- collaboration à la gestion des ressources humaines du DEF (descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion);
- participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG);
- coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal;
- participation aux travaux des CSG-CDIP et CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP et de la CDIP et des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que de la CUS;
- conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'Etat (mesures pérennes, demandes de dérogation RH et de crédits supplémentaires);
- conduite des opérations liées aux constructions scolaires.

Mandats particuliers principaux (liste non exhaustive)

Dans les projets particuliers développés en 2013, nous pouvons citer les dossiers suivants:

- conduite du projet Microcity et élaboration d'une convention d'exploitation du bâtiment et de son site;
- projet visant à développer les synergies administratives entre les centres professionnels;
- projet visant à augmenter la prévention de la violence dans les écoles en partenariat avec la police neuchâteloise;
- participation au comité de l'Association Young Enterprise Switzerland. Association visant à bâtir des ponts entre l'Ecole et l'Economie;
- suivi des investissements du département;
- accompagnement de la mise en place de la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire;
- suivi étroit de dossiers liés à la pédagogie spécialisée (orthophonie, écoles spécialisées);
- participation aux travaux relatifs à l'avenir des sites de formation en ville de Neuchâtel;
- suivi du subventionnement du CSEM;
- élaboration d'un état de situation en matière d'aide aux élèves en difficulté;
- accompagnement de projets d'assainissement des bâtiments du CPLN à Neuchâtel;
- conduite des travaux devant mener à une présence accrue de l'UniNE dans les Montagnes;
- accompagnement ponctuel de la mise en œuvre du plan d'action 'formation professionnelle' (quotas d'apprentis en particulier);
- suivi étroit des dossiers liés à l'Université.

1.4. Microcity – Projet***Remise du bâtiment***

L'année 2013 a permis la concrétisation de nombreux dossiers en lien avec Microcity et cela toujours dans le respect du cadre financier autorisé dans le décret du 26 mai 2010. Le Conseil d'Etat et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) ont ainsi pu démontrer de façon très concrète leur volonté constante de s'unir et de coordonner leurs soutiens respectifs aux activités de microtechnique.

Le Canton de Neuchâtel s'est en effet vu remettre le 6 septembre 2013 le bâtiment Microcity par l'entreprise Erne-Bauart qu'il a mis comme prévu à disposition de l'EPFL pour son exploitation. Certaines prestations particulières ont été remises de manière légèrement différée et cela jusqu'à mi-novembre 2013 comme les aménagements extérieurs, les façades ou le mobilier scientifique. Ces délais différés ont été rendus nécessaires pour mettre en places des prestations complémentaires demandées et financées par l'EPFL tout en maintenant le très haut standard de qualité de ce bâtiment.

L'EPFL dispose ainsi d'un magnifique bâtiment scientifique pour le développement de ses chaires, principalement dans le domaine des microtechniques. Cette remise a représenté un moment clé dans la collaboration entre le Canton de Neuchâtel et l'EPFL pour le développement et la promotion des microtechniques et des nouvelles technologies dans l'Arc jurassien.

Le déménagement des chaires a débuté en automne 2013 et se terminera au début de l'année 2014. Neode, parc scientifique et technologique Neuchâtel, a été le premier dès la mi-septembre à prendre possession des locaux dans la partie qui lui a été réservée.

Convention d'exploitation

Le Conseil d'Etat et l'EPFL ont également conclu durant l'été 2013 une convention d'exploitation qui permet d'organiser la collaboration et l'information réciproque entre l'Etat de Neuchâtel et l'EPFL dans le cadre de l'utilisation, de l'exploitation et de la gestion du bâtiment Microcity ainsi que de son occupation. Elle règle également les modalités d'exploitation et de gestion du bâtiment Microcity, conformément à la Déclaration commune d'intention du 18 octobre 2007, à la Convention d'intégration du 20 mars 2008 ainsi qu'au Décret du 26 mai 2010.

Une commission d'exploitation partiaria a été instaurée dont la présidence est assurée par l'Etat de Neuchâtel, propriétaire du bâtiment Microcity. Cette commission d'exploitation est composée de quatre membres. Elle a déjà tenu sa première séance à la fin de l'année 2013.

Plan de mobilité

Le règlement du plan de quartier exigeait de remettre un plan de mobilité à la police des constructions au plus tard lors de la visite de conformité de la première construction. Le plan de mobilité a pour tâche de réduire les nuisances relatives aux conséquences intrinsèques du plan de quartier, ceci, notamment, par la gestion de l'accessibilité au site et du stationnement. L'observatoire universitaire de la mobilité a été mandaté pour mettre en place ce plan de mobilité en partenariat avec toutes les entreprises se trouvant dans le périmètre du plan de quartier ainsi que des représentants du Canton et de la Ville de Neuchâtel. Des séances de travail ont eu lieu dès le mois d'août 2012 et jusqu'en mai 2013. Elles ont permis d'aboutir à la signature durant l'été 2013 d'une "charte d'engagement pour la mise en œuvre des mesures du plan de mobilité Microcity" par l'EPFL, NEODE, le CSEM et l'Etat de Neuchâtel. Il s'agira par la suite de mettre en place un groupe de travail pour la gestion, le développement et le monitoring du plan de mobilité.

Développement durable

Label Minergie Eco

Ce double label garantit une haute performance à la fois énergétique et environnementale. Il est suivi pendant toute la durée du chantier par le maître d'ouvrage (MO = Etat de Neuchâtel) au travers d'un monitoring mis en place par l'entreprise totale ERNE-Bauart. Sur la base des indications fournies pendant la phase de planification, le projet Microcity a déjà reçu un label provisoire et le label définitif, établi sur la base de la construction du bâtiment, devrait être transmis au MO d'ici le début de l'année 2014.

Holistic

Le canton de Neuchâtel a finalement inscrit ce bâtiment dans le projet Holistic durant l'été 2013. En effet, la commission européenne a accordé un délai de 6 mois supplémentaire au projet Holistic pour se terminer au 30 novembre 2013. Il s'agit d'un projet européen qui a pour objectif de réduire la consommation d'énergie fossile dans un quartier urbain de 1.5 km² de la Ville de Neuchâtel. Un travail important de documentation tant technique qu'administrative concernant le bâtiment Microcity a donc dû être fait dans un très court laps de temps. Le défi a été relevé avec brio et une déclaration de subvention a été remplie pour être soumise à la commission européenne.

Installations photovoltaïques – réponse au postulat 10.139

L'Etat de Neuchâtel, maître d'ouvrage et propriétaire du bâtiment Microcity, a fait part de sa volonté de mettre en place une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment Microcity. Il s'est approché de l'EPFL, non seulement utilisatrice et exploitante de ce bâtiment, mais abritant une des chaires les plus reconnues dans le développement de cette technologie. Dans un premier temps, l'EPFL a confirmé sa volonté de mener à bien ce projet. Dès lors, l'EPFL a recherché un investisseur pour ce projet et c'est finalement Viteos qui a accepté ce défi. Viteos a donc investi un montant important pour l'installation d'une centrale photovoltaïque durant l'automne 2013. Cette installation comprend une infrastructure destinée aux recherches de l'EPFL ainsi que des capteurs solaires en production directe dont l'énergie est introduite dans le réseau Viteos. Ce seront finale-

ment au total pas moins de 1'500 m² de panneaux photovoltaïques qui recouvriront la totalité des quelques 3'000m² de la toiture du bâtiment Microcity.

Utilisation de l'eau du lac (Freecooling)

Le rêve de l'utilisation de l'eau du lac sur le projet Microcity a déjà été évoqué lors de la phase de concours d'appel d'offre en entreprise totale. Aussi, sitôt que le MO a appris l'existence d'une étude dans ce sens, il n'a pas hésité à en être partie prenante de sorte à favoriser sa réalisation. Engendré par la Ville de Neuchâtel et soutenu par l'expérience de l'EPFL sur son site d'Ecublens, c'est Viteos qui finalement accepta de faire l'investissement.

L'installation de Freecooling a pu être inaugurée par Viteos le 25 juin dernier. Le bâtiment Microcity a pu ainsi, dès son exploitation, bénéficier de cette technologie pour ses besoins de refroidissement et de production de chaleur.

La culture

Concours d'intervention artistique

Un concours d'intervention artistique, selon une procédure sélective (pré-qualification), a été lancé en fin d'année 2012 par l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux de construction du nouveau bâtiment de la microtechnique, à Neuchâtel. Parmi les sept projets retenus au cours de la sélection préalable, le jury a voté, à l'unanimité, pour le projet « Tur-Tur » du team d'artistes Mannstein et Vill de Berlin. Ce choix a été validé par le chef de département en mai 2013. L'œuvre devrait être terminée et prendre ses quartiers, à proximité de l'entrée donnant sur le jardin de Microcity, en été 2014.

Le projet représente une sculpture monumentale en bronze peint d'environ 8m de haut, composée d'un personnage à caractère androgyne de 4m et sa réduction à l'infini, la taille étant à chaque fois réduite de moitié. La sculpture crée une identité au site, salue résidents et passants, fait sourire et invite à réfléchir sur l'infiniment grand et l'infiniment petit.

Le jury a apprécié le concept du totem conique de 8m, marquant l'entrée du bâtiment, avec son aspect populaire et philosophique à la fois. L'envergure du projet procède d'une intervention cohérente à cet endroit. L'axe de l'implantation dirige le regard des personnages à la fois sur le CSEM, la Ville et le nouveau bâtiment Microcity, tout comme le ferait le faisceau d'un phare.

Intégration d'éléments de l'ancien collège de la Maladière

La construction du bâtiment Microcity a nécessité la réalisation d'un plan de quartier, d'une demande de démolition des bâtiments de l'ancien collège de la Maladière et de ceux de Maladière 71 et 73 ainsi qu'une demande de sanction pour la construction de Microcity proprement dit. Dans le cadre de l'ensemble de ces procédures, un processus intensif de suivi d'informations et de discussions avec les diverses associations de quartier a été réalisé. Ce suivi a permis la réalisation d'une construction de grande envergure et en plein centre-ville dans des temps records.

L'un des résultats de ces discussions fut la conservation d'une trace de l'ancien collège de la Maladière sur le site. Dès lors, il fut convenu que les marches en granit de cet ancien collège ainsi que des éléments de faïences, reconnus de valeur patrimoniale, seraient replacés dans un contexte qui resterait à définir par les architectes.

Cette démarche a été introduite dans la sanction du projet et est régulièrement suivie tant par la commission d'urbanisme de la Ville de Neuchâtel que par le processus de d'information mis en place avec les associations de quartier.

Les marches en granit ont été intégrées dans la mise en place d'un forum situé dans le grand jardin du projet. Quant aux faïences, elles seront intégrées dans les puits de lumière du bâtiment Microcity et seront ainsi également visibles du public. Ce projet est en cours de réalisation et sera terminé pour l'inauguration du bâtiment. Ces éléments architecturaux de valeur sont ainsi conservés et réintégrés dans ce bâtiment contemporain.

Développement du site

Depuis 2009 et l'intégration de l'institut de microtechnique (IMT) à l'EPFL, déjà 4 nouvelles chaires ont été créées pour arriver à fin 2013 à 10 chaires en activité. Il y a donc environ 200 collaborateurs fin 2013 qui travaillent dans le nouveau bâtiment. L'ensemble de ces chaires pourrait encore se développer pour arriver à 240 personnes d'ici à fin 2014. Ce développement est de la responsabilité de l'EPFL.

Le Conseil d'Etat a cependant désiré quant à lui donner un nom propre au site des microtechniques. Ce nom devait dépasser le nouveau bâtiment et intégrer les différents acteurs de l'innovation en microtechnique et nouvelles technologies. Le Conseil d'Etat a pris la décision de nommer ce site géographique "Microcity: Pôle d'innovation – Neuchâtel". Le fait de donner un nom à ce regroupement de forces vives présente de nombreux avantages. Cela évite, entre autres, d'assimiler le site à un seul de ses acteurs et d'évincer les autres. Ce nom renforce donc et met en avant une chaîne de compétences complète et performante. Il reflète idéalement toute la dynamique, l'effervescence et la volonté d'expansion dégagées par ce pôle.

Finance

TVA

Le projet prévoit au départ l'utilisation à des fins commerciales d'une partie du bâtiment et la mise en location à des tiers de places de parking. La question de l'option TVA appliquée sur une partie des futures recettes matérialisées des loyers s'est posée. Après consultation d'un cabinet spécialisé mandaté pour les questions de TVA, qui a conclu que l'impôt préalable sur l'investissement Microcity pouvait être en partie récupéré, le département a alors demandé et obtenu son assujettissement TVA avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Dès lors, l'impôt préalable sur l'ensemble des coûts de construction du projet soumis à la TVA est récupéré partiellement sur la base d'un dégrèvement préalablement convenu avec l'AFC.

Ce procédé aura pour effet de diminuer sensiblement les coûts finaux de construction du projet pour autant que le remboursement de TVA obtenu soit imputé au projet. Cette particularité a pour conséquences que l'Etat de Neuchâtel a dû soumettre à l'impôt l'ensemble des loyers commerciaux aux résidents des locaux concernés. Il s'agit en l'état du loyer de Neode et des places de parc.

Un décompte final devrait encore être préparé à la fin de l'année du projet afin que l'AFC détermine le montant final récupéré.

Délais et coûts

Grâce à une planification pointue, le programme des travaux suit de près celui des investissements.

Crédit d'étude 1 000 975	Crédit Microcity 1 000 923	Crédit Divers et imprévus 1000 976	TOTAL
-----------------------------	-------------------------------	---------------------------------------	-------

Budget 2013	400'000.00	14'982'000.00	3'000'000.00	18'382'400.00
Comptes 2013	625'631.15	13'698'773.95	765'188.88	15'089'593.98
Écart	-225'631.15	1'283'226.05	2'234'811.12	3'292'406.02

Budget 2014	290'000.00	493'000.-00	63'000.-	846'000.-
-------------	------------	-------------	----------	-----------

Même s'il s'est agi d'un véritable défi, le programme des travaux a pu suivre son cours durant l'année 2013 avec satisfaction. Le budget a été tenu et grâce au mode de gouvernance mis en place durant toutes ces dernières années, les montants alloués ont été clairement respectés. Il faut aussi noter que l'essentiel de la différence entre le budget et les comptes 2013 est due à la récupération

de la TVA (voir point ci-dessous) mais également à une économie substantielle réalisée directement sur le projet. Le montant de la restitution de la TVA pourra encore subir quelques modifications suite au décompte final.

Inauguration

Des groupes de travail sont mis en place pour l'inauguration officielle qui aura lieu le 8 mai 2014. Les portes ouvertes à la population auront lieu le 10 mai 2014.

1.5. Bâtiments scolaires communaux et installations sportives

Planification et constructions scolaires

La commission cantonale des constructions scolaires s'est réunie à trois reprises durant l'année 2013 et elle a examiné des dossiers de constructions scolaires et/ou sportives communales projetées, en cours ou achevées. Par ailleurs, au cours de l'année, des mandats d'études techniques ont été confiés aux architectes conseils du département.

Reconnaissance des besoins

En 2013, le Conseil d'Etat a pris trois arrêtés de reconnaissance des besoins en matière d'infrastructures scolaires:

- Corcelles-Cormondrèche: reconnaissance des besoins en matière d'infrastructures sportives;
- Peseux: reconnaissance des besoins en matière d'infrastructures sportives;
- Fresens: reconnaissance des besoins en matière d'infrastructures scolaires.

Subventions provisoires

Deux arrêtés accordant une subvention provisoire ont été adoptés par le Conseil d'Etat durant l'année 2013:

- Cortaillod: création de deux salles de classe au lieu-dit Les Carraz;
- Cortaillod: transformation d'un appartement en salle de classe, au collège des Corneilles.

Subventions définitives

Quatre arrêtés accordant une subvention définitive ont été adoptés par le Conseil d'Etat durant l'année 2013:

- La Chaux-de-Fonds: subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins des années 1 à 7 de l'école obligatoire;
- Les Ponts-de-Martel: subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins des degrés 1 et 2 de la scolarité obligatoire;
- Syndicat intercommunal de l'école obligatoire régionale de Neuchâtel (EORÉN): subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins des deux premières années de la scolarité obligatoire;
- Val-de-Ruz: transformation d'un appartement en salle de classe à Boudevilliers.

Récapitulation des dépenses en 2013

Le total des subventions versées durant l'exercice 2013 au titre des constructions scolaires et des installations sportives s'élève à 7'834.80 francs. Ce montant particulièrement bas s'explique en particulier par le fait que plusieurs dépenses qui auraient pu intervenir en 2012 ou en 2013 ont été anticipées et payées en 2011.

	Fr.
1. Enseignement cycle 1 et cycle 2	7'834.80
2. Enseignement cycle 3	0
3. Installations sportives	0
Total	7'834.80

Il convient de relever que depuis 2012, le subventionnement de loyers de locaux loués pour les besoins de l'école obligatoire figure au compte de fonctionnement (rubrique 6012, constructions scolaires; 91'087.65 francs en 2013); précédemment, ces subventions étaient imputées au compte des investissements.

1.6. Législation générale

Lois et décrets du Grand Conseil

- 29 janvier Décret portant adhésion à l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, du 25 octobre 2007
- 19 février Loi sur les aides à la formation (LAF)
- 2 décembre Loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE)

Règlements et arrêtés du Conseil d'Etat de portée générale

Organisation

- 8 avril Arrêté portant modification de l'arrêté définissant la grille horaire des élèves de la scolarité obligatoire
- 18 septembre Arrêté portant modification du règlement concernant les conditions d'admission, de promotion et de passage dans l'enseignement secondaire (année d'orientation, sections de maturité, moderne et préprofessionnelle), du 9 février 2001
- 18 septembre Arrêté concernant le programme d'aide socio-pédagogique aux élèves en difficulté des années 9 et 10 de la scolarité obligatoire (ASPEDI)
- 30 septembre Arrêté modifiant le règlement général des lycées cantonaux
- 16 octobre Arrêté portant modification du règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE)
- 30 octobre Règlement d'application de la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle
- 30 octobre Arrêté concernant l'accès aux prestations du service de l'enseignement obligatoire et du service des formations postobligatoires et de l'orientation
- 13 novembre Règlement d'organisation du Département de l'éducation et de la famille

Dispositions financières

- 11 septembre Arrêté modifiant l'arrêté fixant les émoluments perçus par le Département de l'éducation, de la culture et des sports pour l'établissement de documents et de l'offre de prestations relatifs à la formation professionnelle

18 septembre Arrêté concernant la limitation provisoire de la reconnaissance par l'office de l'enseignement spécialisé de nouveaux prestataires indépendants en psychomotricité habilités à lui adresser leurs factures pour prises en charge par l'Etat

30 septembre Arrêté modifiant le règlement concernant les traitements de la fonction publique

2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les comptes de l'exercice 2013 se présentent comme suit:

Compte d'exploitation	Revenus Fr.	Charges Fr.
Cotisations ordinaires employeur (cercles scolaires, etc.).....	1.569.177,85	
Cotisations ordinaires institutions privées.....	44.425,10	
Cotisations ordinaires Etat.....	1.422.165,11	
Cotisations ordinaires, assurés.....	1.517.888,55	
Cotisations ordinaires, remplaçants.....	16.961,85	
Intérêts sur c/c Etat et CCP.....	50,70	
Indemnités assurance-accidents LAA.....	768.071,35	
Indemnités allocation de maternité fédérale (APG).....	1.283.039,90	
Recettes diverses.....	64.254,80	
Indemnités de remplacement.....		6.767.054,80
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents.....		554.723,80
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents à des tiers.....		35.189,90
Caisse de pensions.....		239.436,95
Licences & logiciels.....		18.000,00
Déplacements.....		4.328,40
Frais de gérance et divers.....		168.056,35
Autres frais divers.....		4.385,40
	6.686.035,21	7.791.175,60
Récapitulation:		
Total des revenus 2013.....	6.686.035,21	
Total des charges 2013.....	7.791.175,60	
Excédent de charges.....	- 1.105.140,39	

L'excédent de charges de 1.105.140 fr. 39, relatif à l'exercice écoulé, a été porté en diminution de la fortune au 31 décembre 2012 de 703.790 fr. 06 et passe ainsi à un découvert de 401.350 fr. 33 au 31 décembre 2013.

Bilan	Actif Fr.	Passif Fr.
Chèques postaux.....	25.602,90	
Débiteurs.....	395.013,95	
Actifs transitoires.....	954,55	
Compte courant Etat.....		466.485,83
Cotisations AVS-ALFA-AC et LAA.....		105.352,65
Passifs transitoires.....		3.900,00
Fonds de secours.....		247.183,25
Fortune / découvert.....		- 401.350,33
	421.571,40	421.571,40

L'administration de la Caisse de remplacement est assurée par 1.5 personnes et une stagiaire.

3. CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (CAPPES)

Le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) a pu intervenir de manière rapide et concrète en offrant des accompagnements sur mesure en réponse à l'ensemble des demandes reçues, dont le nombre s'est stabilisé suite à une augmentation régulière sur les années précédentes. Grâce notamment à l'expérience acquise au sein de l'équipe (qui est stable) et à la qualité des collaborations développées de longue date dans l'ensemble du milieu scolaire, les prestations ont encore pu se diversifier. Dans cette perspective, le CAPPES a d'ailleurs élaboré des relations avec de nouveaux intervenants, sollicités ponctuellement, sur mandat, comme cela a été développé de manière très efficace depuis plus de 10 ans.

Au sein des établissements scolaires, les mêmes constats que par le passé doivent être faits, amplifiés par les changements actuels: la gestion des situations difficiles et le maintien de la qualité du climat dans les classes et dans les collèges requièrent plus que jamais une attention et un accompagnement importants à tous les niveaux. À cet effet, le développement des ressources internes aux établissements scolaires représente une stratégie de plus en plus nécessaire qui porte ses fruits. Dans cette optique, le CAPPES a formé plus de 50 personnes au soutien psychosocial pour des situations critiques et il collabore de plus en plus étroitement avec les directions d'école, les conseillers socio-éducatifs et les médiateurs scolaires notamment. Il anime également davantage de groupes d'enseignants qui cherchent à analyser les situations professionnelles, échanger sur les pistes d'action face à des difficultés rencontrées et développer l'entraide dans les écoles. Il est en effet essentiel de pouvoir travailler autant que possible en amont des problèmes.

Les mésusages des nouveaux médias sociaux sont de plus en plus fréquents et surviennent malheureusement à un âge toujours plus précoce. Outre ses interventions dans le suivi des problèmes de cyberharcèlement, sexting, etc., le CAPPES a pris en charge, en collaboration avec les services d'enseignement, la mise en œuvre d'un programme de prévention des risques liés aux nouveaux médias sociaux. Un plan d'action a été établi, des ressources pédagogiques ont été réunies et développées, un travail d'équipe a été mis en place avec des spécialistes de la police cantonale et d'Action innocence et des collaborations ont été développées avec une dizaine d'établissements scolaires. En 2014, les actions seront progressivement généralisées et intégrées dans l'ensemble de la prévention pour la scolarité, et notamment en lien avec la formation générale.

Par ailleurs, à l'échelle du canton également, le CAPPES a contribué à l'élaboration de plusieurs projets et changements tels que: la mise en œuvre articulée de la formation générale dans le cadre du PER; le déploiement de nombreuses ressources et activités pédagogiques de prévention; l'expérimentation du cadre de référence des objectifs professionnels des enseignants en lien avec la qualité de l'enseignement; la coordination et le suivi de la médiation scolaire; la formation des enseignants (HEP-BEJUNE); la préparation de l'information en lien avec la gestion de situations AMOK; ainsi que la formation de ressources pour la prévention du suicide chez les jeunes et la préparation de la réorganisation de la santé scolaire, en collaboration avec le service de la santé publique.

3.1. Ressources pour la qualité de vie au travail

Des entretiens individuels ont été demandés par 43 personnes pour des situations d'épuisement, de crise personnelle et professionnelle, de conflits au travail, de surcharge, de perte de sens dans leur métier, de difficultés liées à des changements vécus dans le système scolaire ou en lien avec un décès ou une maladie grave d'un proche, etc. Ces personnes proviennent de tous les degrés de la scolarité obligatoire et postobligatoire. La durée des accompagnements varie de un à plusieurs mois, avec 4 à 6 séances en moyenne. Des interventions au niveau de l'école entière ou pour des groupes d'enseignants ont également été réalisées, notamment pour animer des séances de bilan et favoriser un climat scolaire positif (10 situations). Comme les années précédentes, on constate que plus l'accompagnement est demandé tôt, plus il est aisé et efficace. Les situations

touchent régulièrement plusieurs problématiques qui nécessitent un regard externe permettant aux personnes de prendre du recul, de sortir d'un sentiment d'impuissance et de prioriser les actions à mettre en place.

3.2. Consultation pour les écoles et développement de la communication et des relations sans violence

Au sein des différents établissements scolaires, le CAPPEs a été sollicité pour 146 demandes qui ont conduit à près de 500 séances et entretiens avec les professionnels des écoles. Les situations sont complexes, impliquent souvent plusieurs personnes et sont parfois installées depuis longtemps, ce qui conduit à des frustrations, souffrances et blocages.

Les demandes concernent principalement le vivre ensemble et le climat scolaire, la gestion de classes ou d'élèves difficiles, la communication et les conflits entre les différents acteurs de l'école, le suivi lors de remplacement ou de changement de duo pédagogique, des questions par rapport à des situations d'élèves particulières (maltraitance, phobie scolaire ou sociale, difficultés d'adaptation, HP, THADA, Asperger, etc.), des interventions en classe, les relations avec les parents.

Certains éléments nouveaux sont à relever pour l'exercice 2013: les liens avec les nouveaux cercles scolaires se sont approfondis, permettant ainsi une collaboration régulière et efficace, non seulement sur les situations suivies en commun mais également sous forme d'intervision avec certaines directions sur des problématiques qu'elles gèrent; les demandes touchant le premier cycle HarmoS, notamment les 1H et 2H se sont accrues; des demandes plus nombreuses sont parvenues relativement tôt, ce qui a permis d'appréhender les situations dès leur apparition et en dehors de l'urgence.

Parmi les préoccupations plus marquées observées en 2013, on relèvera particulièrement le manque de ressources, en classe ou dans le canton, nécessaires à l'encadrement des enfants en intégration et la surcharge de beaucoup d'enseignants liée aux nombreux réseaux, aux aspects administratifs en augmentation et à l'introduction du PER; de ce fait, ils sont moins disponibles pour des projets, réflexions ou démarches de prévention, qu'ils estiment pourtant nécessaires à moyen ou long terme.

3.3. Gestion des situations critiques

Comme par le passé, un piquet téléphonique a été assuré durant toute l'année. 52 situations critiques dans les écoles obligatoires et postobligatoires ont été annoncées au CAPPEs qui a pu intervenir dans tous les cas pour répondre aux demandes. Celles-ci concernant notamment des décès, maladies graves, suicides, noyades, violences entre élèves, harcèlements, sexting, fugues, maltraitances familiales. En 2013, les apports ont été pour une partie croissante des demandes de l'ordre du conseil et de la supervision pour les services socio-éducatifs et les directions. Plus de la moitié des situations ont conduit à une intervention sur le terrain pour un accompagnement, des groupes de parole, etc. On constate globalement une augmentation des demandes en lien avec la gestion de situations critiques de la part de professionnels plus fragilisés et qui ont moins de ressources personnelles pour supporter ces événements. On peut se réjouir du fait qu'en contrepartie, les personnes formées au soutien psychosocial sont plus à même d'accompagner ces situations.

Le CAPPEs a par ailleurs assuré notamment: le suivi et la validation des protocoles de gestion de situations critiques dans les établissements; la formation et le suivi des ressources en soutien psychosocial au sein des écoles (53 personnes); la formation - sensibilisation des membres de direction (48 personnes) en lien avec la gestion des situations critiques; des mini-formations dans le domaine du burn out, des risques liés aux nouveaux médias sociaux, de la gestion de maladies graves; un atelier de mise en situation pour une école; la collaboration avec la police cantonale; le développement des relations avec l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale.

3.4. Ecoles en santé

Le CAPPES a poursuivi la collaboration avec la responsable du réseau d'écoles en santé et le bureau interdépartemental écoles et santé. Ceci a permis de mettre en synergie des ressources et d'améliorer l'organisation et la coordination, au niveau cantonal, de l'information dans le domaine de la promotion de la santé à l'école, en collaboration avec les services d'enseignement et le service de la santé publique.

4. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ

Dans le cadre du remaniement des départements, l'OPFE s'est retrouvé en toute logique dans le département de l'éducation et de la famille (DEF).

4.1. Violence conjugale

En 2013, l'OPFE a finalisé un contrat de prestations avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), qui a été signé en avril. Ce document officialise le mandat confié au CNP pour la prise en charge des auteur-e-s de violence conjugale, des couples à transaction violente et de leurs enfants. Les cantons du Jura et de Berne étant très intéressés à bénéficier de ces prestations, la cheffe du DEF leur a écrit en décembre pour leur proposer de conclure également un contrat de prestations avec le CNP.

L'OPFE a aussi organisé, en collaboration avec le Service de la cohésion multiculturelle, la deuxième journée cantonale sur la violence conjugale, qui a eu lieu le 30 mai 2013. Consacrée au thème de la migration, cette manifestation a réuni, comme lors de l'édition 2012, plus d'une centaine de personnes de différents milieux professionnels (social, médical, judiciaire, ...). Les commentaires étaient largement positifs et l'expérience sera reconduite en 2014.

Tout au long de l'année, l'OPFE a en outre œuvré, avec le Bureau de l'égalité du canton du Jura, à la mise à jour et réédition de la brochure "Violence conjugale – Que faire". A l'occasion de la sortie de cette nouvelle brochure, l'OPFE a organisé le 24 novembre une projection publique du film "Te doy mis ojos" au Club 44 à la Chaux-de-Fonds, suivie d'un débat.

A noter qu'en 2012, la police a traité 283 nouvelles affaires de violence conjugale, le Centre LAVI 246 nouveaux dossiers et Solidarité femmes 83 nouvelles situations. Une étude du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, parue en novembre 2013, a chiffré les coûts de la violence conjugale, pour la société suisse, à 164 million de francs par an. Pour le canton de Neuchâtel, ce coût s'élèverait proportionnellement à 3,5 million de francs.

4.2. Ressources humaines

L'OPFE a accompagné et œuvré à la mise en place d'un job-sharing. Une convention de job-sharing a été élaborée et signée par les deux parties. Ce duo fonctionnera durant une année, une évaluation est prévue après cette période d'essai.

4.3. Commission consultative et groupes de travail

La Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité entre hommes et femmes s'est réunie une seule fois en 2013, en raison du changement de législature et de département.

La nouvelle commission a été nommée par le Conseil d'Etat et elle est composée comme suit:

Christian Fellrath, SPAJ
Béatrice Haeny, pour le groupe PLR
François Konrad, pour le groupe PopvertSol
Sabrina Rinaldo Adam, pour le groupe socialiste
Patricia Wenger, pour le groupe UDC

Raphaël Grandjean, pour les Vert'libéraux
Anne-Marie Genin, AVIVO
Florian Neméti, CNCI
Catherine Laubscher, UNIA

L'OPFE a en outre participé aux groupes de travail suivants:

- le comité de la crèche Tic-Tac
- le groupe permanent de l'ACN sur le harcèlement au sein de l'administration (groupe de confiance)
- le groupe de travail sur les mariages forcés
- le groupe maltraitance
- la Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)
- la Communauté pour l'intégration de la cohésion multiculturelle (CICM)
- la Conférence romande des déléguées à l'égalité
- la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et son comité
- la Conférence latine contre la violence domestique

4.4. Actions éducatives

L'OPFE a été sollicité par le CPLN pour animer un atelier sur l'égalité des sexes durant la "Journée des différences", se tenant dans le cadre de la semaine du développement durable. C'est ainsi que le 26 novembre, un atelier interactif s'est déroulé avec plus de 80 élèves de l'école des métiers de la terre et de la nature (EMTN) répartis en petits groupes.

Comme chaque année, la cheffe de l'OPFE est intervenue deux fois pour un module égalité d'une demi-journée à l'école Pierre-Coullery et deux fois pour un cours de deux heures consacré aux nouvelles familles.

4.5. Formation en politiques sociales

La cheffe de l'office a suivi durant le premier semestre le cours de politiques sociales, 12 journées données par le professeur Giuliano Bonoli de l'IDHEAP. Ce cours a débouché sur un CAS dont le travail écrit portait sur l'aide sociale et les risques de la monoparentalité: "Aide sociale: les risques de la monoparentalité, un enjeu de finances publiques". A disposition de ceux et celles qui s'y intéressent.

4.6. Femmes et politique

Le renouvellement des autorités cantonales en mai 2013 a été l'occasion pour l'OPFE de se pencher sur les élections cantonales de 1973 à nos jours, en analysant notamment les statistiques de la chancellerie et en s'adressant aux 12 partis officiellement enregistrés du canton. Une étude, intitulée «Etre femme en politique: atout ou handicap?» est parue en juin 2013. Editée à 500 exemplaires, elle a été présentée le 27 juin aux médias lors d'une conférence de presse en présence du président du Conseil d'Etat. L'étude conclut que, non seulement la représentation féminine s'essouffle, mais qu'en outre, les candidates ont moins de chance d'être élues que leurs homologues masculins. Elle contient également des recommandations pratiques, inspirée par les expériences politiques d'autres cantons, permettant de poursuivre vers plus de mixité au sein des partis politiques. C'est dans cette lignée qu'une formation de cinq soirées destinée à toutes les femmes intéressées sera donnée en 2014.

4.7. Egalité entre hommes et femmes

Afin de faire mieux connaître la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, l'OPFE a organisé, en collaboration avec le Secrétariat général des autorités judiciaires, une journée de formation qui a eu lieu le 13 juin. Cette formation a été suivie par une cinquantaine de personnes: juristes de l'Etat, représentant-e-s des autorités judiciaires et représentant-e-s des employeurs et des employé-e-s. Elle s'articulait autour de saynètes destinées à imager les infractions à la loi fédérale sur l'égalité.

4.8. Interventions publiques

Six chroniques signées de la cheffe de l'OPFE sont parues dans l'Express/l'Impartial. Invitée par plusieurs médias électroniques, elle a notamment participé à un débat de la Télévision suisse romande et de la Radio suisse romande sur les nouvelles dispositions législatives concernant le nom de famille entrées en vigueur en janvier 2013.

4.9. Demandes parvenues à l'OPFE et entretiens

48 demandes d'information sont parvenues à l'OPFE en 2013, soit 4 demandes par mois. 50% d'entre elles émanaient de particuliers, 30% des écoles ou universités, 12% des services ACN, 8% des médias. La plupart des appels concernaient des cas de divorces ou d'allocations familiales, de violence conjugale, de maternité et de discrimination salariale. Dans une moindre mesure, l'OPFE a répondu à des questions concernant le mariage ou la publicité sexiste.

5. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Introduction

Le service de l'enseignement obligatoire (SEO) compte 25 collaborateurs (correspondant à 19,65 équivalents plein temps): chef de service, adjoints, inspecteurs de l'enseignement obligatoire et personnel administratif, soit 11 personnes à plein temps et 14 personnes à temps partiel, représentant 8,65 personnes en Équivalents plein temps (EPT). Durant l'année écoulée, le service a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignants dans un contexte en mutation (rédaction du concept cantonal de l'enseignement spécialisé, rénovation du cycle 3, etc.).

Convention scolaire romande (CSR) et HarmoS

Pour rappel, l'harmonisation de l'école a été très clairement plébiscitée par le peuple suisse et la population neuchâteloise lors de la votation populaire du 21 mai 2006. Le Grand Conseil neuchâtelois a, quant à lui, ratifié le Concordat HarmoS par 84 voix contre 1 et la CSR par 85 voix sans opposition le 24 juin 2008.

Ces textes étant acceptés, les travaux de préparation à la mise en œuvre se sont ouverts dans le courant de l'automne 2008 avec la mise en place de 9 groupes de travail selon une structure participative voulue par l'ancien Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Ainsi des représentants des communes, des directions d'écoles, des enseignants, des associations professionnelles et des parents d'élèves ont été associés à cette phase préparatoire avant l'introduction des innovations prévues de manière échelonnée entre 2010 et 2015.

En août 2013, notre canton a introduit les innovations liées au concordat HarmoS et à la CSR suivantes:

- nouvelle grille horaire en 7e et 8e années;
- introduction généralisée de l'anglais en 7e année;
- introduction du Plan d'études romand (PER) en 4e, 7e, 8e et 11e années.

Introduction du PER

Dès la rentrée scolaire d'août 2013, le PER a déployé ses effets en 4e, 7e, 8e et 11e années. Des modules de formation sont proposés au corps enseignant par la Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE).

La version électronique du PER déposée sur la plate-forme de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) www.plandetudesromand.ch présente également des prestations complémentaires au PER, soit des ressources didactiques mutualisées, des fils rouges, des plans de cheminement, des épreuves, etc.

Le Secrétariat général de la CIIP a réalisé trois brochures de présentation détaillées du PER: la première couvre le cycle 1 (années 1 à 4), la deuxième le cycle 2 (années 5 à 8) et la troisième présente le cycle 3 (années 9 à 11).

Ces documents doivent fournir au lecteur pressé un aperçu des contenus de l'enseignement pour le cycle concerné. Ils s'adressent tant aux responsables scolaires, enseignants, qu'aux parents intéressés. Pour l'heure, ils ne sont disponibles que sous forme électronique à l'adresse ci-après: www.ciip.ch.

Introduction de l'anglais

Dans la perspective d'un développement chez l'élève de compétences de communication dans plusieurs langues, tous les élèves commencent l'apprentissage d'une deuxième langue nationale et de l'anglais au cycle 1 ou 2, au plus tard en 5e et en 7e années.

Le canton de Neuchâtel connaît déjà le régime de l'enseignement de la langue allemande en 5e année et il connaît, depuis août 2013, l'enseignement de l'anglais en 7e année.

Ces dispositions sont indissociables d'un développement de l'enseignement des langues visant à atteindre des objectifs définis pour les deux langues par le biais des standards HarmoS (A1.2 en fin de 8e année et A2.2 en fin de 11e année).

L'introduction de l'enseignement de l'anglais en 8e année est prévue au niveau romand pour la rentrée d'août 2014.

Contrôle de la qualité de l'enseignement

Considérant qu'il y a nécessité d'instaurer un contrôle de la qualité de l'enseignement dans la scolarité obligatoire en adéquation avec les principes du Concordat HarmoS et de la CSR, le DEF mettra en place un dispositif en lien avec cette exigence. Celui-ci se traduira notamment par l'implantation du cadre de référence des objectifs professionnels des enseignants, des entretiens de développement et de la mise en place d'un catalogue d'indicateurs du système scolaire neuchâtelois. Actuellement, deux écoles participent au projet pilote soit le Centre scolaire de Colombier et environs et l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds.

Aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté (ASPEDI) et redoublement

ASPEDI est une aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté promus conditionnellement en 9^e et 10^e années, toutes sections confondues. On compte 97 participants pour l'année scolaire 2013-2014 à ce programme.

Cette expérience pédagogique généralisée à l'ensemble des centres scolaires depuis l'année scolaire 2010-2011 a évolué dans sa structure: un travail de révision est demandé aux élèves durant les vacances d'été, notamment en utilisant les ressources disponibles sur le réseau pédagogique neuchâtelois (RPN) et le soutien intensif a été étendu jusqu'à la fin du premier semestre.

Au terme de l'année scolaire 2012-2013, 65% des 93 élèves ayant suivi ce programme ont maintenu leur promotion conditionnelle au terme du premier semestre.

Renforcement de l'apprentissage des langues étrangères

Dans la perspective d'un développement chez l'élève de compétences de communication dans plusieurs langues, tous les élèves commenceront l'apprentissage d'une deuxième langue nationale et de l'anglais au cycle 2, au plus tard en 5e et en 7e années.

Si le canton de Neuchâtel connaît déjà le régime de l'enseignement de la langue allemande en 5e année, il a introduit cette année scolaire 2013-2014, l'enseignement de l'anglais en 7e année à raison de deux périodes hebdomadaires, qui viennent s'ajouter à la grille horaire actuelle.

Ces dispositions sont indissociables d'un développement de l'enseignement des langues visant à atteindre des objectifs définis pour les deux langues par le biais des standards HarmoS (A1.2 en fin de 8e année et A2.2 en fin de 11e année).

L'introduction de l'enseignement de l'anglais en 8e année est prévue pour la rentrée d'août 2014.

En vue de cette introduction, une phase pilote romande a été prévue dès l'année scolaire 2011-2012 en 7e année. L'expérimentation du nouveau moyen d'enseignement romand se poursuit actuellement en 9e année puis continuera en 10e et 11e années.

Elle est suivie scientifiquement par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP).

Les premiers bilans du suivi scientifique sont prometteurs et réjouissants: le moyen d'enseignement retenu est apprécié aussi bien des enseignants que des élèves. Il met l'accent sur des situations de communication riches et variées et les activités sont ludiques et vivantes. On note un large plaisir à apprendre cette langue.

Extension de l'enseignement précoce d'immersion en allemand pour les élèves du cycle 1 (années 1 à 4)

L'enseignement dans ces classes expérimentales de 1e et 2e années est en principe délivré par un duo d'enseignants généralistes, 50% en français et 50% en allemand, selon le principe "une personne, une langue". En 3e et 4e années, c'est 15% à 30% du temps d'enseignement qui est donné en allemand.

25 classes expérimentales participent à cette opération en 2013-2014, totalisant environ 450 élèves.

Enseignement bilingue en 11^e année au Centre scolaire régional Les Cerisiers et au Centre du Bas-Lac

Ces deux établissements mènent un projet d'enseignement bilingue en 11e année où environ 30% du temps d'enseignement est dispensé en allemand.

Les disciplines scolaires enseignées en allemand sont les suivantes: Monde contemporain et citoyenneté, Économie familiale, Allemand et Éducation physique et sportive.

Transition entre la scolarité obligatoire et postobligatoire***Cours d'éducation aux choix***

Pour préparer les élèves à entrer dans une démarche d'insertion professionnelle, le cours Education aux choix est généralisé depuis dans toutes les classes de 10e année, toutes sections confondues.

Les élèves de 10e année suivent une formation donnée en co-animation par un conseiller en orientation scolaire et professionnelle et par un enseignant formé dans cette thématique. Les enseignants animent 14 périodes et les conseillers en orientation scolaire et professionnelle 6 périodes du cours.

Une évaluation aura lieu après quelques années de mise en oeuvre afin d'en mesurer les effets.

Plan d'action de la formation professionnelle

Le canton a élaboré un plan d'actions selon 4 axes. En voici les principales intentions:

1) Réformes scolaires (cycle 3, années 9-10-11)

- Offrir la possibilité à tous les élèves de faire un stage dès la 10e année;
- Projet avancé de rénovation du cycle 3 (MA-MO-PP); le Grand Conseil neuchâtelois se prononcera sur le projet au printemps 2014 pour une introduction de la rénovation en 2014 pour la 8e année et dès 2015 pour la 9e année;
- Favoriser le passage de la 11e année vers la formation professionnelle, notamment en offrant des options préparant aux filières professionnelles.

2) Promotion de la formation professionnelle

- Auprès des entreprises, des élèves et de leurs parents, des enseignants, des conseillers en orientation et enfin du public.

3) Création de places d'apprentissage

- Encourager la création de centres de formation interentreprises; assurer la relève des formateurs en entreprise; démarchage ciblé des entreprises avec l'aide des associations professionnelles.

4) Aide et soutien aux entreprises

- Réactiver un partenariat flexible entre les entreprises et les centres de formation professionnelle; favoriser la mise en réseau d'entreprises à des fins formatrices; offrir un service de coaching aux entreprises formatrices.

Ecole-Familles

Une confiance mutuelle entre l'école et la famille étant une condition essentielle au bon développement de l'enfant, les réflexions menées par les membres du groupe de travail Ecole-Familles visent à comprendre quelles sont les possibilités de développer, voire restaurer la communication entre la famille et l'école lorsque cette dernière n'est pas optimale. Il s'avère important de trouver des moyens pour soutenir les personnes qui en expriment le besoin à agir en faveur d'une communication saine entre la famille et les acteurs de l'école. Des propositions concrètes résulteront prochainement de ces réflexions.

Matériel scolaire

Les membres du corps enseignant des 11 années de l'école obligatoire ont la possibilité d'acquérir le matériel général d'enseignement figurant sur les listes établies par le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) en collaboration avec le SEO et financé entièrement par le canton. Ces listes sont mises à jour annuellement en fonction des besoins recensés et de l'introduction de nouveaux articles et moyens d'enseignement. A ce sujet, il faut noter que les modifications liées à l'introduction du Plan d'études romand (PER) engendrent des coûts supplémentaires, les moyens d'enseignement devant être renouvelés en fonction de cette nouvelle référence.

Les écoles disposent d'une enveloppe budgétaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'élèves, la somme forfaitaire par élève variant selon le cycle.

Les commandes de matériel par les écoles se font via le magasin en ligne du SALI qui assure ensuite les livraisons dans les cercles scolaires.

5.1. Enseignement au cycle 1 (années 1 à 4)

Marche générale de l'enseignement

Voir chapitre "Effectifs des élèves et des classes".

Personnel enseignant des années 1 à 4

Voir chapitre "Effectifs des enseignants".

5.2. Enseignement au cycle 2 (années 5 à 7)

Marche générale de l'enseignement

Voir chapitre "Effectifs des élèves et des classes".

Personnel enseignant des années 5 à 7

Voir chapitre "Effectifs des enseignants".

5.3. Enseignement au cycle 3 (années 8 à 11)

Marche générale de l'enseignement

Voir chapitre "Effectifs des élèves et des classes".

Personnel enseignant des années 8 à 11

Voir chapitre "Effectifs des enseignants".

Innovation pédagogique au cycle 3

Projet High-Tech (sensibilisation des élèves aux technologies de pointe)

L'Association privée "Tech'Ecole", composée de chercheurs et de chefs d'entreprise, appuyée par le DEF et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), propose aux élèves de 11e année de la section de maturités inscrits en option sciences expérimentales de découvrir des thématiques liées aux technologies de pointe. Cette initiative a pour but de servir d'action en faveur d'un choix professionnel orienté vers les domaines scientifiques.

Dans la pratique, une dizaine de thématiques (les ondes et les couleurs, la lumière, les microlentilles, les tiques et les puces, les lasers, par exemple) sont présentées aux élèves durant l'année scolaire. Une préparation préalable est assumée par des enseignants de l'école et les intervenants, tous de grands spécialistes dans leur domaine, qui présentent leur sujet comprenant une phase d'expérimentation avec les élèves.

Durant cette année scolaire, les écoles ayant participé à cette innovation sont les suivantes: Le Centre scolaire régional Les Cerisiers, les centres Numa-Droz et Crêtets-Bellevue à La Chaux-de-Fonds, le Centre scolaire du Val-de-Ruz à Cernier, le Centre des Deux Thiellles au Landeron et l'Ecole obligatoire du Locle.

L'association prévoit d'étendre ce programme à d'autres centres scolaires, voire au niveau des lycées.

Journée Oser tous les Métiers (JOM)

La "Journée Oser tous les Métiers" (JOM), ou "Futur en tous genres" dans les autres cantons, a eu lieu le jeudi 14 novembre 2013 comme dans les autres cantons suisses. Comme les éditions précédentes, ce projet s'adresse aux garçons et aux filles de 9e année et vise à élargir leur horizon professionnel en les invitant à dépasser les stéréotypes liés au genre qui s'opèrent au moment du choix professionnel.

Cette journée promeut l'égalité entre femmes et hommes dans le choix de carrières professionnelles et de perspectives de vie. Le principe d'égalité entre les genres fait d'ailleurs partie des objectifs fondamentaux de l'école. Cette action a aussi pour objectif d'initier le dialogue entre parents et enfants sur l'avenir de ces derniers.

Pour le canton de Neuchâtel, il s'agira de la "Journée de l'égalité". Le DEF a décidé, comme les années précédentes, de s'associer concrètement à cette journée selon deux axes:

Premier axe: celui du principe croisé qui veut que la fille accompagne son père (ou un autre homme de la famille ou de l'entourage) sur son lieu de travail et le garçon sa mère (ou une autre femme) durant la journée du 14 novembre 2013.

Deuxième axe: les enseignants ont consacré une demi-journée sur la thématique de l'égalité entre femmes et hommes.

La synthèse de cette journée fait apparaître que 1140 élèves sur 1859 ont participé aux visites, soit une participation de 61%, résultat en hausse de 7% par rapport à la session de 2012 (56%).

Rénovation du cycle 3

La rénovation du cycle 3 constitue un changement important pour l'Ecole neuchâteloise et devrait permettre de mieux profiler les élèves vers les formations du postobligatoire et de renforcer leur motivation. Les innovations du projet résident dans le fait que les sections disparaissent et sont remplacées par des cours à niveaux et des options. Le Grand Conseil a adopté, en novembre 2012, le rapport d'intention présenté par le Conseil d'Etat. Une consultation a été conduite durant l'automne 2013 et le Grand Conseil se prononcera sur les bases légales au début de l'année 2014.

Le calendrier prévoit la modification du statut de la 8e année dès 2014 puis une introduction de la rénovation du cycle 3 en 2015 pour la 9e année, en 2016 pour la 10e année et en 2017 pour la 11e année.

Moyens d'enseignement

En parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER), quelques moyens d'enseignement ont été distribués à la rentrée 2013-2014:

Mathématiques

Un nouveau manuel et cahier de l'élève ainsi qu'un aide-mémoire ont été introduits en 11e année. Ces documents ont été produits dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Français

"Mon manuel de français" destiné aux élèves de 8e année.

L'"Atelier du langage" destiné aux élèves de 9e année.

Ces nouvelles ressources pédagogiques, sélectionnées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), s'inscrivent dans le processus d'harmonisation défini par la Convention scolaire romande.

Anglais

MORE 7e, livre du maître, livre de l'élève, cahier d'activités, lexique et glossaire.

Italien

Les manuels Italiano Pronti, Via! A1/A2 destinés aux élèves de 11e année.

Géographie

Géographie 5e, livre et cahier de l'élève produits par la CIIP.

Musique

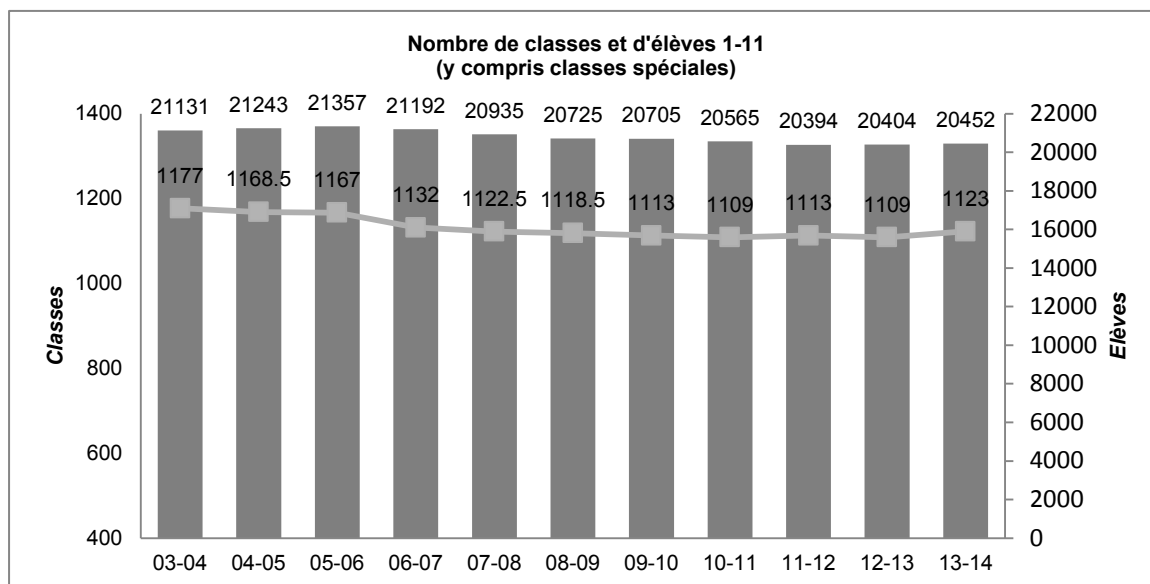
Un livre de chants produits par la CIIP est destiné aux élèves de la 9e à la 11e années.

5.4. Effectifs des élèves et des classes

Données au 15 octobre 2013.

années d'enseignement	filles	garçons	total	classes
cycle 1				
année 1	831	917	1748	95.78
année 2	812	917	1729	97.28
année 3	824	806	1630	92.13
année 4	910	948	1858	98.80
formation spécialisée et accueil	7	19	26	3.38
cycle 2				
année 5	920	927	1847	97.22
année 6	884	919	1803	96.02
année 7	853	935	1788	93.77
année 8	946	953	1899	108.00
formation spécialisée & accueil	75	118	193	19.20
cycle 3				

année 9	916	943	1859	97.00
année 10	938	983	1921	97.50
année 11	929	912	1841	96.50
terminale & accueil	151	159	310	30.42
total	9996	10456	20452	1123



Pour en savoir plus sur l'historique des effectifs: www.ne.ch/stateduc

5.5. Effectifs des enseignants

Données au 15 octobre 2013.

	nbre d'enseignants	EPT équivalent plein temps	*taux d'encadrement
années 1 à 11	2032	1459.60	14.0

5.6. Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteurs-trices et adjoint-e-s) qui forment le colloque pédagogique compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire.

Il assume les missions générales suivantes:

- garantir la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires;
- définir et allouer les ressources pédagogiques, l'équipement et les services informatiques ainsi que promouvoir et conduire des projets spécifiques;
- déterminer le cadre garantissant le parcours scolaire des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation;

- d) créer les conditions favorables permettant aux écoles de contribuer, en collaboration avec la famille, à l'éducation de l'enfant;
- e) en fonction de la situation de l'élève ayant des besoins particuliers, promouvoir une scolarité en école ordinaire et, cas échéant, prendre des décisions relevant de la pédagogie spécialisée;
- f) exercer la surveillance de l'enseignement et des établissements scolaires et proposer des mesures dans une logique d'amélioration continue.

Les membres de l'OPS occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal.

Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

5.7. Epreuves

Epreuves de référence

Les épreuves 2013 ont porté sur le français (vocabulaire) pour les élèves de 3^e à 7^e années. Les objectifs étaient issus du nouveau plan d'études romand (PER).

2013 étant pour l'UNESCO *Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau* et le 22 mars *Journée mondiale de l'eau*, le thème de l'eau a été retenu pour cette épreuve.

Un journal spécialement conçu pour l'occasion et contenant des suggestions d'activités pédagogiques touchant à divers domaines (sciences de la nature, sciences humaines et sociales, arts), des liens permettant d'accéder à des ressources didactiques en ligne et des listes de mots spécifiques au thème de l'eau ont été mis à disposition des classes deux mois avant la passation de l'épreuve.

8889 des 9068 élèves de 3^e à 7^e années ont réalisé l'épreuve en entier. 179 élèves (allophones essentiellement) ne l'ont réalisée que partiellement, leur connaissance de la langue française ne leur permettant pas d'effectuer les tâches demandées.

La grande majorité des personnes qui nous ont fait part de leur avis ont considéré cette épreuve comme un apport utile par son lien avec le PER qui reste, actuellement, une référence relativement complexe à intégrer dans la pratique.

Résultats des élèves

Année	Seuil de réussite	Moyenne cantonale
3 ^e	17 points sur 25 atteint par 84.4% des élèves	20.3 points sur un total de 25 atteinte par 66.2% des élèves
4 ^e	18 points sur 27 atteint par 81.5% des élèves	21.1 points sur un total de 27 atteinte par 64.5% des élèves
5 ^e	24 points sur 33 atteint par 73.3% des élèves	25,8 points sur un total de 33 atteinte par 66.2% des élèves
6 ^e	24 points sur 33 atteint par 70.9% des élèves	25,6 points sur un total de 33 atteinte par 65.5% des élèves
7 ^e	24 points sur 33 atteint par 61.9% des élèves	24,5 points sur un total de 33 atteinte par 60.8% des élèves

Observations et commentaires

Le seuil de réussite (fixé à 75% du maximum de points) est atteint par la majorité des élèves, mais la proportion évolue de manière dégressive avec les années scolaires: ce seuil est atteint par plus

de quatre élèves sur cinq en 3e année et passe à un peu plus de trois élèves sur cinq en 7e année.

Volet informatique

Comme ce fut déjà le cas ces dernières années, une partie de l'épreuve contenait un volet informatique pour les cinq années scolaires et un système complet de gestion et de transmission des résultats a été mis à disposition du corps enseignant pour faciliter les opérations de correction et de communication.

Grâce à la plate-forme de gestion mise en place par l'OISO (office de l'informatique scolaire et de l'organisation) et à la contribution du SIEN (service informatique de l'entité neuchâteloise) et du CEG (centre électronique de gestion), l'ensemble du dispositif a bien fonctionné.

Epreuves au cycle 3

Statistique des épreuves d'orientation (année scolaire 2011-2012)

Chaque année, les élèves de 8e année d'orientation sont soumis à des épreuves cantonales dont le résultat pèse pour un tiers dans leur orientation en 9e année. Tous les élèves de 8OR du canton passent les mêmes épreuves, au même moment, dans leur collège respectif. Les épreuves se déroulent sur deux sessions, la première en novembre et la seconde en mai. La correction par lecture optique est effectuée à l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation et l'analyse des résultats des épreuves, de même que la préparation de l'étude statistique annuelle, sont assurées par le service de statistique.

Résumé de la répartition des élèves

Au total, 1537 élèves ont terminé la 8e année HarmoS 2012-2013 et ont passé les épreuves cantonales.

Elèves promus

1397 élèves ont obtenu un code note (A, B ou C) et sont donc promus.

Sur ces 1397 élèves, un seul n'a pas reçu de code "avis du maître".

Elèves non-promus ou promus sur décision du conseil de classe

139 élèves n'ont pas obtenu le code note minimum de C dans CLOEE, leur code note étant soit vide soit égal à N pour non-promu. Les élèves promus dont le code note est manquant entrent donc aussi dans cette catégorie.

Sur ces 139 élèves, 79 se retrouvent en préprofessionnelle, 20 en transition, 3 en terminale, et 33 en orientation. Quatre d'entre eux ont quitté le canton.

Autres

12 élèves ont passé les épreuves cantonales partiellement, alors que 22 élèves les ont passées à titre indicatif. 4 autres élèves étaient dispensés ou absents lors de la passation des épreuves. Ces 38 élèves ne sont donc pas comptabilisés dans cette étude.

Dans les trois tableaux ci-dessous, on trouve successivement les effectifs et les pourcentages des élèves ayant obtenu un code aux trois critères qui déterminent l'orientation (F = filles; M = garçons).

Elèves promus

Code épreuve	F	%	M	%	Total	%
A	188	26.75%	170	24.69%	358	25.73%
B	432	61.41%	424	61.05%	856	61.23%
C	84	11.84%	99	14.26%	183	13.04%
Total général	704	100.00%	693	100.00%	1'397	100.00%

Code note	F	%	M	%	Total	%
A	329	46.75%	273	39.44%	602	43.13%
B	278	39.52%	291	41.90%	569	40.70%
C	97	13.73%	129	18.67%	226	16.18%
Total général	704	100.00%	693	100.00%	1'397	100.00%

Code maître	F	%	M	%	Total	%
A	400	56.87%	331	47.79%	731	52.38%
B	264	37.48%	287	41.42%	551	39.44%
C	40	5.64%	74	10.64%	114	8.12%
Donnée manquante			1	0.14%	1	0.07%
Total général	704	100.00%	693	100.00%	1'397	100.00%

Les tableaux concernant l'orientation détaillent la répartition des élèves promus et non-promus dans les différentes filières au moment de l'orientation et leur affectation réelle l'année scolaire suivante. La comparaison entre ces deux moments du cursus des élèves confirme l'orientation initiale des promus, avec un très faible pourcentage de changement de filière, et montre que les élèves non-promus sont principalement orientés en préprofessionnelle (54.22%), en transition (24.64%) et en orientation (15.49%).

Orientation des promus (sans les promus après décision du conseil de classe)

Orientation	F	%	M	%	Total	%
MA	387	54.94%	334	48.24%	721	51.62%
MO	219	31.23%	235	33.82%	454	32.51%
PP	98	13.83%	123	17.79%	221	15.80%
Donnée manquante			1	0.14%	1	0.07%
Total général	704	100.00%	693	100.00%	1'397	100.00%

Affectation réelle	F	%	M	%	Total	%
Maturités	380	53.97%	330	47.67%	710	50.85%
Moderne	221	31.54%	232	33.39%	453	32.46%
Préprofessionnelle	96	13.53%	119	17.23%	215	15.36%
Orientation			2	0.29%	2	0.14%
Quitté l'école	7	0.97%	10	1.43%	17	1.19%
Total général	704	100.00%	693	100.00%	1'397	100.00%

Orientation	Affectation réelle	F	%	M	%	Total	%
Donnée manquante	Préprofessionnelle			1	0.14%	1	0.07%
MA	Quitté l'école	5	0.68%	3	0.43%	8	0.56%
	Maturités	380	53.97%	330	47.67%	710	50.85%
	Moderne	2	0.29%	1	0.14%	3	0.22%
MO	Quitté l'école	2	0.28%	4	0.57%	6	0.43%
	Moderne	217	30.95%	231	33.25%	448	32.09%

PP	Quitté l'école			3	0.42%	3	0.21%
	Moderne	2	0.31%			2	0.15%
	Orientation			2	0.29%	2	0.14%
	Préprofessionnelle	96	13.53%	118	17.09%	214	15.29%
Total général		704	100.00 %	693	100.00%	1'397	100.00%

Orientation des non-promus (y compris les promus après décision du conseil de classe)

Orientation	F	%	M	%	Total	%
Donnée manquante	58	90.70%	66	87.59%	124	89.03%
OR	1	1.54%	1	1.32%	2	1.42%
PP	4	6.24%	6	8.41%	10	7.41%
TR	1	1.52%	2	2.68%	3	2.14%
Total général	64	100.00%	75	100.00%	139	100.00%

Affectation réelle	F	%	M	%	Total	%
Quitté l'école	3	4.76%	1	1.29%	4	2.89%
Orientation	18	27.91%	15	20.03%	33	23.67%
Préprofessionnelle	31	48.78%	48	64.03%	79	56.98%
Terminale	3	4.78%			3	2.21%
Transition	9	13.76%	11	14.65%	20	14.24%
Total général	64	100.00%	75	100.00%	139	100.00%

Orientation	Affectation réelle	F	%	M	%	Total	%
Donnée manquante	Quitté l'école	3	5.25%	1	1.47%	4	3.25%
	Orientation	17	29.08%	14	21.36%	31	25.00%
	Préprofessionnelle	27	46.90%	42	63.50%	69	55.68%
	Terminale	3	5.27%			3	2.48%
	Transition	8	13.50%	9	13.67%	17	13.59%
OR	Orientation	1	100.00%	1	100.00%	2	100.00%
PP	Préprofessionnelle	4	100.00%	6	100.00%	10	100.00%
TR	Transition	1	100.00%	2	100.00%	3	100.00%
Total général		64	100.00%	75	100.00%	139	100.00%

Chiffres: Service de Statistique, source CLOEE, en collaboration avec l'OISO, 2013.

5.8. Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé (SPS).

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétence école spécialisée, Ecole spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'office est organisé de manière à répondre aux exigences en la matière: conduite de l'office, secrétariat, gestion des dossiers, finances, inspectorat, soutien pédagogique spécialisé et expertise en logopédie/orthophonie.

En 2013, l'OES a reconnu et attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. Ces mesures concernent en pourcentage et dans l'ordre la logopédie/l'orthophonie (83%), les écoles spécialisées (11%), le SPS (3%), la psychomotricité (2%) et l'éducation précoce spécialisée (1%).

Suite à la ratification par le Grand conseil de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée en janvier 2013, l'OES est l'entité chargée de l'élaboration et de la mise en place du concept cantonal de pédagogie spécialisée. Pour ce faire, une organisation de projet a été mis sur pied. On peut noter, à ce jour, l'adoption des fondements, buts, principes et lignes directrices de ce concept par le comité de pilotage.

Dans les grandes lignes, l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée énonce que les cantons promeuvent l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers dans l'école ordinaire. Cet accord mentionne, entre autres, que la pédagogie spécialisée doit faire partie du mandat public de formation, que les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives, que le principe de gratuité prévaut dans ce domaine et que les titulaires de l'autorité parentale sont associés à la procédure de décision relative à l'attribution de mesures de pédagogie spécialisée. Par cet accord, le canton de Neuchâtel s'engage en particulier à appliquer la procédure d'évaluation standardisée (PES) et à utiliser une terminologie uniforme notamment.

Pour ce faire, dès novembre 2012, la PES a été mise en œuvre à titre expérimental pour les demandes d'orientation en école spécialisée. Dès novembre 2013, la PES est élargie à toutes les mesures de soutien pédagogique spécialisé ainsi qu'à l'éducation précoce spécialisée (toujours à titre expérimental). Au cours de l'année 2013, l'OES a collaboré avec les membres de la Commission latine de pédagogie spécialisée (CLPS) ainsi qu'avec la Commission de suivi PES des cantons romands et du Tessin. L'implémentation de la PES dans chaque canton est évaluée par les experts mandatés de la CDIP. L'état de la mise en œuvre de la PES au niveau suisse, l'avancement des cantons qui travaillent avec l'outil électronique ainsi que les remarques résultant des questionnaires en ligne permettent à chaque canton de s'adapter à l'évolution de la PES. Cette période expérimentale peut durer au plus tard jusqu'en 2017, année où chaque canton devrait fonctionner avec ses propres bases légales.

Centre de psychomotricité

Le centre de psychomotricité offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et, tout récemment, à Bevaix. Deux thérapeutes en psychomotricité ont été ainsi engagés pour 1 EPT au total.

Le nombre de postes de thérapeutes en psychomotricité correspond à 8,8 EPT, dont 2,4 sont prévus pour des interventions dans les institutions spécialisées.

Durant l'année civile, les différentes antennes suivent en moyenne 150 enfants et jeunes. Dans les institutions, les thérapeutes en psychomotricité fournissent leurs prestations à une centaine d'enfants et jeunes.

Deux collaboratrices du CEPM ont été mandatées pour participer au Projet "Tina et Toni plus" du service de la santé publique pour promouvoir le mouvement dans les structures parascolaires.

Les thérapeutes formées en tant que "Praticiennes-Formatrices" ont accueilli des étudiants de la filière de psychomotricité de la Haute école de travail social à Genève durant cette année scolaire.

Madame Anne-Françoise Wittgenstein Mani, directrice de la filière de psychomotricité, est venue enseigner quatre matinées de cours sur la CIF (Classification internationale du Fonctionnement, du handicap et de la Santé) et sur la PES (Procédure d'évaluation standardisée)

Comme de coutume, deux thérapeutes ont présenté la psychomotricité ainsi que le CEPM aux étudiants de la HEP-Bejune.

Des thérapeutes ont sollicité la collaboration des spécialistes PES de l'OES pour l'élaboration des critères du bilan de l'intervenant pédago-thérapeutique en rapport avec la psychomotricité pour les demandes d'orientation en école spécialisée.

L'équipe a interpellé le médecin-conseil de l'OES, le Dr Godbille, quant aux critères d'octroi pour les mesures de prestations en psychomotricité, car les critères employés aujourd'hui sont désuets. Une rencontre a eu lieu.

Il y a continuité dans la collaboration entre le CEPM et les écoles et institutions spécialisées suivantes: CERAS; Perce-Neige, Centre pédagogique-thérapeutique de Dombresson, Les Billodes, Jeanne-Antide avec des thérapeutes en psychomotricité qui ont un mandat de prestations dans ces institutions.

La collaboration en réseau est importante pour les thérapeutes travaillant en institution et en antenne ambulatoire, cela peut être avec l'équipe éducative et thérapeutique dans l'institution ou avec les enseignants, avec des conseillers socio-éducatifs dans les cercles scolaires, avec des psychologues et des médecins et avec d'autres corps professionnels.

L'équipe a été formée par Madame Laurence Vaivre-Douret pour faire passer le test standardisé NP-Mot (Batterie d'Évaluations des fonctions Neuro-psychomotrices de l'Enfant) qu'elle-même avait créé. Il s'agit d'un test standardisé qui est utilisé désormais pour affiner les observations lors des investigations. Toutes les antennes ambulatoires ont été équipées avec le test standardisé M-ABC (Batterie d'Évaluation du Mouvement chez l'enfant).

Logopédie/orthophonie

Suite à la dénonciation de la convention entre le DÉPARTEMENT et l'ARLD (Association Romande des Logopédistes Diplômés) le 31 décembre 2011, une nouvelle convention a été négociée entre le DÉPARTEMENT et le COLIN (Centre des Orthophonistes-Logopédistes Indépendants). Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2013. Une directive d'application, précisant les différents points de cette convention, a été rédigée par un groupe de travail au sein de l'OES et est entrée en vigueur le 12 août 2013. Les centres d'orthophonie des villes fonctionnent encore selon la convention DÉPARTEMENT-ARLD dans l'attente d'une nouvelle convention négociée.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, l'ensemble du domaine est actuellement revu et positionné en conséquence. Dans ce cadre, deux collaboratrices scientifiques logopédistes, Mmes Sylvie Tardy et Anne Panchaud, ont été engagées à l'OES chacune à 25% à partir du 1er février 2013. Leurs missions consistent à participer à la mise en place de la nouvelle organisation du domaine, à examiner les demandes de traitements logopédiques dans le cadre d'une procédure d'évaluation indépendante, à déterminer des critères d'octroi des différentes mesures, à mettre en œuvre un contrôle de qualité portant sur l'efficacité et la satisfaction des prises en charge, à assurer les contacts avec les partenaires et à fournir des conseils pour toute question relative à la logopédie.

Le colloque des responsables de l'orthophonie (CRO) continue de se réunir plusieurs fois par année sous l'égide du chef de l'OES. Le CRO représente une plate-forme d'échanges réunissant les responsables des trois centres communaux, du centre des orthophonistes-logopédistes indépendants neuchâtelois (COLIN), des institutions (CLI) et d'une collaboratrice scientifique logopédiste de l'OES.

5.9. Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Etat du personnel au 31 décembre 2013: 8 personnes pour 5.8 EPT, selon la répartition suivante:

- 1 chef d'office (1 EPT)



- 1 chef de projets (0.6 EPT)
- 1 responsable de la gestion administrative des écoles (0,8 EPT)
- 1 chargé de projets (1 EPT)
- 1 collaboratrice PAO (0,7 EPT)
- 1 collaboratrice administrative (0,6 EPT)
- 1 secrétaire (0,8 EPT)
- 1 chargé de mission (0,3 EPT)

www.ne.ch/oiso



www.rpn.ch

Entité au sein du SEO, l'OISO s'emploie à favoriser l'usage des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans les écoles obligatoires neuchâteloises.

Les missions de l'OISO

Dans le cadre des lignes stratégiques définies par le comité de pilotage, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) s'emploie chaque jour à mettre en œuvre la politique publique définie à travers les missions suivantes:

- a) assurer l'implantation, la gestion, le développement et l'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) sur les plans pédagogique, technique et administratif dans les écoles de la scolarité obligatoire;
- b) coordonner le travail des animateurs MITIC et collaborer avec les instituts de formation du corps enseignant;
- c) collaborer avec le service de statistique pour satisfaire notamment aux demandes de l'office fédéral de la statistique (OFS) et aux besoins du monitoring du système;
- d) participer à l'organisation et à la correction d'épreuves cantonales;
- e) appuyer le service de l'enseignement obligatoire (SEO) dans les travaux liés à la qualité, à l'application et au suivi de projets ainsi qu'à la publication assistée par ordinateur (PAO);
- f) contribuer, en collaboration avec les services du Département, à améliorer les connaissances scientifiques en matière technique et pédagogique en exerçant une veille active relative aux nouvelles technologies.

Les prestations

Les missions ci-dessus sont concrétisées à travers la délivrance des prestations suivantes:

- Gestion, développement et intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) sur les plans pédagogique, administratif et technique;
- Gestion des portails pédagogiques et administratifs;
- Gestion de projets informatiques, pédagogiques et administratifs;
- Organisation et animation de formations relatives à l'utilisation d'applications informatiques;
- Gestion et développement d'activités liées aux MITIC, y compris à l'éducation aux médias (prévention, sécurité et éducation);
- Coordination du processus de recensement des élèves et des tâches statistiques;
- Production des travaux PAO (moyens d'enseignement et épreuves);
- Distribution, correction électronique et transmission des résultats des épreuves cantonales (épreuves d'orientation, épreuves d'éducation routière, épreuves de référence);
- Définition et accompagnement d'application de méthodologies de projets;
- Élaboration et suivi du budget de l'informatique scolaire;

- Innovation et veille technologique.

Épreuves cantonales

Epreuves cantonales d'orientation (année 8)

L'OISO apporte un soutien logistique au SEO pour la composition, la réalisation, la correction et la diffusion des résultats des épreuves.

Epreuves de référence (années 3 à 7)

Les épreuves de référence 2013 ont porté sur le français (vocabulaire) pour les élèves de 3e à 7e années, sur le thème de l'eau (pour l'UNESCO, 2013 est l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau). Deux items étaient à réaliser sur ordinateur pour les cinq années scolaires. Un système complet de gestion, de transmission et de traitement des résultats a été mis à disposition à la satisfaction des enseignants pour faciliter les opérations de correction et de communication.

Informatique pédagogique

Animation MITIC 1-11

L'animation MITIC a été réorganisée en fonction du rattachement des collèges à des centres scolaires. Les personnes ressources de chaque centre sont les suivantes:

- 1 correspondant informatique (1-7) par collège
- 1 animateur MITIC (1-7) par centre scolaire
- 1 responsable MITIC (8-11) par centre scolaire
- 1 ou plusieurs animateurs MITIC (8-11) par centre scolaire

L'offre d'animation MITIC 1-7 est gérée par l'OISO. Au mois d'août 2013, un formulaire d'inscription a été envoyé aux 996 enseignants des années 1-7. 268 d'entre eux (soit 28%) se sont inscrits à un ou plusieurs modules proposés (en tout 411 modules choisis, dont 360 hors temps scolaire et 51 pendant les leçons). Voici quelques exemples des modules préférés des enseignants:

- Compétences MITIC des élèves (62 inscriptions)
- Aide personnalisée (56 inscriptions)
- Gestion de la classe (50 inscriptions)
- Langue 1 (37 inscriptions)

L'animation MITIC 8-11 est organisée et gérée par les animateurs MITIC 8-11, en collaboration avec leur direction de centre. Ils assurent aux enseignants un appui de proximité dans l'utilisation des MITIC à des fins pédagogiques et animent des ateliers « Français-MITIC », « Mathématiques-MITIC », « Langues-MITIC », « Education aux médias » ou « Autres-MITIC ».

Dispositif MITIC BEP

Au début de l'année scolaire 2013-2014, un animateur MITIC BEP (besoins éducatifs particuliers) a été engagé. Sa fonction consiste à informer les directions de l'usage de moyens techniques MITIC dans la perspective de la mise en œuvre du projet d'arrêté relatif aux mesures d'adaptation destinées aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (BEP). Il a aussi pour mandat de sensibiliser les animateurs en partageant les bonnes pratiques en lien avec les moyens techniques de remédiation.

Formation générale – volet MITIC

Un carnet de suivi de l'acquisition des compétences MITIC a été mis à disposition des enseignants 1-7, dans une phase d'évaluation. Des contacts sont développés avec d'autres cantons romands afin d'envisager un développement informatique du carnet de suivi.

Memot

L'application Memot, développée en collaboration avec le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), poursuit son évolution afin d'intégrer des exercices en italien et en espagnol.

iLangues

Des parcours pédagogiques ont été créés en italien et en espagnol et intégrés à la plateforme iLangues.

iClasse

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, de nouveaux exercices ont été créés: 24 exercices en mathématiques et 49 exercices en français.

Une enquête sur l'utilisation de la plateforme en 8e, 9e, 10e et 11e années a été menée auprès du corps enseignant, au printemps 2013. Il en ressort que les exercices proposés répondent à un besoin et qu'ils permettent aux élèves de travailler de manière autonome. En revanche, la fonctionnalité du suivi de l'élève de la plateforme iClasse ne paraît pas être indispensable. Les enseignants apprécient que les exercices soient en lien avec les objectifs du PER. La plateforme iClasse continuera à être proposée à tous les élèves des années 8 à 11.

Pour la première fois, des exercices seront développés pour le cycle 2. La mise à disposition des exercices existants dans une plateforme simplifiée est à l'étude.

Nouveau portail pédagogique RPN

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, le portail pédagogique RPN s'est modernisé tout en se recentrant sur l'enseignement obligatoire. Son contenu a été organisé selon quatre publics-cible: Elèves, Parents, Enseignants, Administration. Son ergonomie a été optimisée afin d'offrir un accès efficace à l'information. Il est en ligne depuis septembre 2013.

Bibliothèque de l'enseignement obligatoire (BEO)

La nouvelle Bibliothèque de l'enseignement obligatoire (BEO) a été intégrée au portail pédagogique. Elle permet le stockage, le classement, la consultation et l'échange de ressources pédagogiques numériques. Une notice de description appliquant la norme LOM-CH simplifiée accompagne chaque ressource et permet ainsi de la retrouver à l'aide d'un moteur de recherche performant. Des critères variés tels que la discipline, l'année scolaire, le format du document, etc. facilitent ce travail.

La BEO permet aux:

- collaborateurs du SEO de mettre à disposition des ressources officielles (supports de cours, complément);
- enseignants d'échanger le fruit de leur travail en termes de ressources (liens, documents, vidéos, sons,...);
- élèves d'accéder à des ressources déposées en ligne par les enseignants.

Un moteur de recherche performant permet d'effectuer une recherche parmi tous les documents.

Tablettes numériques

Un projet relatif à l'usage des tablettes numériques s'est déroulé durant l'année scolaire 2012-2013 dans une classe de l'école ordinaire du cycle 3 et dans une classe d'une école spécialisée.

Pour l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO), il s'agit d'identifier les domaines dans lesquels l'usage de tablettes numériques favorise les processus d'apprentissage des élèves.

Ce projet a été suivi scientifiquement par la HEP-BEJUNE; le rapport final sera rendu public durant le premier trimestre 2014.

Parc informatique du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN)

Le nombre d'ordinateurs connectés au réseau pédagogique neuchâtelois installés dans les écoles obligatoires et spécialisées se monte à 3200 postes environ.

En 2013, 400 ordinateurs ont été renouvelés. L'Université de Neuchâtel a fait don d'environ 250 ordinateurs, cet équipement a permis d'accélérer le renouvellement d'anciens ordinateurs.

Prévention & Ethique

L'OISO coordonne depuis plusieurs années un ensemble d'actions lié à l'éducation aux médias et à la prévention.

Campagne préventTIC

Sous forme de conférences, la campagne préventTIC informe les parents des jeunes élèves (années 3 à 5). Elle poursuit les objectifs suivants:

- appuyer les parents dans l'éducation des enfants visant un usage pratique et critique des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC);
- informer du contenu du plan d'études concernant l'éducation aux médias;
- informer les parents des risques, de leurs droits et devoirs ainsi que de leurs responsabilités quant à l'utilisation des MITIC;
- informer de la sécurité des ordinateurs installés dans les écoles neuchâteloises;
- informer les parents des outils existants pour protéger les ordinateurs familiaux.

Entre janvier et juillet 2013, 12 conférences regroupant près de 300 parents ont été organisées à la satisfaction générale. Bien que l'utilisation des MITIC soit de plus en plus répandue parmi les nouvelles générations de parents, l'information ciblée sur les élèves est appréciée: 96% des participants recommanderaient la conférence à leurs connaissances.

Ch@rte informatique du RPN

A la rentrée 2013, les élèves de 6^e année et leurs parents ont pris connaissance de la ch@rte informatique du RPN. Traduite en 11 langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, albanais, turc, serbo-croate, arabe et tamoul), elle est accessible en ligne à l'adresse www.rpn.ch/charte. Ce document pédagogique favorise la discussion autour de l'usage de l'outil informatique en classe et à la maison. Suite à la présentation en classe, la charte est signée par les élèves et leurs parents.

Informatique administrative

Le système d'information CLOEE gère l'ensemble des élèves du canton scolarisés en école obligatoire, privée ou spécialisée, à domicile et des étudiants en apprentissage ou en études.

CLOEE permet une gestion complète et intégrée d'élèves, d'enseignants et de classes (hormis la gestion des salaires). Utilisé dans toutes les écoles de la scolarité obligatoire, CLOEE garantit l'harmonisation et la rationalisation de l'administration des écoles.

L'année 2013 a été riche en nouveautés.

Gestion évoluée des remplacements

Depuis septembre 2013, les écoles obligatoires des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel utilisent progressivement la plateforme GER (www.rpn.ch/ger) pour une gestion simplifiée des remplace-

ments. Cette plateforme est un dispositif mis à disposition des écoles pour surmonter les difficultés relatives au manque d'enseignants-remplaçants. L'inscription centralisée simplifie la démarche administrative pour les enseignants-remplaçants.

Les enseignants-remplaçants:

- s'inscrivent à la plateforme en transmettant les données usuelles (coordonnées, curriculum vitae, diplômes obtenus, etc.);
- choisissent les disciplines qu'ils désirent enseigner;
- choisissent les régions dans lesquelles ils désirent donner des remplacements;
- mettent à jour leur agenda régulièrement.

Les écoles:

- annoncent une absence;
- décrivent l'absence (période, durée, disciplines);
- contactent un ou des enseignant(s)-remplaçant(s) suggéré(s) par le système;
- valident les choix; les agendas sont mis à jour.

A fin novembre, 807 dossiers ont été déposés pour le seul canton de Neuchâtel.

Autres dossiers

- Introduction du bulletin scolaire informatisé pour la 3e année (juin 2013);
- Rôle de classe (gestion administrative des classes des années 1 à 7): des fonctionnalités supplémentaires pour améliorer la gestion courante d'une classe ont été ajoutées.

CLOEE 2

En 12 ans le système d'information CLOEE a permis d'assurer progressivement la gestion administrative complète de toutes les écoles neuchâteloises. Le projet CLOEE2 est basé sur cinq axes de travail: choix des nouveaux outils de développement, ergonomie utilisateur, architecture applicative (environnements, modules, fonctionnalités), évolution des fonctionnalités, déploiement et utilisation. Le projet a démarré en 2010 et devrait se terminer en 2018. Le système d'information CLOEE est utilisé quotidiennement par toutes les écoles neuchâteloises, il contient toutes les données de gestion. La migration des modules CLOEE2 sera progressive et la disponibilité du logiciel garantie. Pour mener à bien ce projet, une organisation participative a été mise en place. Tous les travaux sont menés avec des groupes d'utilisateurs représentatifs des divers métiers regroupés à travers des comités d'expression des exigences.

En 2013, les dossiers ci-dessous ont été traités par deux comités d'expression des exigences:

- Création du dossier de l'élève;
- Liste et Recherche;
- Résumé de l'élève;
- Remarques Correspondances Direction Santé Liste des élèves;
- Avis de mutation.

5.10. Conservatoire de musique neuchâtelois

Généralités

Le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a été une fois de plus l'acteur de multiples activités musicales, artistiques et pédagogiques en 2013. Il a cherché à remplir au mieux sa mission telle qu'elle est stipulée dans l'article 2 de la Loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois, à savoir de proposer un "enseignement amateur et préprofessionnel de la musique ainsi que le développement de la culture musicale en général". Sa réputation dépasse les frontières cantonales et

lui permet d'être considéré comme une institution de formation musicale de qualité. Parmi les nombreuses offres de formation qui remportent un vif succès, il convient de citer les nouveaux cours de rythmique pour les seniors qui font de notre institution un espace de rencontre entre toutes les générations.

La direction ad intérim assumée par Mme Laura Cantagalli s'est terminée au 31 juillet 2013. Son engagement à l'égard du CMNE a permis à son successeur, M. Sylvain Jaccard de prendre le relais sans heurts dès le 1er août 2013. Une courte période de transition lors de laquelle Mme Cantagalli a soutenu l'entrée en fonction du nouveau directeur a favorisé un début d'année scolaire le plus serein possible.

Des changements significatifs ont également eu lieu dans l'équipe de direction, la décision ayant été prise d'engager, à la suite d'un concours interne, M. Gilles Landini comme chargé de mission du département piano. Son entrée en service s'est effectuée au 1er août 2013. De plus, le chargé de mission du langage musical M. Jean-Pierre Bourquin ayant été nommé directeur adjoint de la nouvelle école de musique vaudoise Multisite, une mise au concours à l'interne a abouti à la nomination de M. François Cattin à cette charge. Il est entré en fonction au 1er décembre 2013. Finalement, suite à la démission au 31 juillet 2013 du chargé de mission du département jazz, M. Carlos Baumann, une procédure de mise au concours à l'interne a été engagée, sans obtenir toutefois de candidatures. Une mise au concours à l'externe a été alors publiée. Le délai de postulation étant fixé au 31 décembre 2013, le-la nouveau-elle chargé-e de mission prendra ses fonctions dès le début de l'année 2014. Les affaires courantes du département jazz ont été entre temps assumées par le directeur.

Dès son entrée en fonction, le directeur a souhaité renforcer le comité de direction. Tous les chargés de mission, le délégué à l'éducation musicale ainsi que l'administrateur le soutiennent ainsi dans sa charge. De plus, depuis le mois de décembre, une partie du cahier des charges de Mme Isabelle Voirol, secrétaire, est dévolu au secrétariat de direction.

Le directeur a rencontré quasiment l'ensemble des professeurs en entretien pour connaître leur avis au sujet des forces et faiblesses du CMNE, mais également pour prendre connaissance de leurs rêves pour l'institution et leurs attentes à l'égard de la direction. Quelques visites des cours lui ont permis de découvrir la réalité de l'enseignement au conservatoire. Ces entretiens et visites seront poursuivis en début d'année 2014.

Les chantiers ouverts par la nouvelle direction sont notamment les suivants: élaboration d'une vision stratégique pour le CMNE, renforcement de l'image de l'institution à l'interne et à l'externe, création d'un département de pédagogie spécialisée permettant à toute personne souffrant d'un handicap ou ayant des besoins particuliers de recevoir une formation musicale adaptée, renforcement des synergies avec les institutions culturelles et de formation du canton et intercantionales (notamment au travers des liens avec l'équipe responsable du domaine musique et école (cf. 1.1.2)), élaboration d'un système de contrôle interne et d'un protocole de gestion des situations critiques, dynamisation du site internet et de la communication et élaboration d'une stratégie pour attirer de nouveaux élèves, particulièrement dans les endroits qui connaissent une baisse des inscriptions.

Les nouveaux chargés de mission

M. Gilles Landini est entré en fonction au 1er août 2013, en tant que chargé de mission piano.

Il a mené fin septembre son premier colloque du collège des professeurs de piano qui s'est déroulé harmonieusement. Des projets modestes réunissant des élèves de tous les professeurs prennent forme:

- Une audition autour de la musique hongroise;

Une audition avec les compositions et les improvisations fixées (appries par cœur, mais non écrites) des élèves du CMNE.

Il a organisé une rencontre avec des professeurs de piano de La Chaux-de-Fonds qui a eu lieu début décembre en la présence du directeur. Les professeurs en avaient demandé la tenue: face à la connaissance des chiffres des statistiques de fréquentation des classes de piano sur ce site plutôt révélant une baisse des effectifs, des interrogations légitimes quant à l'avenir sont devenues plus prégnantes. Sur mandat du directeur, le chargé de mission piano a procédé à une évaluation du

parc pianistique de Neuchâtel, étayée également par les observations d'autres professeurs, qui conclut à la pertinence et au besoin du remplacement de trois instruments. Depuis son entrée en fonction, il a mené des entretiens avec plusieurs professeurs de piano sur des sujets divers touchant par exemple à l'état des instruments, les modes d'inscriptions, des interrogations pédagogiques.

Le nouveau chargé de mission du langage musical et de l'initiation musicale, M. François Cattin, est entré en fonction le 1er décembre 2013. Durant le mois de décembre, un entretien personnel avec chaque enseignant a été mené, ceci dans le but de comprendre les enjeux, les situations personnelles et pédagogiques, et les attentes de chacun. Ces entretiens fournissent une matière essentielle quant à la réflexion de fond que le département doit mener à moyen terme au niveau du statut, des missions et des enjeux du langage musical dans la formation musicale en général et au sein de l'institution en particulier.

Délégué à l'éducation musicale

En 2013, le délégué à l'éducation musicale, **M. Luc Aeschlimann**, a eu le plaisir de proposer, établir et coordonner une jolie palette de projets musicaux en collaboration étroite avec son équipe d'animateurs, et ce pour les écoliers de toute la scolarité obligatoire:

Janvier	Ateliers sur le rythme proposés aux enseignants de tout le canton, de quoi animer et enrichir les connaissances et la pratique de ce domaine fascinant de la musique et présent dans tant de domaines scolaires. Participation de 60 enseignants en plusieurs sessions géographiquement réparties.
Février	Atelier TUTTI, immersion interactive dans l'orchestre avec une œuvre de W.A. Mozart, 350 écoliers essentiellement primaires et l'Ensemble Symphonique de Neuchâtel (ESN), au Temple du Bas à Neuchâtel.
Mars	Concert scolaire, une approche de la musique lyrique au Théâtre du Passage avec "l'Opéra dans tous ses états" pour 125 écoliers et leurs enseignants et Concours "100% chant" à l'auditorium du CMNE avec la participation de 26 groupes constitués de 50 écoliers et deux classes, découverte des artistes en herbe sur scène, sept prix décernés.
Avril	Atelier "découverte des instruments" sur le site du CMNE à Neuchâtel, pour près de 3000 écoliers des degrés 4 et 5 prolongé par les journées portes ouvertes du conservatoire début mai et "concert didactique de l'Orchestre de la Suisse romande" à l'Heure bleue à La Chaux-de-Fonds pour 570 écoliers.
Mai	Sept concerts avec les écoliers "Le baron de Münchhausen", création d'un conte musical sur les scènes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, 1300 écoliers avec l'ESN dirigé par M. Martial Rosselet, travail préparatoire avec l'équipe des animateurs musique et répétitions dans les collèges avec le délégué.
Juin-Juillet	40 écoliers lauréats du concours "100% chant" sur la scène du festival Korbak et arrangements, enregistrements instrumentaux des musiques pour les fêtes et spectacles de fin d'année dans les écoles du canton.
Août	Classes orchestre, mise en route de la deuxième année de la phase pilote avec les deux classes impliquées, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.
Septembre	Participation à la conférence sur l'Education musicale à Fribourg, présentation des activités EMU du canton de NE.
Octobre	Répétition publique sur des œuvres de F. Martin et J. Haydn, Temple du Bas avec l'ESN et 60 écoliers, degrés 3 à 10.
Novembre	Préparations d'accompagnements musicaux pour les classes en vue des concerts de décembre.
Décembre	Coordination de concerts dans les écoles « Voices of Africa » aux Brenets et La Chaux-de-Fonds pour 600 élèves suivi des concerts et spectacles de Noël, atelier Presto à Neuchâtel avec l'E.S.N.

Tout au long de l'année: suivi et coaching des quatre animateurs et assistante MUS dans tout le canton, colloques musique cantonaux et romands, gestion et mise à jour du Blog MUS sur le RPN, soutien logistique musical, arrangements et enregistrements musicaux, articles sur la MUS dans des magazines spécialisés, préparation préalable en classe de tous les ateliers proposés, dossiers pédagogiques, etc.

Gestion du parc instrumental et des locaux

L'entretien et l'achat des instruments de musique au Conservatoire occupent une partie significative des activités du chargé de mission "logistique". C'est en effet sous sa responsabilité directe que les décisions concernant ces investissements sont prises, ce qui permet aussi un suivi des besoins spécifiques des instruments. L'hygrométrie, par exemple, paramètre essentiel pour une bonne conservation du parc instrumental, est source de nombreux problèmes chaque hiver, en particulier dans le bâtiment de Neuchâtel. Il est à espérer que les nouvelles mesures mises en œuvre en collaboration avec le service des Bâtiments de l'Etat de Neuchâtel permettront finalement aux instruments de passer un hiver sans détériorations. La gestion de la mise à disposition de certains instruments, comme de locaux, sous forme de location ou gracieusement, fait également partie des activités du chargé de mission. Les locaux du CMNE sont régulièrement utilisés pour des concerts ou des répétitions. Les écoles cantonales ont, elles aussi, un accès aux infrastructures pour leurs représentations.

Effectifs

Elèves

A la rentrée d'août 2013 (2012), 1989 (1999) élèves étaient inscrits au Conservatoire de musique neuchâtelois dont 1'678 (1651) en cours individuels répartis ainsi:

- 1'123 (1'106) en cursus classique NP;
- 242 (245) en classe de formation aux adultes;
- 41 (40) en cursus jazz;
- 57 (68) en classe préparatoire;
- 161 (152) en cursus fanfare;
- 23 (26) en classe préprofessionnelle;
- 31 (14) musique de chambre, chant élémentaire, cours de direction.

Direction

Etat au 31 décembre 2013: un directeur à 100%, cinq chargés de mission pour une occupation égale à 190%*, un délégué à l'éducation musicale (EMU) avec un mandat de 70% et un administrateur à 100%.

*Le chargé de mission langage musical occupera l'entier de son poste (40%) dès le 1er octobre 2014. Dans l'intervalle, il est engagé à hauteur de 20%. Le poste de chargé de mission jazz est vacant. Il représente un taux de 20%.

Corps enseignant

Le 31 décembre 2013, le Conservatoire de musique neuchâtelois comptait 121 professeurs en 30ème et 32 professeurs en 24ème. L'effectif total au 31 décembre 2013 est de 123 professeurs.

Personnel administratif

Le 31 décembre 2013, le personnel administratif du Conservatoire de musique neuchâtelois et le personnel administratif de la HEM-GE site de Neuchâtel représentaient un effectif de neuf personnes, soit 6.65 EPT (équivalent plein temps). La répartition de ces personnels pour chaque entité est la suivante:

Administration du Conservatoire de musique neuchâtelois:

- six personnes représentant 4.09 EPT

Administration de la HEM-GE site de Neuchâtel:

- cinq personnes représentant 2.56 EPT

Le personnel administratif de la HEM-GE site de Neuchâtel est subordonné au responsable de site. Ce personnel ne pouvant pas être intégré dans l'effectif genevois pour des raisons statutaires, il est rémunéré par le Conservatoire de musique neuchâtelois. Le montant de la masse salariale (y compris les charges sociales) est intégralement refacturé à la HEM-GE site de Neuchâtel (factures semestrielles).

Auditions, examens

Auditions – site de Neuchâtel

101 auditions ont eu lieu, dont 95 dans les locaux du Conservatoire à Neuchâtel, 3 dans les locaux du Conservatoire à Fleurier, 1 à Derrière-Pertuis, 2 à la salle de musique du collège La Fontenelle à Cernier.

Auditions – site de La Chaux-de-Fonds

61 auditions ont eu lieu dont 57 dans le bâtiment du Conservatoire (notamment à la salle Faller) et 4 au Conservatoire décentralisé du Locle.

Examens

Examens de l'école de musique: 745

Répartition

Examens instrumentaux: 440 (428 réussis et 12 non réussis).

Examens de langage musical en session individuelle: 125.

Examens de langage musical en session collective: 172.

Examens d'harmonie préparatoire: 8.

Bibliothèque du Conservatoire de musique neuchâtelois,

Comme les années précédentes, d'un point de vue statistique, nous constatons un écart entre les bibliothèques des deux sites. Cette différence s'explique par une ouverture nettement plus large de la bibliothèque du site de Neuchâtel, due à la présence de la HEM sur ce site. Cette année, nous avons reçu des dons très intéressants. Entre autres, un lot de disques 33 tours appartenant à l'origine au Brevet secondaire de l'Université de Berne, a su trouver sa place dans la bibliothèque du site de La Chaux-de-Fonds.

5.11. Législation

Voir chapitre du secrétariat général.

5.12. Commissions consultatives

Conférence de l'enseignement obligatoire

Une séance commune avec les cadres des écoles obligatoires et des institutions, organisée par le SEO et présidée par M. Philippe Gnaegi, chef du DÉPARTEMENT, s'est tenue le 18 mars 2013. Elle traitait principalement des mesures d'aides aux élèves en difficulté.

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire, présidé par l'ancien chef du DÉPARTEMENT et la nouvelle cheffe du DEF, a tenu deux séances de travail durant l'année 2013, les 7 février et 19 septembre. Les points suivants ont été abordés:

- Informatique scolaire: état de situation des équipements et perspectives, environnement numérique de travail et le rôle du Guichet Unique;
- Enseignement spécialisé: accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée;
- Rénovation du cycle 3;
- Rentrée scolaire 2013-2014.

La prochaine séance est agendée au premier trimestre 2014.

Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire (CODEO)

La Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire (CODEO) qui traite des dossiers de l'école dans sa verticalité, a tenu 6 séances en 2013, lors desquelles les thèmes suivants ont été traités:

- Rénovation du cycle 3;
- Concept de l'enseignement spécialisé;
- Arrêté sur le subventionnement des classes;
- Rattachement de la 8^e année au cycle 2;
- Dossier de l'orthophonie;
- Organisation des formations continues du corps enseignant;
- Arrêté relatif aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans la scolarité obligatoire;
- Bicentenaire 2014;
- Projet d'Aide Socio-Pédagogique aux élèves en Difficulté (ASPEDI);
- Dossier du français: introduction des moyens d'enseignement romands (MER);
- Marché de l'emploi: pénurie d'enseignants;
- Gestion évoluée des remplacements;
- Règlement concernant les conditions de promotion;
- Évaluation des apprentissages.

5.13. Éducation routière

Durant l'année 2013, la Commission d'éducation routière (CER), sous la présidence de M. Pascal Cosandier, adjoint au chef du Service de l'enseignement obligatoire (SEO), puis de Mme Maria Teresa Rodriguez Mejias, adjointe au chef du SEO, s'est réunie à deux reprises, le 27 mars et le 27

novembre. La Commission technique d'éducation routière (CTER), quant à elle, s'est retrouvée une fois sous la présidence de M. Frédéric de Chambrier, puis à cinq reprises sous la présidence de M. Jean-Philippe Favre, tous deux inspecteurs de l'enseignement obligatoire.

Activités principales

- Trois campagnes radiophoniques sur la Radio Télévision Neuchâtel (RTN), à l'occasion des rentrées scolaires d'avril, d'août et d'octobre, ont pu avoir lieu grâce au soutien du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). La radio neuchâteloise, par le biais de son budget prévention, a pris à sa charge le 50% du coût total.
- Le 26 juin, la dix-neuvième édition de la "Coupe scolaire cycliste" s'est déroulée aux Ponts-de-Martel dans des infrastructures parfaitement adéquates pour ce type de manifestation. La fréquentation a été un peu plus modeste que d'ordinaire, peut-être en raison de la localisation de cette édition. Depuis bientôt deux décennies, la commission technique peut compter sur l'investissement important des policiers ainsi que sur l'aide de collaborateurs externes. Grâce à des donateurs fidèles et nombreux, chaque concurrent est repart à son domicile avec un prix.
- Les agents du groupe d'éducation et de prévention routière ont activement participé à la mise sur pied de cette manifestation. Les participants à cette compétition ont été sélectionnés pour leur bon résultat lors de l'évaluation des connaissances en circulation routière. Quatre-vingt-un candidats ont répondu positivement soit quarante-deux filles et trente-neuf garçons. Les épreuves, théorique et pratique, se sont déroulées dans une excellente ambiance.
- Cette année encore, le groupe d'éducation et prévention routière et les responsables de la campagne "A pied, c'est mieux!" sont allés présenter leurs activités aux étudiants de 3^e année de la Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE) du site de La Chaux-de-Fonds.

A pied, c'est mieux!

La campagne de sensibilisation "A pied, c'est mieux!", instaurée par la CER a reçu cette année encore l'appui de Promotion santé suisse (PS-CH). M. Thierry Gogniat, chef de projet et son adjoint M. Michel Cugnet ont poursuivi leurs efforts dans les domaines de la sécurité routière et du mouvement.

Le concept consiste à favoriser l'accompagnement à pied des enfants à l'école par un ou plusieurs adulte-s, généralement des parents. Trente-quatre Pédibus organisant trente-huit lignes sont répartis dans vingt-cinq localités et fonctionnent quotidiennement dans notre canton. Si ce nombre est stable par rapport à l'année 2012, l'on peut se réjouir de la pérennité de ces lignes qui survivent sans encombre au départ de leur initiateur-trice. Il faut voir là l'effet de l'inlassable travail de contact et de proximité mené par les responsables.

Les nouveautés suivantes sont à relever:

- Mise au point d'un prospectus à destination des parents traduit en onze langues avec la collaboration du Service de la cohésion multiculturelle et la participation financière de Promotion santé suisse;
- Remise d'attestations aux élèves ayant suivi un Pédibus durant toute l'année.

Concer'Pop

Le Concept de circulation et d'éducation routière en scolarité postobligatoire du Pays de Neuchâtel (Concer'Pop) s'est, une nouvelle fois, adressé aux étudiants et apprentis des écoles secondaires supérieures et de l'enseignement professionnel de notre canton. La campagne, qui comporte à la fois une partie théorique et une partie pratique, a accueilli un peu moins de 129 classes.

Le programme enseigne et démontre les attitudes à avoir face aux dangers de la circulation routière, ainsi que les actions engendrées par les alcools et psychotropes. Les jeunes visualisent et apprennent à évaluer les distances d'arrêt des véhicules et expérimentent les chocs qui peuvent en résulter si ces distances ne sont pas respectées ou mal évaluées.

Mutations au sein de la CER

- Mme Maria Teresa Rodriguez Mejias, adjointe au chef du service de l'enseignement obligatoire, a remplacé M. Pascal Cosandier, nommé à la direction du secteur nord de l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds;
- M. Jean-Philippe Favre, inspecteur de l'enseignement obligatoire au SEO a remplacé M. Frédéric de Chambrier, appelé à d'autres fonctions dans le cadre de la réorganisation du service

Hormis les interventions traditionnelles dans les classes des écoles obligatoires, telles que décrites dans la brochure "l'éducation routière dans le canton de Neuchâtel", les policiers ont rempli les missions suivantes:

- multiples contrôles à proximité des collèges, plus particulièrement vers les passages pour piétons occupés par des patrouilleurs scolaires et adultes et surveillance aux alentours des écoles des années 1 et 2, afin d'inciter les parents à accompagner leurs enfants à pied à l'école;
- leçons dispensées aux Perce-Neige, au Ceras et à Foyer Handicap;
- suivi et formation continue des patrouilleurs adultes;
- réunions de travail diverses avec les responsables et/ou moniteurs d'éducation routière;
- organisation et suivi des campagnes de prévention menées par la police neuchâteloise;
- séances de travail pour le TCS, l'ACS, le BPA et le CSR, contrôle des publications et des manuels d'instruction;
- exposés sur l'éducation routière aux étudiants de la HEP-BEJUNE, aux aspirants gendarmes et assistants de sécurité à l'ERAP;
- organisation des contrôles des vélos en collaboration avec le TCS.

Les policiers de l'éducation routière ont également procédé à une révision de la brochure "L'éducation routière dans le canton de Neuchâtel".

6. SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION

6.1. Rapport de la direction

Généralités

Du point de vue structurel, le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) s'est considérablement stabilisé durant l'exercice 2013 puisqu'il peut compter sur cinq offices, ainsi qu'un état-major au complet.

Un fil conducteur au sein du SFPO est à n'en pas douter la collaboration interinstitutionnelle. Cette collaboration entre plusieurs offices mais aussi entre plusieurs services doit permettre à terme d'améliorer les différentes transitions, dont celle permettant le passage de l'école obligatoire vers le secondaire 2 ou le monde du travail. Cette collaboration interinstitutionnelle a pour but d'instaurer un partenariat ciblé entre les différents acteurs et de maximiser l'effet des mesures prises dans le but que chaque citoyen de ce canton puisse trouver une insertion dans une filière de formation à sa mesure.

Plusieurs projets d'envergure ont perduré au passage de la législature. Nous mentionnerons le déploiement du plan d'actions qui se concrétise par la poursuite et le développement de la promotion de la formation professionnelle auprès de différents publics, ainsi que du soutien aux entreprises. Le plan d'actions pour la formation professionnelle contient aussi un sous-projet d'importance capitale, celui qui correspond à la volonté de dualiser dans le domaine technique les formations menant à l'obtention d'un CFC en école à plein temps. Cette dualisation des métiers techniques sera envisagée sous des formes variables selon le métier considéré.

Concernant le plan d'actions, ce sont 400 places d'apprentissage qui doivent être créées en 8 ans. Ainsi, le dispositif de démarchage auprès des entreprises doit être pérennisé au-delà de cette échéance. Dans ce contexte, le SFPO va créer un observatoire du développement de l'apprentissage qui réunira les principaux acteurs de ce démarchage. Cette veille devra permettre à l'horizon 2017 de constituer un système de formation stable et durable.

Concernant les écoles supérieures, l'assemblée plénière de la CDIP a approuvé le 22 mars 2012 un nouvel accord de financement concernant ces formations. Les cantons doivent maintenant décider de leur éventuelle adhésion. Ainsi, le SFPO prépare un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil portant sur une éventuelle adhésion à cet accord d'une part mais aussi sur un renforcement du positionnement de ces formations. Les réflexions ont débuté en 2013 et verront leur aboutissement à l'été 2014.

Au sujet de la formation des adultes et en vertu des nouveaux articles constitutionnels sur la formation, la Confédération est chargée de fixer les principes applicables à la formation continue. Ainsi, dans le prolongement de ces principes qui seront décidés et en subsidiarité, le SFPO rédige une loi cantonale qui tienne compte non seulement de la loi fédérale mais aussi du principe développé dans le rapport d'information 12.011 du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au financement des formations menant à une certification en formation initiale pour adultes.

Finalement, dans le domaine de la formation et de la recherche, l'année a été particulièrement dense et les perspectives pour les années à venir le sont également.

Tout d'abord, dans le cadre de son activité de haute surveillance, l'office des hautes écoles et de la recherche (OHER) s'est investi dans le cadre de l'audit de gouvernance de la Haute école pédagogique BEJUNE et du futur mandat d'objectifs de l'Université de Neuchâtel. L'année 2013 a également été l'occasion de transformer la Cité universitaire en Cité des étudiants. Celle-ci est donc désormais ouverte à l'ensemble des étudiantes et des étudiants du domaine tertiaire et non plus uniquement aux universitaires.

Secteur juridique

Le service dispose d'une juriste, à temps partiel, pour répondre et traiter les dossiers nécessitant un appui légal. La juriste est ainsi à disposition de tous les acteurs du SFPO, à savoir la direction, les chefs d'office, les conseillers en formation professionnelle, les directions d'école ou d'établissement.

Durant l'année 2013, cet appui s'est traduit par la participation à des groupes de travail (handicap, formation continue, maturité technique), à des séances de conciliation dans le cadre de conflits liés à un contrat d'apprentissage et par un appui dans l'examen de contestations ou de recours contre des décisions (non promotion, échec aux examens, discipline) rendues par les écoles.

De nombreux règlements ont été établis (Règlement d'application de la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle, Règlement de la Cité des étudiants) ou modifiés afin de suivre l'évolution des exigences légales et matérielles (Règlement des filières commerciales, règlement sur les fonds linguistiques, règlement sur les traitements de la fonction publique, règlement des lycées et du Lycée Jean-Piaget).

Enfin, la juriste a collaboré à la rédaction de nombreux arrêtés de nomination du personnel enseignant ou des membres de direction.

Secteur promoco

La cellule de promotion et communication (PROMOCO) du SFPO est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les actions destinées à promouvoir la formation professionnelle, de conseiller et soutenir les offices, de relayer les campagnes fédérales d'information au niveau cantonal, de participer à la réalisation des statistiques sur les places d'apprentissage disponibles et de coordonner le démarchage des places d'apprentissage auprès des entreprises.

En 2013, en matière de communication générale, elle a édité différents numéros du "Bulletin Information", une publication destinée aux entreprises formatrices du canton de Neuchâtel. Elle a également redessiné entièrement l'arborescence et réalisé le contenu des pages SFPO du site Internet de l'Etat www.ne.ch/sfpo. La préparation de divers communiqués et conférences de presse a également fait partie de ses tâches.

Dans le cadre de projets particuliers, la cellule PROMOCO s'est impliquée dans l'organisation, au mois de mars, de la "Semaine de sensibilisation à la formation professionnelle", destinée aux étudiants en formation initiale de la HEP-BEJUNE. De plus, elle a mis sur pied, en collaboration avec les radios régionales privées de l'Arc jurassien, la "5ème Journée intercantonale de l'apprentissage" le 15 mai 2013, à laquelle 15 cantons suisses ont participé. Elle a également œuvré à l'organisation de la "Nuit de l'Apprentissage", une manifestation qui a réuni le 24 mai à La Chaux-de-Fonds employeurs potentiels et élèves à la recherche d'une place d'apprentissage.

En parallèle, la cellule PROMOCO a mené les travaux des deux groupes de travail dont elle était responsable dans le cadre du "Plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle". Les groupes avaient pour mission de développer de nouvelles mesures de promotion de la formation professionnelle envers les élèves, leurs parents et les enseignants, ainsi qu'auprès d'employeurs potentiels dans le canton de Neuchâtel. Ces mesures seront progressivement mises en place dès 2014.

Cours de formation pour formateur en entreprise

En 2013, 14 cours ont été dispensés à 173 participantes et 200 participants pour 318 attestations délivrées.

6.2. Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

L'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle est organisé en 3 secteurs distincts:

- Le secteur ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE EN SCOLARITÉ OBLIGATOIRE est constitué des bureaux OCOSP sis dans 12 des 13 centres scolaires du can-

ton. Les nouveaux bureaux des centres Numa Droz et des Forges ont été inaugurés au cours de l'année 2013. Il reste à installer le dernier bureau du Centre Crétêts-Bellevue en collaboration avec les autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Au cours de l'exercice, les conseillers et conseillères en orientation ont pris en charge l'orientation professionnelle de 3097 élèves de 10^e et 11^e HarmoS, ont participé à l'animation du cours "Education aux choix" en 10^e et à de nombreuses soirées de parents et manifestations d'information professionnelle. Ils ont répondu par ailleurs à 188 demandes réglementaires d'orientation scolaire (report, avancement, intégration, orientation en fin de 7^e HarmoS, changement de section).

- Le secteur HORS SCOLARITÉ/ADULTES regroupe les conseillers et conseillères en orientation présents dans les 2 Centres d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds

Les conseillers et conseillères en orientation de ce secteur ont pris en charge 595 demandes de jeunes de moins de 20 ans, jeunes sans solution ou en échec, lycéens, apprentis et étudiants. Le nombre de consultations d'adultes âgés de plus de 20 ans s'est élevé à 947 demandes et ont permis d'accompagner des personnes dans leurs transitions professionnelles et leur développement de carrière.

Les cours de techniques de recherche d'emploi pour chômeurs "Fenêtre Emploi" ont obtenu le renouvellement de la certification eduQua, gage de la qualité des interventions, et ont permis à 600 chômeurs d'acquérir des outils performants pour leurs lettres et leurs CV et de clarifier leurs projets d'insertion.

- Le secteur DOCUMENTATION ET INFORMATION regroupe les documentalistes qui sont en charge de l'information, de la gestion, de la rédaction et de la mise à jour de la documentation. Ils sont présents dans les 2 Centres de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Le secteur recense l'offre des places d'apprentissage disponible dans le canton. La brochure détaillant les résultats de l'enquête et sa situation en août 2013 est disponible sur le site www.ne.ch/ocosp. Les documentalistes collaborent étroitement au contenu du site www.orientation.ch qui compte plus de 700'000 visiteurs par mois. Un ensemble de collections sous forme de fiches professionnelles offre au public de nombreuses informations sur les professions, les filières de formation et les offres de perfectionnements. Les documentalistes animent un Forum en ligne pour répondre à de nombreuses questions d'internautes. Ils participent au développement de e-doc au niveau national, véritable outil de stockage, de traitement des données sur les métiers, les filières de formations et des thématiques particulières.

Au cours de cet exercice, les documentalistes ont répondu à 2748 demandes d'information adressées aux centres de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds.

Le concept cantonal d'organisation des séances d'information destinées aux jeunes et à leurs parents a également permis à plus de 1500 personnes de s'inscrire aux rencontres avec des professionnels des métiers, des associations professionnelles et des écoles du secondaire 2.

La Nuit de l'apprentissage a vu sa 2^e édition au printemps 2013 à La Chaux-de-Fonds et a réuni pour une interface une vingtaine d'entreprises cherchant des apprentis et des jeunes en recherche de places d'apprentissage. 300 entretiens sous forme de "speed dating" ont été proposés.

L'unité de psychologie scolaire en charge des demandes lors de difficultés scolaires, et rattachée à l'OCOSP, a répondu à 97 demandes de bilan psychologique de la part des directions des écoles obligatoires du canton.

Au cours de ce dernier exercice, la direction de l'OCOSP a cherché à consolider au mieux la restructuration mise en place en août 2011. Dans ce domaine, la nouvelle réglementation de la Loi sur l'orientation scolaire et professionnelle a été adoptée par le Conseil d'Etat et donne la possibilité à l'OCOSP de facturer certaines prestations, en dehors des prestations de base qui restent gratuites. Dans une perspective de transparence, la direction de l'OCOSP a inventorié 18 prestations au public, dont plusieurs sont financées par des collaborations avec des entités externes au canton (Centre suisse pour l'orientation et la formation) et des assurances sociales (chômage, AI, aide sociale, probation). Chaque collaboration interinstitutionnelle fait l'objet d'une convention écrite.

L'OCOSP en particulier ainsi que l'ensemble des collaborateurs du SFPO participent très activement à l'organisation de la manifestation Capa'cité. La prochaine édition se déroulera en septembre 2014 à Neuchâtel.

L'assurance-accident stages renégociée en 2013 entre l'Etat et la SUVA, a permis d'assurer 4052 stages lors du dernier exercice, soit une réduction de 15%, liée à la mise en place des nouvelles conditions de la SUVA. Les stages d'information durent en moyenne 3.5 jours et s'inscrivent dans une démarche éducative d'orientation.

6.3. Office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle

Suite à la construction, au développement et à la mise en place du processus d'insertion durant les années précédentes, l'année 2013 est marquée par la stabilisation et la consolidation des activités de l'office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (ci-après OFIJ). Le processus d'insertion en formation professionnelle présente actuellement un cadre d'intervention posé qui permet, d'une part de sortir de la logique de projet et, d'autre part de mener à bien la mission qui lui est confiée, à savoir, augmenter le nombre de jeunes en possession d'un titre du secondaire II.

Le système qui était en construction jusque-là, a pu être éprouvé tout au long de l'exercice 2013. En effet, l'infrastructure qui s'est aménagée jusqu'en fin 2012 s'est fixée autour d'une configuration stable durant l'année écoulée.

Désormais, nous pouvons affirmer que le système d'accompagnement mis en place présente une efficacité significative. En effet, il permet d'insérer un nombre conséquent de jeunes en difficultés multiples de notre canton, dans le circuit de la formation professionnelle. En outre, les mesures développées spécifiquement pour le système d'insertion répondent adéquatement aux besoins des jeunes. L'approche individualisée et le suivi personnalisé, préconisés par cette méthode d'intervention, montrent des résultats exceptionnels au vu du taux de réinsertion.

Certes, le travail de l'équipe interne explique une part importante de ces bons résultats, mais il ne faut pas oublier la grande contribution des partenaires impliqués dans le processus. En effet, la force de travail vient aussi de la possibilité de pouvoir s'appuyer sur des compétences externes répondant adéquatement aux difficultés de nos jeunes. C'est au travers d'une coordination intelligente de ces actions conjointes que les résultats les plus probants peuvent être observés. Ajoutons à cela un point extrêmement déterminant, celui de la détection précoce sur la base d'un projet pilote mené en collaboration avec l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds. Force est de constater sur la base du bilan 2013, qu'une intervention anticipant une désinsertion sociale est bien plus efficace qu'une intervention menée auprès de personnes présentant un parcours social de longue durée.

A ce jour et de manière plus étendue, le processus d'insertion développé au sein de l'office s'intègre dans une structure large permettant de repérer rapidement les jeunes qui ne sont pas ou plus dans une filière postobligatoire. Cette détection systématisée permet de rapidement rectifier la situation et de ramener le jeune dans un parcours de formation. Ainsi, de par la délimitation claire des publics à risques et un repérage systématique, le canton présente une infrastructure intervenant comme filet de sécurité aux moments les plus fragiles du parcours d'un jeune. Le Mentoring I et II sous la conduite de l'orientation professionnelle (OCOSP) et le processus d'insertion individualisé sous la direction de l'OFIJ sont autant de protection empêchant les jeunes de dériver dans le système social.

L'année 2013 est marquée par un fort succès qui porte avec enthousiasme l'équipe de l'OFIJ vers une nouvelle année remplie de défis. D'une part, cette double recommandation démontre une perfectibilité du système et d'autre part, maintenir un tel niveau d'efficacité demande d'être extrêmement vigilant afin de toujours atteindre l'excellence.

En 2013 et au cumul depuis 2010, l'OFIJ a traité 561 demandes dont 433 qui étaient de sa compétence. 203 jeunes sont encore en cours de suivi, ce qui porte à 230 le nombre de jeunes pris en charge sur un temps variable et qui ont pu être rendus autonomes grâce à un suivi personnalisé et finalement à une insertion en formation professionnelle.

6.4. Office des lycées

En lien avec le plan d'actions, les nouvelles conditions d'admission dans les filières à plein temps du secondaire 2 des domaines du commerce, de la santé et du social, ainsi que de la technique ont été appliquées pour la troisième fois. Elles ont impliqué l'organisation d'examens cantonaux qui ont eu lieu le 6 mars 2013. Les travaux relatifs à l'édition 2014 ont débuté.

Les travaux liés à l'introduction du nouveau plan d'études cadre fédéral pour la maturité professionnelle (pour l'été 2015) sont en cours et les écoles participent à l'élaboration du plan d'études romand y relatif.

Les travaux de mise en place d'examens cantonaux de maturité professionnelle commerciale, pour toutes les écoles et toutes les filières concernées, ont été lancés. La première édition aura lieu en été 2014.

Concernant le dossier de reconnaissance de la maturité spécialisée options travail social, divers échanges sont encore en cours avec la Commission de reconnaissance de la CDIP.

En ce qui concerne la maturité gymnasiale, l'étude de la composition d'un panier de disciplines permettant le renforcement des conditions de promotion a été repris.

L'office a pris part à plusieurs groupes de travail transversaux du DEF, tels que ceux liés à la rénovation des filières du secondaire 1.

Des rencontres biennuelles des médiateurs des lycées continuent d'être mises en place en collaboration avec le CAPPEP et sont très appréciées par les partenaires.

6.5. Office des apprentissages

Généralités

L'office des apprentissages (OFAP) a été impliqué dans plusieurs projets importants pour le développement de la formation professionnelle, en parallèle à ses activités habituelles de surveillance de l'apprentissage et d'organisation des procédures de qualification.

Les réformes des professions lancées par la Confédération se sont poursuivies au rythme d'une trentaine de nouvelles ordonnances et plans de formation par an soumises aux partenaires. L'office a particulièrement étudié les propositions de modifications dans les professions d'informaticien, d'assistant en soins et santé communautaire ou encore plâtrier-peintre.

La formation en école de métier menant à un CFC d'employé de commerce, qui remplace le diplôme de commerce, a connu sa 3^e rentrée scolaire. Cette année a été consacrée principalement à prévoir la future session d'examens et à établir les documents nécessaires à la recherche d'une place de stage pour les apprentis qui effectueront une année d'immersion en entreprise (filière CFC/MP 3+1). Afin de garder accessibles les stages dans des entreprises non-formatrices ou hors du canton de Neuchâtel, un réseau d'entreprises a été créé sous le nom de REFCOM, sous l'égide de la communauté d'intérêt pour la formation commerciale (CIFC-NE). Il a également été mis en œuvre l'échange de données pour les filières de commerce plein temps avec la base de données suisse (BDEFA2) permettant de gérer les notes d'évaluation de la pratique. En vue de supprimer à terme la filière menant au CFC uniquement en école à plein temps, un contrat de prestations a été signé avec la CIFC-NE pour le démarchage de places d'apprentissage.

L'office contribue activement au déploiement du plan d'actions du Conseil d'Etat sur l'avenir de la formation professionnelle. Il a initié un certain nombre de mesures, comme la mise en place d'un soutien à l'organisation de séances pour l'explicitation de nouveaux plans de formation ou de parrainage par des formateurs chevronnés d'entreprises rencontrant des difficultés dans la mise en œuvre des ordonnances. Le planning de développement des mesures retenues court jusqu'en 2015.

Sur la base d'une analyse pointue, l'office a déterminé avec l'aide des partenaires de la formation professionnelle trois stratégies différentes selon les domaines pour transférer les apprentis visant le CFC des écoles vers les entreprises neuchâteloises. Elles ont été présentées à un panel d'entreprises qui ont reçu positivement le projet. Il conviendra en 2014 de concrétiser le développement

de places d'apprentissage et d'assurer ce transfert sur 5 ans. Les filières menant à la maturité professionnelle demeureront possibles en école de métiers.

Dans le cadre des réflexions menées en Suisse sur la compensation des désavantages dans la formation professionnelle, l'office a élaboré, avec un groupe de travail représentant les écoles et les organisations du monde du travail, des documents pour la gestion des situations de handicaps. Ces outils permettent d'accorder des aménagements particuliers dans les cours de théorie et de pratique ainsi qu'aux examens de fin de formation tout en ne biaisant pas l'évaluation des compétences attendues. Les procédures seront simplifiées pour les parents et les jeunes concernés et les mesures standardisées pour la majorité des situations. Les cas particuliers pourront quant à eux désormais être considérés par les écoles et l'office sur la base d'un guide complet et avec le soutien d'organismes spécialisés en lien avec le handicap considéré.

L'office a également apporté sa contribution à la création d'une filière de sertissage dans notre canton, afin de répondre aux besoins des entreprises, les compétences étant en forte augmentation dans le domaine. Il est prévu d'ouvrir cette nouvelle filière en dual en 2014, les cours professionnels et interentreprises seront dispensés par le CIFOM-École des arts appliqués.

Apprentissages en chiffres

Libellé	F	M	Total
Nb total de contrats « dual » au 31.12.13	1642	2254	3896
Nb total de contrats « école » au 31.12.13	780	1056	1836
Avenants au contrat « dual »	108	169	277
Avenants au contrat « école »	41	113	154
Ruptures de contrats « dual »	188	311	499
Ruptures de contrat « école »	66	143	209
Contrats de formation élémentaire en cours	0	11	11
Attestations fédérales de formation élémentaire délivrées	1	13	14

6.6. Office des hautes écoles et de la recherche

Dans le cadre de son activité de haute surveillance, l'office des hautes écoles et de la recherche (OHER) s'est investi dans le cadre de l'audit de gouvernance de la Haute école pédagogique BEJUNE et du futur mandat d'objectifs de l'Université de Neuchâtel.

Concernant l'audit, les premières conclusions du comité stratégique sont déjà connues. Une nouvelle gouvernance entrera en vigueur à la rentrée 2014 avec la constitution d'un rectorat, composé d'une rectrice ou d'un recteur, aux compétences renforcées, notamment par l'existence d'un état-major qui lui sera directement rattaché, d'un vice-recteur pour le domaine formation, permettant ainsi une communication et des synergies accrues entre les différents secteurs de la formation (primaire, secondaires 1 et 2, enseignement spécialisé, formation continue), d'un vice-recteur pour le domaine recherche et ressources documentaires.

La constitution du mandat d'objectifs 2014-2016, placé sous la responsabilité des nouvelles autorités, a fait l'objet de nombreux échanges entre les autorités universitaires et étatiques.

L'année 2013 a également été l'occasion de transformer la Cité universitaire en Cité des étudiants. Celle-ci est donc désormais ouverte à l'ensemble des étudiantes et des étudiants du domaine tertiaire et non plus uniquement aux universitaires. Dans la foulée, un concept de restauration efficient en faveur de l'ensemble des hautes écoles et de la recherche du canton de Neuchâtel a été mis en place. C'est ainsi que la cuisine de la Cité des étudiants, surdimensionnée depuis sa construction, dessert aujourd'hui les besoins d'une large palette d'acteurs soit ceux de l'Université, de la Haute école Arc, de la Cité des étudiants et de Microcity. Dans l'idée de renforcer encore plus les synergies en faveur des étudiants et comme démarche liminaire à toute action dans le domaine,

l'office des hautes écoles et de la recherche a donné mandat à l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel d'évaluer les besoins en terme de logement étudiant. Au niveau fédéral, l'OHER a été particulièrement actif dans le cadre de l'élaboration du projet de futur concordat sur les hautes écoles de manière à pérenniser la place du canton de Neuchâtel au sein du futur Conseil suisse des hautes écoles.

L'année 2014 est une année tout aussi stratégique et dense. Elle verra aboutir les travaux de gouvernance sur la Haute école pédagogique BEJUNE, ensuite de quoi un projet de nouveau concordat intercantonal devra être établi. Le mandat d'objectifs 2014-2016 et le concordat sur les hautes écoles seront présentés au Grand Conseil. Finalement, les travaux relatifs à la révision totale de la loi sur l'Université débiteront.

6.7. Entités du secondaire 2

Centres professionnels

Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloise (CIFOM)

Ecoles

Le Centre est composé de 5 unités qui sont: école d'arts appliqués (eaa), école pierre-coullery (epc), école du secteur tertiaire (ester), école technique (et) et formation continue (fc) qui forment aussi bien en formation initiale (AFP/CFC) qu'en formation supérieure (ES, brevets) qu'en formation continue pour adultes.

Introduction

Pour l'ensemble des activités et événements de l'année 2013, nous signalons plus particulièrement les éléments suivants:

- En dix ans, le cifom a augmenté de plus de 50% son nombre d'élèves (de 2000 à plus de 3100 élèves).
- L'important engagement de ressources de la part des écoles dans le renouvellement des ordonnances de formation ou dans l'intégration progressive des nouvelles ordonnances.
- L'énorme souci de trouver des places de stage dans le domaine santé-social a trouvé son issue dans des discussions suivies et fructueuses entre partenaires en adaptant les stages aux possibilités des institutions et en remodelant l'organisation des cours professionnels.
- La mise en œuvre de la décision du Conseil d'Etat de rattacher la formation continue-CEFNA au cifom avec la nomination d'une équipe de direction et la mise en place d'une organisation pour le 1er janvier 2014.
- Engagement important pour la réalisation de l'association du Pôle horloger qui réunit les principaux acteurs (EPFL, cifom, HE-Arc) de la formation dans le domaine horloger ainsi que des entreprises du milieu horloger.

Personnel de direction

Le personnel de direction du centre compte 9 personnes engagées à plein temps et 1 personne engagée à temps partiel, soit un équivalent de 9.5 postes.

Corps enseignant

Le corps enseignant est constitué de 147 personnes engagées à plein temps et de 209 personnes engagées à temps partiel, soit un équivalent de 261.81 postes. Les formateurs d'adultes comptent 7 personnes engagées à plein temps et 19 personnes engagées à temps partiel, soit un équivalent de 17.44 postes. Nous noterons aussi le recours à l'engagement de spécialistes occasionnels.

Personnel administratif et technique

Le personnel administratif et technique est constitué de 16 personnes engagées à plein temps et de 33 personnes engagées à temps partiel, soit un équivalent de 36.40 postes.

Une évaluation systématique de la maîtrise des outils bureautiques à des fins de formation a concerné l'ensemble des collaborateurs.

Le personnel de conciergerie est constitué de 12 personnes engagées à plein temps et de 13 personnes engagées à temps partiel, soit un équivalent de 18.60 postes.

Le CIFOM compte 4 apprentis de commerce, 3 apprentis informaticiens et 1 apprenti agent d'exploitation ce qui représente un taux d'environ de 15% du personnel administratif et technique.

Effectifs des élèves

A la rentrée scolaire, le centre a enregistré 1507 élèves à temps partiel et 1485 élèves à plein temps, dont 154 élèves en préapprentissage.

En ce qui concerne la formation continue, 43 personnes ont participé à 4 cours publics, soit une moyenne de 10.7 personnes par cours. L'effectif des cours de perfectionnement menant à des certifications est de 325 à la rentrée 2013. 1872 personnes ont suivi 224 cours organisés à la demande, ateliers compris.

Certificats et diplômes délivrés

En 2013, 783 attestations, certificats fédéraux de capacité, certificats cantonaux, certificats de maturité professionnelle et diplômes ont été délivrés.

La Formation continue a délivré 97 brevets et certificats fédéraux, certificats de modules, diplômes, certificats fédéraux de capacité (CFC) et attestations fédérales de formation professionnelle (AFP)

Activités

Ecole d'arts appliqués (eaa)

- Poursuite de la mise en place d'une formation initiale de Concepteur multimédia en remplacement de la formation Designer de l'information abrogée et participation active de l'eaa à la commission de réforme et au groupe de travail de la future formation Interactive de Media Designer.
- Consolidation et promotion des compétences de l'école au travers des mandats-concours et expositions réalisés (19 mandats au total ont été effectués dont notamment « Versace », « Superhéros », « Médailles de commémoration du bicentenaire de la ville de Neuchâtel »)

Ecole Pierre-Coullery (epc)

- Augmentation de près de 50%, l'école a passé de 521 élèves à la rentrée 2009 à 778 à la rentrée d'août 2013.
- L'école organise et supervise chaque année scolaire quelque 160 stages pour la filière ASE et 200 stages environ pour la filière ASSC.

Ecole du secteur tertiaire (ester)

- La rentrée d'août 2013 a établi un nouveau record avec 1212 étudiants ou apprentis inscrits.
- L'entreprise de pratique commerciale « Practime », créée en 2011, a tourné à plein régime avec un taux d'occupation maximum de dix demi-journées pour 8 classes.
- Une affluence hors norme a été enregistrée dans les deux classes JET (jeunes en transition) où sont accueillis les jeunes migrants.

Ecole technique (et)

- Introduction d'une nouvelle voie intégrée en 4 ans en remplacement de la voie échelonnée, même si la recherche de places de stages est un défi permanent.
- Sous forme de projet pilote l'et a équipé une classe de 2e année de techniciens de tablettes numériques.
- L'école et le CEFNA ont lancé une action de sensibilisation auprès des entreprises sur le risque de disparition des métiers des étampes.

Formation continue

- Outre le fonctionnement normal de la formation continue, l'essentiel de l'activité a porté sur la mise en œuvre du nouveau CEFNA, laquelle interviendra au 1er janvier 2014.
- Le succès des cours menant au brevet fédéral de formateur d'adultes a conduit au dédoublement du module 1.
- Des nouveaux cours de préparation à des brevets sont en cours de réalisation, notamment spécialiste en soins de longue durée et accompagnement (collaboration avec le CEFF et AvenirFormation), horloger et gestionnaire de PME (collaborations avec le CIP et l'IFAGE)

Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN)

Ecoles

Le CPLN regroupe les unités de formation suivantes:

- Ecole technique (ET)
- Ecole professionnelle commerciale (EPC)
- Ecole des arts et métiers (EAM)
- Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN)
- Ecole supérieure de droguerie (ESD)
- Lycée d'enseignement professionnel (LEP)
- Formation continue (FC)

Ces unités offrent, dans leur domaine respectif, des formations initiales (AFP, CFC), supérieures (brevet fédéral, diplôme fédéral, diplôme ES) et continues, ainsi que des mesures de préparation à la formation professionnelle (préapprentissage).

Corps enseignant

Au 30 septembre 2013, 103 enseignants à plein temps et 188 enseignants à temps partiel, soit 189,8 postes en équivalent plein temps (187,3 en 2012), enseignaient au CPLN, sans compter les nombreux spécialistes et professionnels occasionnels.

Personnel administratif

Le personnel administratif et technique est constitué de 15 personnes à plein temps et de 31 personnes à temps partiel, soit un équivalent de 33,4 postes complets (35,6 en 2012).

Effectif des élèves (chiffres 2012 entre parenthèses)

A la rentrée scolaire 2013-2014, il y avait 2885 (2944) personnes en formation au CPLN:

Préformation: 169 (180) élèves.

AFP – attestation fédérale: 73 (65) apprentis en système dual.

CFC – certificat fédéral de capacité: 1588 (1545) apprentis en système dual (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle).

CFC – certificat fédéral de capacité: 476 (532) élèves à plein temps (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle).

CFC en cours d'emploi (art. 32 OFPr): 132 (147) adultes.

Cours préparatoires aux examens de diplôme fédéral ou de diplôme fédéral supérieur: 138 (170) étudiants.

ES – Ecoles Supérieures: 139 (135) étudiants à plein temps et 170 (170) en cours d'emploi.

D'autre part, près de 1700 adultes ont suivi des cours de formation continue dans les secteurs informatique, technique, artisanal, commercial et du développement personnel.

Il est intéressant de constater que le nombre d'apprentis en formation duale a sensiblement augmenté (+92 apprentis), au détriment des formations à plein temps, ce qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs stratégiques du Conseil d'Etat.

Cette année encore, le secteur de préapprentissage a enregistré une forte demande; on s'achemine toutefois vers un retour à la normale.

Certificats et diplômes délivrés

Au cours de l'année écoulée, le CPLN a délivré 769 (785) certificats et diplômes fédéraux.

Activités

En marge des missions traditionnelles de formation ressortant des mandats confiés à l'école par l'Etat, de nombreuses activités ont été réalisées au CPLN. Nous relevons, de manière non-exhaustive, les activités suivantes:

- L'ouverture de deux classes d'assistants-es en promotion de l'activité physique et de la santé (APAPS). Cette formation accueille au CPLN des apprentis de toute la Suisse romande; les premiers CFC seront délivrés en 2016.
- Le démarrage de la formation qui conduit au brevet fédéral de contremaître horticulteur (degré tertiaire B), option spécialiste en jardin naturel.
- La mise en œuvre d'une formation transfrontalière dans le domaine terre et nature.
- Le succès important du placement en entreprises des jeunes suivant une formation intégrée CFC + maturité professionnelle dans les métiers techniques. A ce propos, les entreprises du domaine technique de l'Arc Jurassien comprennent les enjeux de la formation duale dans notre canton; elles engagent des jeunes, jusqu'alors à plein temps en école, en leur offrant la possibilité de terminer leur formation en système dual.
- A la fin de l'année, l'unité de formation continue quitte organiquement le CPLN pour être intégrée dans le nouveau CEFNA.
- La définition du projet de rénovation des bâtiments du site de la Maladière a mobilisé d'importantes ressources. En cas d'aval du Parlement cantonal, l'assainissement de ces bâtiments quadragénaires permettra de réaliser de substantielles économies énergétiques, de supprimer d'onéreuses locations à des tiers et de réorganiser plus judicieusement l'occupation des locaux.
- Le mandat de prestations pilote conclu entre le CPLN et le DEF pour l'année 2013 inaugure les bases d'un nouveau système de gouvernance au sein de l'administration cantonale. Le CPLN se félicite de ce mode de collaboration moderne, qui responsabilise, qui motive et qui augmente significativement l'efficacité de tous les partenaires.
- Pour la deuxième année consécutive, le CPLN s'est illustré comme premier employeur romand en participant au "Swiss Arbeitgeber Award". Le sixième rang obtenu parmi une centaine de candidatures atteste de l'excellente gestion des ressources humaines de l'établissement.
- En fin d'année, après deux années de travail, le CPLN a obtenu la certification environnementale ISO 14001. Combinée à notre démarche ISO 9001, cette nouvelle certification atteste de l'effort fourni quotidiennement par tous les usagers du CPLN pour préserver l'environnement que nous souhaitons léguer aux générations futures.

Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)

Ecole

Les activités de formation du Centre sont réparties en 3 secteurs:

- Formation professionnelle initiale
- Cours interentreprises
- Formation professionnelle supérieure et formation continue

Corps enseignant

Le personnel de direction représente 2 emplois à plein temps.

Pour l'année scolaire 2013-2014, 15 enseignants à plein temps et 66 enseignants à temps partiel, soit un équivalent de 37.91 postes complets, sont appelés à dispenser les cours de formation professionnelle initiale et les cours interentreprises. Pour les cours de formation professionnelle supé-

rière et formation continue, nous avons mandaté 127 chargés de cours pour dispenser l'enseignement, ce qui représente un peu moins de 4 postes complets.

Personnel administratif

Le personnel de secrétariat comprend 5 personnes, comprenant notamment l'administrateur qui en est le responsable. Il y a lieu d'y ajouter le personnel technique au nombre de 3, ce qui représente un équivalent plein temps de 5.7 postes. De plus, 2 apprentis employés de commerce, dépendant du Service des ressources humaines de l'Etat, sont formés au sein de l'administration.

Le personnel de la cafétéria comprend 7 personnes, représentant un équivalent plein temps de 3.75 postes.

A noter que 6 collaborateurs du Service des bâtiments sont en poste au CPMB pour l'entretien des locaux, des installations et des alentours, ce qui représente un équivalent plein temps de 3,65 postes.

Effectif des élèves

896 apprentis suivent leur formation dès la rentrée 2013-2014. A ceux-ci s'ajoutent 163 apprentis qui suivent uniquement les cours interentreprises. Effectivement, en pratique, certains cours sont regroupés entre plusieurs cantons romands et ont lieu à Colombier.

11 apprentis suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle et 13 apprentis suivent les cours de maturité professionnelle technique intégrée, au CPLN, au CIFOM ou dans un autre canton.

297 participants ont suivi des cours de formation professionnelle supérieure, pour préparer l'examen de brevet fédéral, de diplôme ES et de diplôme fédéral dans les domaines de l'électricité, des transports, de la menuiserie et du gros œuvre.

90 personnes ont suivi des cours de formation continue dans divers domaines de la construction.

Certificats et diplômes délivrés

Le CPMB a accueilli et fêté 260 lauréats lors de la cérémonie de clôture du 4 juillet 2013, soit:

- 231 certificats fédéraux de capacité (CFC), dont 26 délivrés à des lauréats ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons;
- 1 attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et 10 attestations de formation élémentaire délivrées à des lauréats ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons;
- 18 diplômes ES de conducteur de travaux.

Activités

- Les Rotary Clubs de Neuchâtel et de Besançon ont financé un échange 2 x 4 jours pour la classe des menuisiers de 2e année du CPMB et du CFA de Besançon (F). Cet échange s'est déroulé en janvier et février 2013.
- En avril 2013, une dizaine d'apprentis du CFA de Saint-Etienne (F) ont effectué un stage d'une semaine au CPMB.
- Plusieurs visites d'entreprises ou d'expositions ont eu lieu à fin juin, dans le but de compléter la culture professionnelle et générale des apprentis et de promouvoir la camaraderie.
- Les portes-ouvertes des 1er et 2 novembre 2013 ont rencontré un grand succès. Près de 1'300 élèves de 10e et 11e années HarmoS ont visité nos ateliers le vendredi et un grand nombre de visiteurs ont répondu présents le samedi lors de l'ouverture au public.
- Du 23 octobre au 2 novembre, le CPMB a eu l'honneur d'accueillir le sculpteur sur métal, Stéphane Vuilleumier qui a pour l'occasion exposé une sélection de ses œuvres. Dans le cadre des leçons de branches générales, l'artiste a pu expliquer à nos apprentis les diverses méthodes de travail qu'il emploie.

Lycées académiques neuchâtelois***Lycée Blaise-Cendrars (LBC)*****Corps enseignant**

1 directeur, 1 directrice adjointe et 1 directeur adjoint pour 3,00 EPT.

67 enseignants pour 50,82 EPT.

Personnel administratif et technique

10 personnes pour 6,25 EPT.

Effectif des élèves

611 à la rentrée d'août 2013 répartis en 28 classes.

Certificats et diplômes délivrés

168 maturités gymnasiales (RRM).

Activités

En ce qui concerne les activités culturelles du LBC, le groupe théâtre du Lycée a présenté cette année à l'aula du Lycée Un rêve d'araignée, une création inspirée librement d'un « dit » de Yessé Rappo. M. Pier-Angelo Vay, professeur au Lycée, en a assuré la mise en scène.

Comme chaque année, le ciné-club et sa nuit du cinéma ont connu un grand succès.

Fin avril, les voyages d'étude ont emmené les classes de 2^e année à Barcelone, Berlin, Budapest, Edimbourg, Londres, Prague et Sorrente. Cette semaine a donné lieu à des activités hors-cadre pour les autres niveaux: journées santé et relations Nord-Sud pour les classes de 1^{er} année, visites d'entreprises, journées de l'OS, stages et préparation tant aux écoles subséquentes qu'à la vie professionnelle pour les classes de 3^e année.

Durant l'année scolaire, chaque classe du LBC assiste au minimum à trois spectacles, à savoir: deux spectacles en scolaire et un en représentation publique en 1^{er} année, deux spectacles et un film en 2^e année et deux spectacles et un concert en 3^e année. A cela, il faut ajouter une série d'expositions de diverses natures dans le hall du Lycée. De plus, chaque enseignant peut proposer des activités extra-muros en lien avec sa discipline.

Les collaborations avec des institutions partenaires restent de mise: citons le Rotary Club et le Club 44, la ville de La Chaux-de-Fonds, l'UNESCO (en particulier pour la mise en place d'une journée thématique consacrée à l'inscription des Montagnes neuchâteloises au patrimoine mondial), les Ecolades qui ont remporté un franc succès au printemps 2013 ou encore le Corbak Festival.

Au chapitre des échanges, les liens institutionnels avec nos partenaires perdurent: le Gymnase de l'île de Föhr, le Hildegard-Wegscheider-Gymnasium de Berlin, le Gymnase de Waldshut en Allemagne, le Hohe Promenade de Zürich, le Gymnase de Lugano 2 à Savosa et l'Uplands College en Afrique du Sud.

Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR)**Corps enseignant**

100 professeurs pour 64.18 postes complets.

Personnel administratif

14 personnes pour 11,1 postes complets dont la direction (3,5 postes pour 1 directeur, 2 adjoints et 1 adjoint de direction) et une équipe administrative et technique (7,6 postes pour 9 personnes).

Effectif des élèves

746 (424 filles et 322 garçons) pour 34 classes.

Certificats et diplômes délivrés

226 (32 mentions bien, 8 mentions très bien)

Activités

On ne mentionnera ici que les principales activités proposées dans le cadre d'une vaste offre culturelle et sportive: le spectacle de l'option spécifique Musique « Bête ou ne pas Bête », organisé au Museum d'histoire naturelle de Neuchâtel; « Electronic City », de Falk Richter, par le Groupe théâtre du Lycée; les auditions théâtre et musique; des œuvres de Mozart, de Vivaldi et de Mendelssohn, par la chorale et orchestre du Lycée; les voyages de maturité; des échanges linguistiques avec Esslingen et Bilbao; le séjour linguistique à Cambridge; les échanges individuels avec le Canada, l'Australie, l'Allemagne et la Suisse alémanique; la participation à la Vogalonga de Venise; les camps de ski et une semaine d'activités sportives; les activités hors-cadre et le Bal des lycéens.

En ce qui concerne le concept "Espace Lycée", direction, maîtres et élèves poursuivent leurs travaux visant à améliorer la communication au sein du lycée ainsi que son bon fonctionnement, favoriser les relations humaines et développer la prévention au niveau de la santé.

Une « Journée Santé » a été organisée pour tous les élèves de 1ère année sur le thème « Pas si seul que ça! Qui est là pour moi? », avec des exposés de diverses associations cantonales et la projection du film norvégien « Revenge », de Suzanne Bier. Deux activités ont également été proposées aux élèves de 2ème année: Yoko-Ni, par la compagnie des Voyages extraordinaires, sur le thème de l'usage des jeux vidéo, du recours à différents média électroniques et de l'addiction qui peut en résulter; une conférence sur la Cyber addiction, par Niels Weber, chargé de projets à Rien Ne Va Plus (GE).

A signaler encore la conférence à l'attention des enseignants, par M. Alain Chablais, professeur de droit administratif à l'université de Neuchâtel et ancien juge au Tribunal administratif fédéral, sur le thème: « La responsabilité de l'Etat: régime général et application au personnel des lycées ».

En matière de formation continue, le lycée organise à l'initiative des colloques de disciplines des journées de formation avec intervenants externes dans le but de favoriser aussi le partage d'expériences.

A noter également l'engagement du Groupe de liaison (élèves élus par leurs pairs) dans sa collaboration avec la direction. Plusieurs projets et propositions d'activité émanent de ce groupe. A titre d'exemple: un journal du lycée, un livre d'or etc.

Toutes ces activités ont un sens et permettent non seulement d'affirmer l'image du Lycée Denis-de-Rougemont, mais également de garantir aux lycéennes et lycéens qui se destinent aux Hautes Ecoles une ouverture d'esprit et une culture générale solide.

Antenne de Fleurier

A la rentrée 2011-2012, l'ancien Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS) a décidé de ne pas ouvrir de classe de première année à l'Antenne de Fleurier (AF) du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), faute d'inscriptions suffisantes.

Suite aux travaux menés pour relancer l'AF en vue de la rentrée 2012-2013, notamment par l'ouverture de l'option spécifique Biologie-Chimie (OS BICH), 25 élèves ont débuté leur formation à l'AF en été 2012. Parmi ces 25 élèves, il n'en reste aujourd'hui que 16 en 2ème année.

A la rentrée 2013-2014, 30 élèves ont débuté leurs études gymnasiales à l'AF du LDDR.

Actuellement, il apparaît que l'ouverture de l'AF ne peut être garantie que par le maintien de l'OS BICH, qui induit cependant de gros problèmes organisationnels, ceci par manque de laboratoires de sciences. Un quota a donc dû être imposé pour la prochaine rentrée (dont notamment un maximum de 12 élèves en OS BICH et un maximum de 24 élèves en tout).

Un groupe de travail réfléchit actuellement à une offre de formation du postobligatoire à l'AF de Fleurier permettant la pérennisation d'une formation de niveau postobligatoire au Val-de-Travers.

Lycée Jean-Piaget (LJP)

Corps enseignant

A la rentrée 2013, le Lycée Jean-Piaget comptait 172 enseignants pour un équivalent plein temps de 122.90 postes.

Personnel administratif et de direction

1 directeur à 100%, 3 directeur-trices adjoint-e-s pour 2,8 EPT, 1 administrateur général à 85%, 9 collaborateur-trices administratif-ves pour 7.01 postes, 2 médiathécaires pour 1.5 poste, 1 opératrice de saisie pour 0,5 poste, 1 laborantin pour 0.8 poste, 8 concierges pour 6.30 postes (+ 2 techniciens pour 1.6 poste, dépendant du groupe informatique STS2 et une sous-traitance de nettoyage équivalant à 2.33 postes).

Sur le plan administratif, M. Régis Christe, administrateur du LJP, est entré en fonction comme administrateur général des lycées Jean-Piaget, Denis-de-Rougemont et Blaise-Cendrars

Effectif des élèves

Effectif des élèves à la rentrée d'août 2013: 1668 élèves et 71 classes

Certificats et diplômes délivrés

Maturité gymnasiale	159
Diplôme de commerce	75
Diplôme de commerce par voie de la maturité professionnelle commerciale	71
Certificat de culture générale	
Option santé	36
Option socio-pédagogique	31
Option sport	1
Option arts visuels	4
Maturité spécialisée	
Santé	18
Travail social	40

Activités

Sur le plan pédagogique, l'année 2013 a été celle de la mise en place de la troisième année de la réforme de la filière maturité professionnelle commerciale en voie intégrée et en voie échelonnée. Il s'est agi notamment de consolider la part d'enseignement professionnel par le biais des disciplines ou des ateliers de pratique intégrée et de rédiger les premiers examens cantonaux. Il a fallu également préparer le terrain en vue des 52 semaines de stage de 4ème année pour lesquelles les attentes envers les employeurs sont désormais plus exigeantes.

La maturité spécialisée et ses différentes options, soit neuchâteloises (santé – travail social), soit BEJUNE (arts visuels - sports), trouvent leur place dans le paysage neuchâtelois. Des ajustements des modalités sont en discussion avec la HE-ARC pour le domaine de la santé et, grâce au soutien de l'ANMEA (Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes), les exigences concernant les stages spécifiques de la maturité travail social ont pu être revues à la hausse.

Le départ à la retraite du directeur du Lycée Jean-Piaget – Ecole supérieure de commerce a engendré une restructuration importante aussi bien au niveau de la direction que de l'administration. Un seul directeur – contre trois à la création du lycée – est désormais à la tête de l'institution. Il est secondé par trois directions adjointes dont un poste a été créé pour la rentrée d'août 2013.

Sur le plan culturel, il est à relever la participation de tous les élèves et de tous les enseignants de l'Ecole supérieure Numa-Droz à l'édition 2013 des « Ecolades » sous la forme d'une performance, d'une « flash-mob »: 500 personnes, vêtues et coiffées de la même manière, ont déambulé dans les rues de la Chaux-de-Fonds en portant un T-shirt au nom du lycée. Elles interrogeaient, dans

leur dos, par des phrases inventées par les élèves, sur le thème de l'attention ou de l'inattention à l'autre, de la masse et de l'individu, du même et du singulier, de la mémoire, du doute et de l'expérience, du répétitif et de l'inattendu.

Comme chaque année, les élèves de l'ensemble du lycée ont eu l'opportunité d'assister à de nombreux spectacles, aussi bien théâtraux, musicaux que de danse. Citons parmi eux: Le Citoyen, L'Opéra dans tous ses états, Le Doute, Guantanamo, Dracula, Histoires condensées et Le Polichinèvre.

La tradition des nombreux échanges et séjours individuels ou par classe, notamment avec l'Angleterre, le Canada, l'Italie ou l'Allemagne, a été également perpétuée. La Suisse allemande n'est pas oubliée: des élèves se sont rendus dans les cantons de St-Gall, Lucerne et Aarau. Signalons l'accueil par l'Ecole supérieure Numa-Droz d'une quarantaine d'Australiens de la région de Sydney en septembre.

Camps de skis, joutes sportives, tournois inter-lycées, matches élèves-professeurs, activités sportives facultatives ont permis aux élèves de notre lycée de pratiquer du sport durant toute l'année: on notera une magnifique 4ème place aux championnats suisses masculins de basket.

Signalons enfin la «Fête du Lycée» qui s'est déroulée le 1er juillet dernier. C'est une magnifique occasion pour les élèves de monter sur scène pour démontrer leurs talents artistiques devant un public composé de leurs pairs ainsi que de leurs familles et amis: plus de 600 personnes ont pu applaudir près de 50 élèves musiciens ou danseurs dans une ambiance à la fois détendue et rythmée.

6.8. Entités du tertiaire

Université de Neuchâtel

Introduction

Un document complet, intitulé Rapport de gestion 2013 de l'Université de Neuchâtel sera disponible à l'adresse www.unine.ch dès sa parution, planifiée pour mai 2014.

Un bilan paradoxal

2013 a été marquée à la fois par les affaires qui ont secoué la Faculté des sciences économiques et par la qualité du travail académique accompli qui s'est concrétisée, en particulier, par l'obtention d'un Pôle de recherche national (PRN) sur la mobilité et la migration.

La zone de turbulences traversée par la Faculté des sciences économiques a engagé le rectorat à mener d'importantes réflexions, notamment sur demande du Conseil d'Etat, sur l'amélioration continue de la gouvernance de l'Université et à permettre ainsi une avancée concrète sur un certain nombre de dossiers. On peut notamment relever:

- l'adoption par le rectorat et la mise en consultation d'un projet de règlement en matière de respect de l'intégrité scientifique
- la constitution d'un groupe de travail en vue de la révision de la réglementation sur la gestion des conflits au sein de l'Université
- la clarification des responsabilités ayant pour ambition d'optimiser le fonctionnement du domaine central (cf. organigramme ci-après).

Par ailleurs, les travaux concernant la révision de la loi sur l'Université devraient démarrer prochainement. Ils permettront notamment de préciser les responsabilités entre les divers organes intervenant dans la gouvernance de l'Université.

On the Move

Le 17 décembre 2013, le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, a annoncé l'attribution à l'Université de Neuchâtel du Pôle de recherche national (PRN) intitulé On the Move: The Migration-Mobility Nexus. Doté de CHF 17.2 millions sur 4 ans, ce PRN sera dirigé par le Professeur Gianni D'Amato, directeur de l'Institut du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population

(SFM). Cette dotation constitue une reconnaissance de l'excellence de la recherche de l'UniNE – qui héberge aussi le Centre de droit des migrations (CDM) – dans le domaine de la mobilité et de la migration.

Le PRN On the Move permettra de comprendre qui sont les immigrés (traditionnels et nouveaux) qui vivent en Suisse, quel est leur impact sur le « vivre ensemble » dans la société, comment leur présence est régulée par une multiplicité de normes nationales et internationales et enfin, comment l'impact de l'immigration et de l'émigration peut être mesuré et modélisé en termes statistiques et démographiques.

Le plan d'intentions 2013-2016

2013 marque également le début de la période quadriennale placée sous l'ère du plan d'intentions 2013-2016, élément fondateur qui met en évidence la vision du rectorat – négociée avec les facultés – de l'Université à l'horizon 2016. Une fois adopté le plan d'intentions doit être transformé en mandat d'objectifs. Le Grand Conseil sera en principe saisi de ce dossier en été 2014. Ce document stratégique, ratifié par le Conseil de l'Université après préavis favorable du Sénat, a été transmis aux autorités cantonales à fin décembre 2012.

Si le Plan d'intentions 2009-2012 était marqué par de profonds changements structurels permettant des redéploiements de moyens financiers, l'Université de Neuchâtel entend, dans le présent plan, consolider les changements intervenus, continuer à innover et à séduire par ses qualités propres, affirmer sa position d'excellence dans l'enseignement, la recherche et la gouvernance. Mais elle doit aussi tabler sur un budget constant.

L'Université de Neuchâtel a une vision stratégique qui entend stabiliser et optimiser les acquis. Le rectorat propose d'allier une nécessaire ambition à un caractère financier raisonnable pour continuer à figurer parmi les centres de formation de haut niveau malgré un contexte financier difficile: il en résulterait que les ressources additionnelles annuelles nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'intentions 2013-2016 se monteraient à 1.1 million de francs.

Organisation

Rectorat

Le 13 décembre 2013, le Conseil de l'Université, sur proposition de la rectrice et préavis du Sénat, a nommé Monsieur Jean-Jacques Aubert, professeur à l'Université de Neuchâtel depuis 1996, en qualité de vice-recteur chargé de l'enseignement.

Un nouvel organigramme du domaine central

Après une année de fonctionnement, le rectorat a décidé de mettre en œuvre un nouvel organigramme qui a pour ambition d'optimiser le fonctionnement du domaine central, en favorisant un partage cohérent des responsabilités, et susceptible de promouvoir le dialogue entre les instances concernées.

Par ailleurs, un projet a été lancé afin de définir les missions des services de communication puis de proposer des solutions stratégiques et organisationnelles.

Des tableaux représentant la structure et l'évolution des effectifs des collaborateurs au cours des trois dernières années figurent en annexe.

Professeurs

La repourvue de certaines chaires, la création ou la réorientation de certaines autres ont conduit, durant l'année 2013, à l'engagement ou à la nomination de 7 nouveaux professeurs, dont 2 femmes (FLSH: 2 dont 1 femme, FS: 1, FSE: 2 dont 1 femme, FD: 2). En outre, plusieurs postes (5) ont été ou seront mis au concours et 5 engagements FNS ont été prolongés (4) ou créés (1).

Titres et diplômes

Durant l'année académique 2012-2013, 1'083 titres et diplômes ont été délivrés (augmentation de 8.3% par rapport à 2011-2012). Avec 40% des titres remis, la Faculté des lettres et sciences humaines arrive en tête, suivie de la Faculté de droit (près de 27%) et de la Faculté des sciences économiques (18%). La Faculté des sciences se situe à environ 15%.

Etudiants

Avec 4'308 étudiants (diminution de 50 par rapport à la rentrée précédente), les effectifs demeurent quasiment stables à la rentrée académique 2013-2014, malgré un contexte pourtant difficile. La proportion des étudiantes a passé de 59 à 60%. Le nombre des étudiants neuchâtelois s'élève à 1'309 (30.4%), soit une diminution de 37 étudiants par rapport à 2012-2013 (30.9%). Cette baisse s'explique par une diminution de 40 étudiants entrants, soit 246 (24.3%) contre 286 en 2012-2013 (28.9%). La part des étudiants provenant d'un autre canton est de 47.8% (46.8% en 2012-2013) et celle des étrangers de 21.9% (22.3% en 2012-2013). Le nombre d'étudiants immatriculés en master se monte à 1'312 (1'319 en 2012-2013) et le nombre de doctorants à 626 (+6.3%).

Finances

Au 10 janvier 2014 (état provisoire), le bouclage des comptes 2013 fait apparaître des charges pour un montant de 92'868'731 francs alors que les recettes se montent à 46'300'731 francs représentant ainsi une couverture de 49.9% du budget Etat (49.6% en 2012). L'enveloppe du canton de Neuchâtel s'élève à 46'568'000 francs (46'260'000 francs en 2012). Un montant de 160'172 francs a été affecté à la réserve de l'Université (soit un peu moins de 0.2% de l'ensemble des charges). Ce montant fluctuera encore légèrement jusqu'au bouclage final des comptes 2013.

Le positionnement de l'Université réalisé au cours de ces dernières années a permis de stabiliser le nombre d'étudiants en master, d'augmenter la proportion des étudiants en provenance d'autres cantons et de renforcer le nombre de projets de recherche compétitifs.

Il convient cependant de rester vigilant car les prévisions de l'OFS relatives au pourcentage des étudiants suisses entrant en bachelor à l'Université de Neuchâtel pour les prochaines années semblent être à la baisse.

Ainsi, selon une étude de l'OFS, entre 2013 et 2017, la part des étudiants suisses commençant un bachelor à l'Université de Neuchâtel devrait passer de 3.7 à 3.5%. Le défi consistera donc à renforcer le nombre de masters de pointe attirant à Neuchâtel des étudiants en provenance d'autres universités.

Sénat

Le Sénat s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2013, une première fois le 25 février notamment pour entendre une conférence du prof. Libero Zuppiroli, EPFL/UNIL, sur le thème: Quelles perspectives pour nos universités.

Le Sénat s'est entretenu avec M. Dick Marty, président du Conseil de l'Université, en particulier pour faire le point sur les affaires en Faculté des sciences économiques.

Lors de sa séance extraordinaire du 24 septembre 2013, le Sénat a adopté une résolution concernant le plagiat qu'il a décidé d'envoyer à Mme la Conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti et de transmettre à la communauté universitaire tout en renonçant à publier un communiqué de presse.

Enfin, lors de son ultime séance extraordinaire du 5 décembre 2013, le Sénat a préavisé favorablement la candidature de M. Jean-Jacques Aubert au poste de vice-recteur enseignement en remplacement de M. Kilian Stoffel démissionnaire.

Haute Ecole Arc

Pour des renseignements plus détaillés, nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion de l'école (disponible dans le respect des délais propres à l'institution).

Les événements marquants

En septembre 2013, la Haute Ecole Arc (HE-Arc) a vécu une rentrée académique particulière avec l'accueil des 75 premières et premiers étudiant-e-s de la nouvelle filière Bachelor en droit économique (Business Law).

Globalement, près de 2500 étudiant-e-s ont repris le chemin de la HE-Arc à la mi-septembre, dont environ 1500 en formation Bachelor.

Grâce à ses équipes de recherche appliquée et développement dans ses quatre domaines d'activité de la Conservation-restauration, de la Gestion, de l'Ingénierie et de la Santé, l'Ecole a

également continué de créer des ponts avec l'industrie et les institutions en menant de nombreux mandats et projets de recherche. Aussi au travers du FabLab Arc.

A noter que l'Ecole a décroché des financements auprès de quatre agences de financement du pays: le Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS), la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), la Nouvelle politique régionale (NPR) et le programme Interreg.

En cours d'année, la certification ISO 9001 du système de management de la qualité de l'Ecole a été renouvelée. De même, la confirmation d'accréditation attribuée jusqu'en 2018 du Master HES-SO en Conservation-restauration a été officiellement délivrée aux institutions partenaires du Swiss Conservation-Restoration Campus. Aussi audité, la filière Bachelor en Microtechniques devrait également recevoir confirmation de son accréditation début 2014.

En fin d'année, la HE-Arc a connu un immense succès à l'occasion de ses portes ouvertes pour lesquelles des centaines de personnes ont fait le déplacement.

Un nouveau site intranet a également été lancé à l'occasion de la rentrée académique, de même que des pages personnelles sur le site internet. Enfin, le réseau Wi-Fi sécurisé eduroam utilisable par toutes les personnes des autres hautes écoles suisses et étrangères a été mis en place à la HE-Arc.

Comité stratégique 2013 de la Haute Ecole Arc

Le comité stratégique de la Haute école Arc est l'organe de pilotage politique de l'institution. Il est composé des membres suivants:

Canton de Neuchâtel:	Madame la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti, (dès le mois de mai 2013) Monsieur le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, (membre et Président jusqu'à la fin du mois de mai 2013)
Canton du Jura:	Madame la Ministre Elisabeth Baume-Schneider (Présidente dès le mois de juin 2013)
Canton de Berne:	Monsieur le conseiller d'Etat Bernhard Pulver

Direction générale, services généraux et missions transversales

Ressources humaines

En 2013, la plateforme de discussion mise en place en 2010 entre la présidence du Comité stratégique et le Conseil du personnel de la HE-Arc a été sollicitée à plusieurs reprises. Ainsi, les préoccupations et les requêtes des représentant-e-s du personnel ont pu être débattues avec la Direction générale de l'institution et avec l'autorité politique.

Le Conseil du personnel a notamment été consulté sur le budget 2014 et a été régulièrement informé sur la situation des domaines, notamment au sujet de la création d'une nouvelle filière dans le domaine Gestion et sur la procédure de recrutement pour la direction du domaine Ingénierie. La question de la recapitalisation des caisses de pensions a également été débattue.

Il a en outre été régulièrement informé sur les grands dossiers traités ainsi que sur l'avancement de la mise en œuvre des nouvelles conventions au niveau romand et BEJUNE.

Le service des ressources humaines a été très impliqué cette année encore afin de faire face aux nombreuses mutations intervenues au niveau du personnel.

Recherche appliquée et développement (Ra&D)

L'environnement de la Ra&D s'est considérablement complexifié avec l'introduction de la nouvelle convention HES-SO. La stratégie en la matière doit tenir compte à la fois de contraintes d'harmonisation au niveau romand, mais également garder une liberté d'action au niveau local. En effet, les orientations des axes stratégiques doivent servir l'industrie locale, dont la typologie n'est pas nécessairement identique au tissu des autres cantons romands.

Dans ce contexte, la stratégie de la HE-Arc a été affinée en 2013, notamment pour le domaine Ingénierie, avec un renforcement de ses axes naturels (microtechnique, horlogerie, ...), et une volonté de s'impliquer plus fortement dans le domaine de l'instrumentation médicale. Au niveau du domaine Gestion, l'ouverture de la nouvelle filière en droit économique renforce les activités de re-

cherche et prestations dans ce domaine. L'impression 3D, et plus globalement les nouvelles technologies de fabrication, constituent également un nouvel axe de développement stratégique.

Qualité

Le système de management de la qualité de la Haute Ecole Arc a poursuivi son développement, conformément aux objectifs définis par le Comité de direction.

Il a d'ailleurs connu une nouvelle étape très importante dans son évolution: la certification selon la norme ISO 9001 a été renouvelée, avec un excellent résultat à la clé. Aucune non-conformité majeure ou mineure n'a été formulée. En parallèle, l'accréditation de filière a été confirmée pour le Master en Conservation-restauration et est en passe de l'être pour le Bachelor en Microtechniques.

Un effort particulier a été mis sur l'efficacité et la robustesse du management de l'Ecole. Ainsi, les processus clés de l'institution ont été examinés et redéfinis selon un nouveau modèle d'analyse développé en interne.

Plusieurs groupes de travail interdisciplinaires ont été menés et ont apporté des progrès en ce qui concerne, entre autres, la conduite de l'organisation, la gestion des risques managériaux et opérationnels, la simplification documentaire ou l'évaluation de l'enseignement.

La phase habituelle d'audits internes a été réalisée conformément au calendrier préétabli. Les auditeurs internes issu-e-s des quatre domaines de formation de la HE-Arc ont donc observé, de manière croisée, les activités liées au management des projets en R&D et celles liées au développement des relations internationales et de la mobilité. Lorsque nécessaire, les résultats d'audits ont fait l'objet de plans d'actions concertés avec les responsables d'activité et contribué au cycle d'amélioration continue mis en place au sein de l'Ecole.

HEP-BEJUNE

Pour des renseignements plus détaillés, nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion de l'école (disponible dans le respect des délais propres à l'institution).

Organisation

La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE conduit ses activités de formation initiale et continue du personnel enseignant, de recherche, des médiathèques et de gestion administrative sur trois sites situés à Bienne, Porrentruy et la Chaux-de-Fonds.

Le Comité stratégique décide du développement stratégique de l'institution, notamment dans les domaines financiers, réglementaires et structurels.

Le Conseil de direction est en charge de la conduite globale de l'institution sous la direction du recteur.

Evénements majeurs

Audit de gouvernance

Sur la base du rapport d'audit demandé, le Comité stratégique a engagé une réflexion plus approfondie.

Dans ce contexte, un groupe de travail a été créé s'appuyant sur des ressources de l'institution et des cantons, présidé par une personnalité, externe à la HEP, M. Thierry Béguin. Ce groupe de travail s'attèle en particulier à la définition de la gouvernance de l'institution, de sa direction stratégique et opérationnelle et de ses structures internes.

Un premier rapport a été présenté au Comité stratégique en décembre 2013. Sur la base des arguments avancés, plusieurs décisions ont été prises. Elles déploieront leurs effets à partir de la rentrée académique 2014.

Le nouveau recteur bénéficiera d'une plus large autonomie dans sa fonction, d'un positionnement plus clair au sein de l'établissement et d'une meilleure visibilité à l'extérieur. Il bénéficiera de l'appui d'un rectorat académique formé de trois personnes (le recteur, deux vice-recteurs en charge des formations, de la recherche et des ressources documentaires). Une fonction de "responsable administratif" sous la responsabilité du recteur apportera son soutien au rectorat dans le cadre des différents services.

L'organisation de l'ensemble des organes internes et externes de la haute école sera repensée.

Le Concordat intercantonal du 5 juin 2000 créant la HEP-BEJUNE sera également ajusté en fonction de la nouvelle structure organisationnelle et transmis au Parlement et Grands Conseils des trois cantons pour adoption.

Commission BEJUNE de la formation des enseignants

Cette commission crée un lieu d'échanges et de concertation entre la HEP et les principaux acteurs institutionnels concernés par la formation des enseignants de l'espace BEJUNE, c'est-à-dire les services employeurs et les directions d'établissement. Son rôle se différencie de celui de la commission scientifique qui apporte une forme de caution scientifique aux programmes de formation et à la recherche. Elle se distingue également du Conseil de la HEP qui exprime les attentes de la société civile.

Commission interparlementaire HEP-BEJUNE

La composition de la commission interparlementaire HEP-BEJUNE est identique à celle créée dans le cadre de la HE-Arc. Cette commission est notamment compétente pour examiner les objectifs stratégiques, les missions et prestations (formation, recherche, médiathèque), le budget et les comptes de fonctionnement et d'investissement. Elle établit un rapport écrit au moins une fois tous les deux ans à l'intention des parlements BEJUNE.

Commission du personnel

La commission du personnel traite du fonctionnement interne de la HEP et des conditions de travail du personnel. Elle émet des préavis à l'intention du rectorat sur tous les dossiers majeurs de la HEP, notamment la réglementation d'application du Concordat et les dispositions relatives au statut, à la procédure de nomination et à la formation du personnel. Elle se compose de 11 membres qui représentent l'ensemble du personnel HEP.

Cette commission est instituée à partir du 1er janvier 2014 et remplace le Conseil des formateurs ainsi que la Commission du personnel administratif et technique.

Pénurie du corps enseignant

Dans le cadre du dossier "Pénurie d'enseignants" et des nouvelles directives de la CDIP, le Comité stratégique a accepté le principe d'une admission sur dossier ou d'une validation des acquis d'expérience pour les personnes qui répondent aux exigences d'une reconversion dans l'enseignement. Ces deux modalités ne sont pas cumulatives.

Le principe d'une formation par l'emploi a également été accepté et mandat a été donné à un groupe de travail, en y associant la direction de la formation primaire, de définir les incidences d'une formation par l'emploi pour la filière primaire, notamment en termes d'organisation et de structure de la filière, de ressources, d'attractivité et d'efficacité pour répondre aux besoins de renouvellement de la population enseignante.

Dossiers de reconnaissance CDIP

Pour rappel, la HEP-BEJUNE a déposé auprès de la CDIP cinq dossiers afin d'obtenir ou de prolonger une reconnaissance nationale des programmes de formation initiale. Ce processus initié dès 2010 a débouché en 2013 sur les décisions suivantes:

- Le comité de la CDIP dans sa séance du 3 octobre 2013 a validé la reconnaissance du master pour l'enseignement spécialisé.
- Le comité de la CDIP dans sa séance du 18 juin 2013 a validé la reconnaissance du diplôme préscolaire-primaire.

La reconnaissance des trois filières secondaires est attendue, sur la base du préavis favorable de la commission CDIP, pour le début 2014.

Réorganisation de la HEP

Décidée en 2011, la réorganisation de la HEP-BEJUNE exprimée en termes de redéploiement de ses activités s'est achevée en automne 2013 avec le transfert sur le site de Bienne du service de l'administration et des finances, de la direction des médiathèques et d'une partie des activités du rectorat.

Ce redéploiement a nécessité des aménagements plus ou moins importants sur les sites en fonction des nouveaux besoins de locaux et permet à la HEP BEJUNE l'implémentation des nouveaux programmes de formation. Cette nouvelle organisation maintient par ailleurs un site dans chacun des trois cantons concordataires, tout en dégageant une économie annuelle de fonctionnement estimée à 1,4 millions de francs.

Perspectives

Le défi principal qui attend la HEP-BEJUNE au cours de 2014 sera consacré à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance de la HEP-BEJUNE qui implique notamment:

- L'élaboration de cahiers des charges des nouvelles fonctions de direction (recteur, vice-recteur, responsable administratif)
- L'adaptation des cahiers des charges des responsables des filières de formation ou des services
- La gestion des modalités de nomination des différents cadres
- La définition d'une nouvelle architecture des organes internes et externes de la haute école
- L'adaptation du Concordat créant une haute école en cohérence avec la nouvelle gouvernance et les compétences attribuées au Comité stratégique et au rectorat

Par ailleurs, l'année 2014 coïncidera avec le début des travaux du campus situé sur le site de la gare de Delémont. Un campus qui accueillera la HES-SO, la He-Arc et la HEP-BEJUNE. Le transfert des activités de la HEP actuellement menées sur le site de Porrentruy vers le nouveau campus de Delémont est prévu pour la rentrée académique 2016. Sont concernées les activités de formation de la filière primaire.

En 2014, le Comité stratégique sera appelé à se positionner quant à la reprise des travaux de la Commission paritaire consacrés au réexamen des règlements et directives définissant le statut du personnel HEP et des ressources allouées aux filières de formation. Un premier rapport a été présenté au Comité stratégique en avril 2013 qui a décidé de suspendre les travaux de la commission dans l'attente de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.

Afin d'accroître la qualité des filières de formation et de répondre aux nouvelles exigences définies au niveau national et aux attentes des différents publics (étudiants, services employeurs), des améliorations des programmes seront apportées notamment:

- à l'ingénierie des cursus de formation pour certaines filières, en particulier le bachelor primaire, voire le master en enseignement spécialisé
- à certaines dotations et contenus de cours suite aux différentes évaluations menées

Haute école de musique de Genève, site de Neuchâtel

Introduction

L'année 2013 s'est déroulée conformément aux objectifs de développement du site, lesquels reposent sur un effectif général équilibré et constant d'une centaine d'étudiants, des enseignements sélectifs complétés par une contribution constante d'intervenants professionnels externes, et une importante programmation artistique diffusée au sein des deux sites de la Haute école de musique de Genève, ainsi qu'auprès des institutions culturelles partenaires genevoises et neuchâteloises.

Cette complémentarité géographique est à l'origine d'une très saine émulation, laquelle contribue au dynamisme institutionnel général, et favorise l'étendue du rayonnement culturel de la Haute école de musique. Le déploiement de l'ensemble de ses activités en constitue chaque année une excellente démonstration.

La décision élaborée durant l'année de transférer la classe de flûte à Genève, et celle de contre-basse à Neuchâtel pour la rentrée 2014, témoigne d'une stratégie partagée et parfaitement intégrée par l'ensemble des protagonistes. Elle s'inscrit sur la liste des orientations pédagogiques et artistiques élaborées dès l'origine de la création du site neuchâtelois, et se traduit désormais par une concentration des effectifs autour des cordes, piano et chant.

La Haute école a assuré durant l'année 2013 une présence très active au sein d'un réseau international d'échanges et de collaborations minutieusement sélectionné (Chine, Japon, Etats-Unis, et divers pays européens). Cette présence est de nature à favoriser le contact permanent avec un environnement professionnel en perpétuelle évolution. Elle garantit ainsi aux étudiants des opportunités de mobilité indispensables aux impératifs qualitatifs de leur formation.

Les effets de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance de la HES-SO au sein du Domaine Musique et Arts de la scène (Haute école de musique de Genève, Haute école de musique de Lausanne, Haute école de théâtre de Suisse romande) se sont concrétisés en 2013 par la création de l'Institut romand de recherche en musique et arts de la scène (IRMAS), lequel a été inauguré le 22 novembre. Un institut du même ordre dédié à la pédagogie est en cours d'élaboration. Ces deux entités permettront aux institutions de développer de concert (mutualisation) des activités centrées sur leurs spécificités disciplinaires.

Etudiants

A la rentrée de septembre 2013, l'effectif total pour l'année 2013-2014 est de 98 étudiants répartis comme suit:

Bachelor	59
Master en interprétation	17
Master en pédagogie	19
Master en interprétation spécialisée, soliste	2
Erasmus	1

Corps enseignant

Au 31 décembre 2013, l'effectif total du corps enseignant se monte à 54 (34 chargés de cours ou d'enseignement et 20 vacataires)

Personnel administratif et de direction

Etat au 31 décembre 2013:

1 responsable de site à 100%, 2 coordinateurs pour l'équivalent de 55%, 1 adjoint scientifique à 50%, 1 collaboratrice administrative à 90% (bureau des études), 1 collaboratrice administrative à 80% (secrétariat de direction, post-grade et f. continue), 1 collaboratrice administrative à 35% (réception), 1 bibliothécaire à 50%.

Titres décernés

- 15 Bachelors of Arts HES-SO en musique (2 alto, 3 chant, 1 flûte traversière, 4 piano, 4 violon, 1 violoncelle)
- 13 Master of Arts en interprétation musicale / Orientation concert (2 alto, 1 chant, 2 flûte traversière, 2 piano, 3 violon, 3 violoncelle)
- 1 Master of Arts en interprétation musicale / Orientation orchestre (1 flûte traversière)
- 5 Masters of Arts en pédagogie musicale, orientation enseignement instrumental ou vocal (2 chant, 2 piano, 1 violoncelle)

6.9. Commissions

Conseil cantonal de la formation professionnelle

Lors de sa séance qui s'est tenue en 2013, le conseil de la formation professionnelle a eu l'occasion de prendre connaissance de l'état des travaux en lien avec le plan d'actions. Il a notamment été question de l'organisation du projet ainsi que de deux autres dossiers y relatifs, celui de l'avenir de la formation technique et celui de la Cité des métiers. En outre, le conseil de la formation pro-

fessionnelle a pu prendre connaissance du fait qu'une nouvelle filière allait s'ouvrir à la rentrée 2013 au CPLN à Neuchâtel, celle des assistants en promotion de l'activité physique et de la santé (APAPS) qui devient ainsi la première filière de cette formation en Suisse romande.

Commission de formation professionnelle du domaine du bâtiment et de la construction

La commission s'est réunie durant l'année 2013 à deux reprises, une première fois sous la législature précédente et une seconde fois dans une nouvelle composition. Durant cette année, la commission a pu se pencher sur plusieurs dossiers dont le remplacement de M. Christophe Pétremand par le nouveau directeur depuis la rentrée 2013, M. Olivier Schmid. En outre, la commission est régulièrement informée de l'avancement des travaux en lien avec la rénovation du CPMB. La commission réunissant un certain nombre d'associations professionnelles, il a aussi été évoqué l'organisation des SwissSkills 2014 qui se dérouleront pour la première fois à Berne pour l'ensemble des métiers.

Commission de formation professionnelle du domaine santé-social

Les rencontres de la commission de formation professionnelle du domaine santé et social sont l'occasion de réunir l'OrTra, différentes associations, les écoles, ainsi que le service autour des problématiques en lien avec la formation dans le domaine de la santé. La commission a siégé durant l'année 2013 à trois reprises. La commission a été tenue au courant des travaux qui font suite à la table ronde qui s'est réunie le 7 mars 2012 autour de problématiques de la formation dans le domaine de la santé et du social.

Commission de formation professionnelle du domaine artistique et arts appliqués

La commission ne s'est pas réunie cette année, les échanges entre partenaires se faisant par d'autres canaux.

Commission de formation professionnelle du domaine commerce et gestion

La commission ne s'est pas réunie, les partenaires ayant travaillé de manière spécifique en groupe de travail pour la mise en œuvre de la réforme du cursus des écoles supérieures de commerce.

Commission de formation professionnelle du domaine technique

En 2012, avait été présenté à cette commission le projet actuellement en cours qui vise à répondre aux exigences de la dualisation des métiers techniques, ou du moins une volonté de dualiser au maximum les formations qui mènent à l'obtention d'un CFC en école. Ce dossier étant en attente de décisions fin de l'année civile 2013, aucune séance n'a eu lieu. Cette commission sera à nouveau sollicitée lors de la prochaine année civile.

Commission de formation professionnelle du domaine arts et métiers

La commission ne s'est pas réunie, au vu du peu de sujets à traiter.

Commission consultative cantonale de formation professionnelle viticole

La commission s'est réunie à une reprise, afin de traiter différentes problématiques de formation dans les entreprises et d'assurer le suivi des apprentis sur le terrain. Il a également été discuté de l'amélioration de l'information aux formateurs et l'organisation de séances sur la nouvelle ordonnance de formation, en particulier sur les procédures de qualification.

Commission de formation professionnelle du domaine formation continue

Cette commission n'a pas été réunie durant l'année 2013. Cette absence de rencontres est due notamment à la volonté du Conseil d'Etat de repositionner la formation continue dans le canton. En effet, la structure de gouvernance en matière de formation continue est transitoire et la nouvelle structure qui entrera en vigueur durant ces prochaines années, donnera lieu à un remaniement de cette commission.

Conseil de direction du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels

Le Conseil de direction du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) s'est réuni à sept reprises en 2013. Le FFPP, alimenté par une contribution des employeurs du canton, soutient essentiellement les entreprises formatrices – à hauteur de près de trois millions de francs – en subventionnant notamment les cours interentreprises. En appui au plan d'action du Conseil d'Etat, l'année 2014 devrait être marquée par la concrétisation de mesures supplémentaires de soutien à l'apprentissage dual dont bénéficieront en premier lieu les entreprises qui font l'effort de former. Le fonds subventionne aussi des actions de formation continue initiées par les associations professionnelles.

Commissions d'examens de fin d'apprentissage

57 commissions d'examens cantonales et 6 groupes d'experts, représentant 338 membres, ont été nommés par le département et sont chargés de préparer, organiser et superviser les diverses sessions d'examens de fin d'apprentissage. En outre, 1136 experts ont officié afin d'assurer une unité d'évaluation lors des examens.

Lors de la session d'examens 2013, 1588 candidats se sont présentés dans 141 professions différentes, soit 1511 pour le CFC (certificat fédéral de capacité) et 77 pour l'AFP (attestation de formation professionnelle).

1367 titres ont été délivrés, respectivement 1296 CFC et 71 AFP

Commission cantonale des lycées

La commission cantonale des lycées s'est réunie en février 2013.

Les statistiques des effectifs dans les lycées ont été présentées et chaque directeur a exposé un bref rapport quant aux activités de son établissement.

Les prévisions quant à la rentrée scolaire 2013-2014 à l'Antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR) ont été présentées, alors que l'état des travaux quant au projet de rénovation des filières du secondaire 1 a été décrit.

La révision du "Règlement interne du Lycée Jean-Piaget", ainsi que la révision du "Règlement général des lycées" ont été discutées. Ces révisions font suite à la création d'un comité de coordination administrative des lycées académiques en vue de répondre aux synergies administratives développées au sein de l'Etat.

La commission a donné son préavis quant à l'engagement du directeur/de la directrice adjoint/e à la suite du départ à la retraite de M. Mario Castioni.

Commission du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), Neuchâtel et Fleurier

A la suite du changement de législature, la commission du Lycée Denis-de-Rougemont ne s'est pas réunie en 2013. Sa dernière réunion date de décembre 2012.

Commission du Lycée Blaise-Cendrars (LBC), La Chaux-de-Fonds

A la suite du changement de législature, la commission du Lycée Blaise-Cendrars ne s'est pas réunie en 2013. Sa dernière réunion date de novembre 2012.

Commission du Lycée Jean-Piaget (LJP), Neuchâtel

La commission du Lycée Jean-Piaget s'est réunie le 6 et le 7 février 2013.

Le 6 février, la mise en place d'un panier de discipline pour la promotion en fin de 1^{re} et 2^e années de maturité gymnasiale a été discutée. Les comptes 2012 ont été parcourus. Les synergies administratives entre les trois lycées, ainsi que la structure de la direction du lycée ont été présentées.

Le 7 février, la commission a auditionné divers candidats au poste de directeur/directrice adjoint/e.

Commission de gestion du fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel et Fleurier

La Commission de gestion du fonds spécial susmentionné s'est réunie en mai 2013.

Les comptes 2012, le rapport de révision de l'inspection des finances, ainsi que les placements divers ont été examinés. De plus, le directeur du lycée a présenté un rapport relatif au budget et aux besoins liés aux activités hors-cadre et aux échanges linguistiques conformément au règlement du fonds.

Commission de gestion du fonds spécial pour des stages linguistiques en faveur d'étudiants des écoles supérieures (ES)

La commission s'est réunie à une reprise durant l'année 2013 et a décidé d'accorder un soutien financier à trois jeunes étudiants. L'un s'étant désisté entretemps, deux subventions ont finalement pu être accordées. A noter que désormais cette commission ne touche que des jeunes suivant leurs études à l'Ecole technique du CIFOM. Le CPLN n'y est donc plus représenté.

Commission de gestion de la Cité des étudiants

Le règlement de la Cité universitaire a été remanié, avec l'appui de l'Université de Neuchâtel, afin de permettre aux étudiants non universitaires d'y trouver un logement à prix abordable. La Cité universitaire est devenue la Cité des étudiants, ouverte à tous les étudiants des hautes écoles publiques du canton.

Le concept de restauration a été finalisé avec l'ouverture de la cafétéria de Microcity. Les cuisines de la Cité des étudiants, gérées par Compass Group (Suisse) SA, fournissent six cafétérias: les trois de l'Université, celle de la HE-ARC, celle de Microcity et le restaurant de la Cité des étudiants.

Conseil de l'Université

Le Conseil d'Etat a nommé les dix membres du Conseil de l'Université en septembre 2013 pour une nouvelle période de 4 ans. Le président sortant, Monsieur Dick Marty, n'a pas souhaité renouveler son mandat. La présidence a été reprise par l'ancien Conseiller communal Monsieur Antoine Grandjean. A noter que cinq nouveaux membres ont été désignés.

Sous la présidence de M. Dick Marty, le CU a siégé trois fois en séances ordinaires durant le premier semestre. Les thèmes abordés ont porté principalement sur les perspectives financières de l'UniNE et sur les résultats de l'enquête interne ouverte en octobre 2013.

Le CU s'est également penché sur le nouveau Bachelor of Science en systèmes naturels, la mise en route du nouveau Centre de langues, ainsi que sur un partenariat entre les Universités de Neuchâtel et de Genève pour le Master of Arts en journalisme et communication.

C'est lors de la séance du 31 mai 2013 que les membres du CU ont pris connaissance du rapport de l'enquête en relation avec la Faculté des sciences économiques et ont décidé d'inviter le Conseil d'Etat à examiner si, dans le cadre de ses compétences, les conditions étaient réunies pour justifier l'ouverture d'enquêtes administratives, notamment pour mobbing, ainsi que pour soupçon de plagiat.

Le départ à la retraite de professeurs de la Faculté de théologie, le faible nombre d'étudiants et le rôle important de la théologie pratique ont conduit le rectorat à mener une réflexion quant à l'avenir de la Faculté de théologie. Des discussions sont actuellement menées en coordination avec les partenaires académiques et l'Eglise protestante.

Dès son entrée en fonction, le nouveau président du CU, M. Antoine Grandjean, a procédé, lors de la première séance, à la nomination de nouveaux membres au bureau du Conseil et dans les différentes commissions. Il a souhaité créer une nouvelle Commission prospective avec pour objectif de travailler sur la vision à moyen et long termes de l'Université et de disposer d'une réflexion sur l'évolution des hautes écoles en Suisse et dans le monde. Il a notamment été décidé de supprimer le huis clos introduit l'année passée, les discussions et échanges de points de vue spécifiques pouvant avoir lieu dans le cadre du bureau.

La dernière séance de l'année a été importante en raison de la nomination d'un nouveau vice-recteur en la personne de M. Jean-Jacques Aubert, professeur de philologie classique et histoire ancienne à la Faculté des lettres et sciences humaines.

6.10. Représentations permanentes du service

Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP)

La CSFP réunit les directrices et directeurs des offices cantonaux et de la principauté du Liechtenstein responsables de la formation professionnelle. Elle est une conférence spécialisée de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Elle est l'instance administrative chargée de la coordination intercantonale dans le domaine de la formation professionnelle.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG)

La CESFG est une conférence spécialisée de la CDIP. Elle est composée des cheffes et chefs des services cantonaux responsables de l'enseignement secondaire II formation générale. La CESFG conseille la CDIP en matière d'enseignement secondaire II formation générale et assure l'échange d'informations entre les cantons.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)

La CDOPU est la conférence spécialisée de la CDIP pour le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Jean-Marie Fragnière (Chef de l'OCOSP)

Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC)

La CIFC est une conférence spécialisée de la CDIP. Ses membres sont les personnes responsables, dans les cantons, du domaine de la formation continue (formation continue générale et/ou formation continue à des fins professionnelles). La CIFC soutient la mise en application des recommandations de la CDIP relatives à la formation continue et favorise les échanges entre les cantons et entre les régions linguistiques.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Jean-Pierre Brügger (Directeur Général du cifom)

Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)

La CLPO est un instrument de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). Elle traite de l'ensemble des questions problématiques relevant du degré secondaire II, formation générale et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et Universités) et de la formation continue à des fins professionnelles.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

Conférence latine de l'orientation (CLOR)

La CLOR est un instrument de réflexion, d'information, de coordination, d'exécution du programme d'activité et de conseil pour l'Assemblée plénière de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Jean-Marie Fragnière (Chef de l'OCOSP)

Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE)

La CLFE est un instrument de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignants et des cadres pour les divers degrés d'enseignement.

La CLFE est une nouvelle commission de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignants et des cadres pour les divers degrés d'enseignement. La CLFE formule des avis et propositions à l'attention de l'Assemblée plénière dans son domaine de compétence.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Philippe Willi (Chef de l'OHER)

Commission latine de validation des acquis (CLPO-VAE)

La CLPO-VAE est une commission spécialisée de la CLPO. Elle a pour but de soutenir les actions des cantons en matière de validation des acquis et de coordonner l'offre et l'échange de candidats au niveau intercantonal.

Représentante du Canton de Neuchâtel: Mme Katia Sartori (Cheffe de l'OFAP)

Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) - Commission développement des professions (CDP)

La CDP a pour mandat de suivre, d'évaluer et d'influencer suffisamment tôt le développement des nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale et la révision de celles qui sont déjà en vigueur. Sur cette base, elle établit, à l'intention des cantons, des propositions de réponse à la consultation. Le but de ces propositions est de permettre aux cantons d'adopter, si possible, une position commune pour l'ensemble des questions concernant le développement des professions.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Michel Etienne (responsable de formation)

7. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE

7.1. Introduction

Pour le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), l'année 2013 a été marquée par des changements importants nécessitant l'adaptation de chacune et de chacun. En tant que service ayant intégré le projet-pilote GEM-light depuis janvier 2013, le SPAJ a dû ajuster son fonctionnement à différentes exigences administratives. 2013 a aussi été une année florissante pour le service puisqu'il a eu la chance d'accueillir 10 nouveaux collègues dont 6 occupent des postes supplémentaires.

L'année 2013 a également été ponctuée par l'organisation de trois colloques cantonaux visant à améliorer la communication et le dialogue interne du service, à traiter des aspects en lien avec GEM-light ainsi que des questions relevant des conditions de travail.

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Les assistants sociaux du service ont traité 3381 dossiers en 2013 (3292 en 2012). Dans le cadre des permanences sociales, le service a répondu à 831 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle.

Il nous paraît également opportun d'illustrer la difficulté dans laquelle les collaboratrices et collaborateurs du service sont amenés à évoluer en mettant en lien le nombre de dossiers traités par secteur et la disponibilité horaire cumulée des assistants sociaux.

L'horaire hebdomadaire et réglementaire des assistants sociaux représente 42h45 par semaine. Compte tenu du nombre de postes à disposition à l'office de protection de l'adulte, chaque assistant peut consacrer quelque 45 minutes par semaine aux personnes qui lui sont confiées.

Dans le secteur de la protection de l'enfant le temps par dossier, ramené à 23 minutes par semaine, met particulièrement en évidence la difficulté de ce secteur à assumer de réelles prises en charge en faveur des mineurs dont il a la responsabilité.

7.2. Gestion

Ressources humaines

Avec l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2013, de la loi concernant les autorités de protection de l'adulte et de l'enfant et le concept cantonal de prise en charge ambulatoire des enfants, le service a pu compter sur de nouvelles forces vives en 2013.

La direction du service a pu renforcer sa fonction d'état-major par une augmentation de 0.3 EPT de poste de collaborateur administratif et un nouveau poste d'assistant social itinérant à 0.5 EPT a également vu le jour dans le courant de cette même année, pour palier aux différentes absences des collaborateurs du service.

Pour le secteur enfant, malgré les absences dues à la maladie de deux assistantes sociales qui ont pu être remplacées temporairement durant la même année, les offices ont vu leurs équipes se renforcer par l'arrivée de 7 nouveaux collègues représentant 4 EPT de postes d'assistants sociaux et 1 EPT de collaboratrice administrative.

A l'office de protection de l'adulte, le secteur social s'est vu renforcé par l'engagement d'un assistant social à 0.8 EPT.

Dès janvier 2013, dans le cadre du déploiement du dispositif lié à la loi sur l'accueil des enfants, l'office de l'accueil extrafamilial a pu renforcer son secrétariat et décharger les conseillères éducatives des nombreuses tâches administratives en engageant un 0.5 EPT de collaboratrice administrative.

Organisation du service

Sécurité

De nouvelles discussions ont eu lieu durant le dernier trimestre 2013 entre le chef du SBAT et l'OORG afin de trouver une solution aux locaux de Neuchâtel qui ont atteint leur limite en termes de capacité. La question de la sécurité, notamment au niveau du secrétariat de l'office de protection de l'enfant de Neuchâtel, sera poursuivie et un projet pour la création d'une nouvelle antenne du SPAJ à Boudry sera développé durant l'année 2014.

Aspects légaux

Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)

Sur mandat de l'ancienne cheffe du DSAS, Madame G. Ory, le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse a démarré le 28 novembre 2012. Un groupe de travail composé du SJEN, du SPAJ et du SIAM s'est ainsi réuni dans cette perspective durant toute l'année 2013.

Ce projet de loi a pour but de définir la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse en lien avec les objectifs fixés par la Confédération et en fonction du développement de ce domaine sur les plans cantonal et communal. L'objectif est également d'assurer la mise en œuvre et le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant à l'ensemble des activités concernant l'enfance et la jeunesse du canton de Neuchâtel.

Participation, encouragement et protection constituent les 3 piliers de cette politique.

La participation des enfants et des jeunes vise à leur permette de s'exprimer en tant que collectivité sur tous les domaines qui les concernent mais également en tant qu'individu lorsqu'une décision les implique directement.

L'encouragement des enfants et des jeunes doit assurer un développement harmonieux et l'autonomie de la jeunesse, notamment par le soutien d'organismes l'intéressant directement. A cet effet, la LSAJ (loi sur le soutien aux activités de jeunesse) vise d'ores et déjà ce même but. Elle prendra dès lors sa place dans le projet de loi.

La protection visée par le projet concerne toutes les mesures pouvant être proposées avant qu'un mandat judiciaire ne s'avère nécessaire. Ces mesures relèvent essentiellement des offices de protection de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des professionnels concernés par ce domaine.

7.3. Activités déployées

Gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le SPAJ fait partie des 5 services qui participent à la première phase de l'introduction du système de conduite par objectifs et mandat de prestations instauré au sein de l'administration cantonale. La direction du service a été très occupée à mettre en place ce projet avec le soutien de l'OORG. Les travaux GEM-light ont notamment consisté à formaliser le contrat de prestations signé par l'ancienne cheffe de Département et à organiser les outils GEM-light et ceux liés à la mise en place d'une comptabilité analytique qui doit voir le jour en 2014. Depuis juin 2013, les collaborateurs du service saisissent les heures passées sur les différentes prestations qui leurs sont attribuées sur Timelead. Les informations ainsi obtenues, remontées dans SAP, doivent permettre dès 2014 de connaître les coûts liés à chaque prestation du service.

Entre le 4 et le 19 septembre dernier, le service a mené une enquête de satisfaction auprès de ses 89 collaborateurs. Des 67 réponses reçues, soit un taux de participation de 75%, la moyenne générale des notes de satisfaction se situe à 4.32 (sur 6). Les aspects les mieux notés concernent l'esprit d'équipe régnant au sein du service, le plaisir que les collaborateurs ont à venir travailler et le fait que les prestations fournies par le service sont de bonne qualité. Pour les points les moins bien notés, nous notons le manque de temps pour exécuter les tâches, les changements qui doivent être expliqués plus clairement aux collaborateurs et l'organisation et la simplification des processus et documents de travail.

Les résultats de l'enquête ont été discutés dans le cadre d'une revue annuelle de direction et ont ensuite été présentés à l'ensemble du personnel du service lors d'un colloque en novembre 2013. Cela a permis de mettre en exergue différentes propositions d'amélioration intégrées dans le nouveau contrat de prestations et qui seront suivies en 2014.

En parallèle à l'enquête interne, une enquête auprès des partenaires des offices de protection de l'enfant a été menée, les résultats de cette dernière sont repris dans le chapitre "offices de protection de l'enfant".

Admission des mineurs

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une Commission nationale du film et de la protection des mineurs a été constituée. C'est la commission nationale qui indique désormais l'âge d'accès aux projections publiques de films et aux supports audiovisuels. Une convention intercantonale instituant cette commission a été ratifiée par le Canton de Neuchâtel. Cette convention n'a eu aucune incidence sur l'organisation neuchâteloise dans la mesure où le canton de Neuchâtel ne disposait pas de commission de contrôle des films et qu'il se basait, jusqu'à fin 2012, sur les commissions cantonales de visionnage des films des cantons de Vaud et de Genève. Durant cette année, le SPAJ a profité de rencontrer les exploitants de CINEPEL pour clarifier la manière de collaborer.

Sur la base des informations recueillies sur le site de la Commission nationale du film et de la protection des mineurs, au total 330 décisions ont été rendues concernant 104 films classés à 16 ans ou à 18 ans, le solde étant réparti dans les catégories inférieures soit, sans limite d'âge, 10 ans, 12 ans ou 14 ans. A relever que l'autorité cantonale fournit également l'âge recommandé, généralement plus élevé que l'âge légal, donnant une indication aux parents, notamment en termes de compréhension du message transmis par le film projeté.

Adoption

En tant qu'autorité centrale cantonale, le SPAJ travaille toujours en étroite collaboration avec l'autorité centrale fédérale. Il a rencontré plusieurs fois durant l'année les autorités centrales cantonales latines pour des échanges d'expériences.

Durant cette année, 12 nouvelles demandes de parents candidats à l'adoption internationale ont été enregistrées pour 10 enfants arrivés et 7 abandons de procédure ont été comptabilisés.

Recherche d'origine

Dans le domaine de l'adoption, le service est compétent pour la recherche d'origine, conformément à l'article 268c du Code civil, conférant à toute personne adoptée le droit "d'obtenir les données relatives à l'identité de ses parents biologiques". La recherche d'origine est un processus nécessitant un soutien professionnel. Il se déroule généralement sur plusieurs mois et peut aboutir à une prise de contact souvent chargée émotionnellement d'un côté comme de l'autre. En 2013, trois personnes ont sollicité le SPAJ pour obtenir des informations relatives à leurs parents biologiques.

Groupe de travail contre la maltraitance des mineurs (GTM)

Réaffirmant l'importance de la collaboration entre les différents secteurs concernés par la maltraitance des mineurs, le groupe de travail s'était fixé comme objectif, fin 2012, de consacrer plus de temps aux situations concrètes.

Ainsi, lors des 4 séances de l'année, les membres du groupe ont pu se pencher sur des situations rencontrées par l'un ou l'autre des secteurs. Certaines d'entre elles ont pu s'avérer complexes et délicates et le groupe a généralement pu apporter des réponses, des pistes de travail et des conseils. La pertinence de ces réponses a également pu être évaluée lors de la séance suivante.

Le GTM revient régulièrement sur la question du signalement qui reste une démarche difficile pour tous. Les échanges à ce propos ont permis à chaque service d'ajuster sa pratique et de suivre les recommandations internes au groupe. Chaque situation étant différente, le GTM a toutefois pu accéder à une certaine cohérence en ramenant systématiquement toute suspicion de maltraitance

auprès de l'office de protection de l'enfant (OPE). Cette pratique permet avant tout de conseiller tout professionnel ou particulier confronté à une telle situation. L'OPE peut alors évaluer la situation et recommander, ou non, un signalement auprès de l'Autorité de protection de l'enfant (APEA). Chaque secteur représenté dans le GTM a repris cette procédure, assurant ainsi la coordination recherchée entre les professionnels, pour la prise en charge de l'enfant victime.

La question du signalement, récurrente sur le plan cantonal, se soulève également sur le plan fédéral puisque le Conseil fédéral prévoit de modifier le code civil pour renforcer l'obligation d'aviser l'autorité de protection pour les personnes soumises au secret professionnel lorsque "*le bien de l'enfant est menacé*"¹

Les séances régulières du GTM permettent aux membres d'être renseignés sur l'évolution de chacun des secteurs. La participation des membres du GTM à d'autres commissions ou groupes de travail portant sur les domaines proches mais plus spécifiques, comme la violence conjugale ou le domaine des mutilations génitales féminines, assure également un échange d'informations essentiel pour les activités de tous.

La nouvelle brochure contre la maltraitance des mineurs est aujourd'hui entre les mains d'une entreprise travaillant son graphisme. Son contenu devra probablement encore être adapté selon les résultats de la consultation relative au renforcement de l'obligation d'aviser mais, le GTM espère pouvoir l'utiliser en 2014.

Le bureau du GTM a rencontré en juillet 2013 deux experts de la Confédération (OFAS) dans le cadre d'un projet de recherche "*Modèles de coopération en matière de prévention, intervention, répression*" dans le cadre du programme "*Jeunes et violence*" et a pu présenter le GTM, sa composition, son fonctionnement et ses objectifs.

Loi sur les activités de jeunesse extrascolaires

La LSAJ a permis au canton de Neuchâtel d'être représenté activement aux niveaux fédéral, cantonal, régional et communal. En effet, sur le plan fédéral, le délégué à la jeunesse (ci-après le délégué) est désormais membre du comité de la CPEJ² dépendant de la CDAS³. Il a également participé, en qualité de représentant neuchâtelois, aux réseaux nationaux "jeunes et violence" et "jeunes et médias", programmes de prévention engagés par le Conseil fédéral.

Le SPAJ est le répondant cantonal pour l'Office fédéral des assurances sociales dans le cadre de la mise en œuvre de la LEEJ⁴.

Par ailleurs, le délégué est également membre du Conseil de fondation de la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant.

L'ensemble de ces représentations, au niveau de ces instances fédérales, permet au Canton d'assurer un lien direct avec les objectifs fédéraux en matière de participation et d'encouragement des enfants et des jeunes et de bénéficier ainsi des soutiens méthodologiques et financiers de la Confédération.

Plusieurs démarches ont été entreprises par le SPAJ et le délégué en collaboration avec les autres cantons romands en matière de promotion de la jeunesse, notamment, en participant au comité de pilotage de la ligne 147 de Pro Juventute et aux travaux de la CRDEJ⁵.

Sur le plan cantonal, la nouvelle législature a permis, conformément à l'art. 9 LSAJ, la nomination par le Conseil d'Etat d'une commission cantonale de la jeunesse. Elle est composée par une majorité de 9 jeunes (moins de 25 ans révolus au moment de leur nomination) issus des milieux politiques, des Parlements des jeunes, du scoutisme, des milieux artistiques et de la jeunesse rurale. Les 8 membres restant représentent les différents domaines concernés par la jeunesse tels que l'animation socioculturelle, Pro Juventute, les écoles et formations professionnelles, la migration et

¹ Voir rapport explicatif sur l'avant-projet de modification du code civil (protection de l'enfant), décembre 2013

² Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse

³ Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

⁴ Loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013

⁵ Conférence romande des délégué(e)s à l'enfance et à la jeunesse

la police. Cette commission aura pour principales tâches de proposer au Conseil d'Etat des mesures en faveur des jeunes, de répondre à des consultations et de se prononcer sur les politiques entreprises par ou pour la jeunesse neuchâteloise.

De par ses travaux, la commission cantonale de la jeunesse, en parallèle avec le projet LEJ⁶, participe ainsi à la définition d'une réelle politique en faveur des jeunes du canton.

Dans le cadre des tâches préparatoires à la commission de la jeunesse et à la LEJ, le délégué a rencontré les représentants des centres d'animation socioculturelle du Canton et établi ainsi des liens nécessaires à la coordination de la politique de la jeunesse aux niveaux communal et associatif.

Offices de protection de l'enfant

Les offices se sont réunis pour une journée commune de réflexion et de formation sur le thème de la séparation avec l'association ASTRAME et une journée de travail et de sensibilisation à l'approche narrative, journée organisée avec l'ANTF, le SPAJ et le CNPea.

Les groupes de référence internes, transversaux aux deux offices ont continué leurs rencontres et travaux aussi bien au niveau des placements qu'au niveau de la maltraitance.

Le concept cantonal de prise en charge ambulatoire des enfants, validé par le Grand Conseil en septembre 2012, a déployé ses premiers effets en 2013. En termes de ressources humaines, les services de l'ambulatoire que sont l'AEMO et le SPE ont été renforcés de même que ceux des offices de protection de l'enfant. Grâce à ces nouvelles forces vives, les listes d'attente d'accès aux prestations des services de l'ambulatoire ont pu d'une part être réduites et, d'autre part, d'augmenter la disponibilité des assistants sociaux des OPE auprès des enfants et des familles.

En plus du renforcement en ressources humaines de l'AEMO et du SPE, et au vu de l'élargissement du champ de leurs différentes prestations pour les enfants entre 0 ans et 18 ans, des séances régulières, réunissant aussi bien les responsables des différents secteurs que les collaborateurs de l'AEMO, du SPE et des OPE, se sont tenues tout au long de l'année. Toutes ces séances de travail ont eu pour but, à la fois de maintenir un bon niveau de collaboration comme de réfléchir à l'évolution des concepts de prises en charge.

Dans le cadre du projet GEM-light, les offices de protection de l'enfant ont réalisé en 2013 leur première enquête de satisfaction externe. Cette expérience aura permis de recueillir l'avis des partenaires avec lesquels les offices collaborent le plus souvent. Les résultats de cette enquête ont permis d'identifier le besoin existant auprès du partenaire "Ecole" d'être mieux renseigné sur le déroulement des interventions des collaborateurs des offices. Cet élément particulier constitue d'ailleurs un objectif collectif d'amélioration au sein des offices de protection de l'enfant pour l'année 2014.

Évolution des dossiers des offices de protection de l'enfant durant l'année 2013

D'une façon générale et pour la période concernée, le nombre de mandats traités a augmenté.

Au long de cette période, la tendance se confirme, le mouvement global des nouveaux mandats et des mandats classés restent très grand.

	2012	2013
Nombre de mandats au 1er janvier	1772	1845
Nouveaux mandats (+)	579	563
Nombre de mandats traités durant l'année	2351	2408
Mandats classés (-)	506	523
Nombre de mandats au 31 décembre	1845	1885
<i>dont mandats confiés par les APEA</i>	1519	1530
<i>dont mandats confiés par le tribunal pénal des mineurs</i>	6	7
<i>dont prises en charge sans mandat</i>	320	348
Enquêtes sociales réalisées / Total	309	295

⁶ Voir Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) sous chapitre "Aspects légaux"

<i>dont APEA</i>	256	237
<i>dont tribunal pénal des mineurs</i>	23	7
<i>dont tribunaux (matrimonial)</i>	26	39
<i>dont autres administrations</i>	4	12
Permanences sociales (consultations)	564	617
Nombre de dossiers traités durant l'année	3224	3320

Office de protection de l'adulte

En travaux depuis de nombreuses années, la révision du Code civil, plus particulièrement la protection de l'adulte, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. L'intention du législateur de favoriser l'autonomie en prévoyant une combinaison de curatelles, afin d'instituer des mesures sur mesures, a pour conséquence de complexifier la tâche des porteurs de mandats.

L'évaluation des besoins, la prise en compte des risques et le respect de la liberté individuelle sont des notions essentielles du nouveau droit.

Ces nouveaux critères requièrent des assistants sociaux de nouvelles pratiques, des réflexes professionnels adaptés aux attentes des Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, lesquelles doivent être renseignées de façon très complète pour adapter, au mieux, la mesure de protection aux besoins des personnes concernées.

Cette actualisation du Code civil a également été l'occasion d'abandonner un vocabulaire jugé trop stigmatisant, par exemple, le terme de tutelle a disparu au profit de curatelle et les pupilles sont désormais "des personnes concernées".

Évolution des dossiers de l'office de protection de l'adulte durant l'année 2013

La gestion des mandats de protection reste l'essentiel des activités des collaborateurs de l'office de protection de l'adulte. Toutefois, d'un point de vue statistique, on constate une augmentation du nombre des enquêtes sociales requises par les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Les exigences du nouveau droit de protection ne sont certainement pas étrangères à cet accroissement. Les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte étant contraintes de confier, de plus en plus souvent, les investigations sociales préalables à toutes institutions de mesure de protection, aux professionnels de l'office de protection de l'adulte.

Durant le 2^{ème} semestre, suite à la défaillance d'un mandataire privé, l'office de protection de l'adulte a dû se rendre disponible pour absorber environ 25 dossiers supplémentaires.

	2012	2013
Nombre de mandats au 1er janvier	520	515
Nouveaux mandats (+)	53	80
Nombre de mandats traités durant l'année	573	595
Mandats classés (-)	58	50
Nombre de mandats au 31 décembre	515	545
Enquêtes sociales réalisées pour / Total	59	88
Permanences sociales (consultations)	201	214
Nombre de dossiers traités durant l'année	833	897

Office de l'accueil extrafamilial

La Loi sur l'accueil des enfants (LAE) est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012. L'expérience acquise, après plus d'une année de mise en œuvre, a permis un certain ajustement rendu nécessaire dans un souci d'amélioration et de simplification du système. Les modifications apportées au REGAE sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elles portent essentiellement sur une modification du barème pour la calculation du coût de l'accueil intégrant le chiffre 2.6 de la déclaration fiscale comme nouvelle référence.

Les conseillères éducatives se sont attelées à rattraper le retard accumulé en 2012 concernant les visites de surveillance des structures d'accueil extrafamilial, conformément à l'Ordonnance sur le placement d'enfants. Plus de 90% des structures d'accueil préscolaire et parascolaire ont fait l'objet d'une visite.

Une trentaine de projets préscolaires et parascolaires ont été soumis à l'office par des communes ou des organismes privés. Ils ont été étudiés sur les plans normatif, qualitatif et financier et ont été accompagnés tout au long de leur réalisation par les conseillères éducatives, l'économiste et la cheffe d'office. En parallèle à ces projets, de nombreuses demandes nous sont parvenues concernant des augmentations de places d'accueil et/ou des extensions d'horaire ou encore de changements de locaux. Plusieurs structures d'accueil parascolaire privées ont été communalisées, suite à la fusion de communes ou de volontés politiques. Pour certaines structures d'accueil, cette façon de faire a permis d'assurer une viabilité financière et ainsi de pouvoir maintenir l'offre de places d'accueil voire de l'augmenter.

Le programme d'impulsion cantonal a financé 474 places parascolaires et 188 places préscolaires. Ce programme était le bienvenu d'autant plus que le soutien financier de la Confédération n'était pas garanti pour le canton de Neuchâtel.

A relever que le Grand Conseil a prolongé ce programme d'impulsion cantonal, soutenu et financé par les contributions des employeurs, d'une année pour le financement de nouvelles places d'accueil parascolaire uniquement.

Sur le plan de la surveillance spécifique, en parallèle à ses activités d'autorisation et de surveillance, l'OAEF est intervenu, suite à des plaintes, dans 22 situations (9 structures d'accueil préscolaire, 6 structures parascolaire, 3 ateliers, 1 parent d'accueil de jour de l'association Accueil familial de jour, 3 parents d'accueil de jour indépendants). L'OAEF est également intervenu pour le non-respect des normes légales ainsi que des dysfonctionnements organisationnels.

La plateforme ETIC/AEF, mise en production en 2012 et utilisée par les structures d'accueil préscolaire et parascolaire pour la facturation, a été stabilisée en été 2013. Toutefois, l'OAEF a eu de nombreux téléphones des utilisateurs/trices via la hotline afin de faire part de leurs difficultés lors de la facturation. Durant l'automne, l'OAEF a réorganisé des cours en collaboration avec le CEG afin de rafraîchir les connaissances de base liées spécifiquement au volet facturation de l'application.

Sur le plan romand, l'OAEF a participé régulièrement aux rencontres des conseillères éducatives romandes à Lausanne ainsi qu'aux rencontres de KITAS Berne.

L'OAEF est également allé présenter ses activités au CPC, à la HEF-TS à Fribourg ainsi qu'au colloque de la CDIP/CDAS à Berne.

Évolution des structures d'accueil extrafamilial durant l'année 2013

Pour des raisons de clarification, les chiffres concernant les places d'accueil subventionnées au sens de la LAE ont été séparés des chiffres concernant les structures d'accueil non subventionnées.

Les places d'accueil AFJ subventionnées au sens de la LAE ont également été ajoutées dans le premier tableau.

Pour l'année 2013 c'est donc 172 nouvelles places d'accueil préscolaire LAE et 454 nouvelles places d'accueil parascolaire LAE qui ont été subventionnées. 3 structures d'accueil préscolaire subventionnées ont vu le jour en 2013. 4 structures d'accueil parascolaire non subventionnées ont intégré le subventionnement au sens de la LAE. L'Association Accueil familial entrée dans le subventionnement en 2012 a vu son offre en places d'accueil pré et parascolaire augmenter de 11 respectivement 32 places d'accueil. Et pour terminer nous relevons qu'avec l'entrée en vigueur du concordat HarmoS en 2012 qui a rendu la scolarisation obligatoire à 4 ans, nous enregistrons la fermeture de 7 ateliers.

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2012		Evolution de l'offre		Transfert	31 décembre 2013	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins	Places entrées subv.	Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	1685	54	160		12	1857	57
Structures d'accueil parascolaire	1189	33	346		111	1646	43
Parents d'accueil de jour préscolaires (AFJ)	80	1	11			91	1
Parents d'accueil de jour parascolaires (AFJ)	58	1	32			90	1
Totaux	3012	89	549	0	123	3684	102

Structures d'accueil non subventionnées	31 décembre 2012		Evolution de l'offre		Transfert	31 décembre 2013	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins	Places entrées subv.	Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	454	10	4	12		446	10
Structures d'accueil parascolaire	629	13	46	155		520	8
Structures d'accueil de type garderie/atelier	722	39	11	51		682	32
Parents d'accueil de jour indépendants		24					19
Familles d'accueil		23					24
Totaux	1805	109	61	218	0	1648	93

7.4. Perspectives d'avenir

La loi sur l'accueil des enfants (LAE) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Cette loi planifie le développement de l'offre jusqu'en 2014. Les travaux visant à proposer la suite du développement de l'offre de structures d'accueil extrafamilial sont en cours et devraient aboutir en 2014.

Les travaux concernant la loi sur l'enfance et la jeunesse devraient se finaliser en 2014 avec le volet lié au financement des institutions pour mineurs qui sera traité en étroite collaboration avec le SIAM.

Toujours en collaboration avec le SIAM, le développement d'un concept cantonal de famille d'accueil avec hébergement et de famille d'accueil professionnelle est en cours d'élaboration. L'objectif est d'offrir une alternative au placement d'enfants en institution d'éducation spécialisée.

7.5. Conclusion

L'année 2013 fut donc très intense pour le SPAJ et pour l'ensemble de son personnel. La mise en application du concept cantonal de prise en charge ambulatoire des enfants et l'entrée en vigueur de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ont permis au service de renforcer les équipes des offices de protection de l'enfant et de protection de l'adulte en 2013 et par la-même d'améliorer la disponibilités des travailleurs sociaux du SPAJ pour les enfants et les familles.

Dans un contexte où les exigences financières et administratives sont de plus en plus strictes, 2013 fut également l'année où un dialogue transparent a pu avoir lieu entre le personnel et la direction du service. En effet, les exigences, notamment liées à GEM-light, n'ont pas toujours reçu un bon accueil mais elles ont donné l'occasion d'échanger, de partager et de faire comprendre à tous l'importance d'une bonne communication.

8. COLLABORATION INTERCANTONALE

8.1. Conférence des chef-fe-s de département

Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP)

L'Assemblée plénière de la CIIP, sous la présidence de la ministre Elisabeth Baume-Schneider (JU), s'est réunie les 8 mars, 23 mai, puis sous la présidence du ministre Charles Beer (GE) les 19 septembre, 21 novembre 2013.

Au nombre des thèmes traités et des réalisations, il faut mentionner, en sus des décisions organiques (programme de travail et rapport d'activités, budget et comptes), les éléments suivants:

- Rapport 2012 de mise en œuvre de la Convention scolaire romande (CSR) et indicateurs 2012 de l'espace romande de la formation
- Validation de la poursuite des travaux concernant le développement et l'orientation des maturités spécialisées en Suisse romande
- Désignation d'un nouveau président de l'Assemblée plénière, Monsieur Charles Beer ministre genevois, et d'un nouveau vice-président, M. Bernhard Pulver ministre bernois.
- Nomination d'une Task-force chargée de réfléchir au mandat de prestations de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD) et aux synergies interinstitutionnelles romandes, en fonction des besoins actuels et particuliers de la CIIP
- Intervention auprès de la fondation.ch pour lui demander de revenir sur sa décision de supprimer le programme Magellan
- Augmentation du forfait par élève dans le cadre des contributions cantonales au dispositif de publication des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

L'Assemblée plénière de la CDIP, sous la présidence de la ministre Isabelle Chassot (FR), s'est réunie les 24 janvier, 20 juin, puis sous la présidence du ministre Christoph Eymann (BS) le 25 octobre 2013.

Elle a notamment, en sus des décisions organiques (adoption de programmes de travail, budget, comptes et rapport d'activités):

- Approuvé les modifications apportées à l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes du 18 février 1993. Le but étant d'adapter la base légale intercantonale actuelle du registre des professionnels de la santé aux dispositions du droit fédéral.
- Approuvé l'accord intercantonal sur le domaine des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles) et l'a transmis aux cantons en vue des procédures d'adhésion. Dès que quatorze cantons, dont huit universitaires, auront adhéré au concordat, le comité de la CDIP pourra décider de son entrée en vigueur.
- Déterminé une stratégie commune de coordination à l'échelle nationale dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères et de l'encouragement du plurilinguisme pour les voies de formation générale du degré secondaire II.
- Décidé d'améliorer la compatibilité entre formations civiles et militaires en invitant les cantons à étudier la possibilité de fixer les examens de maturité et de fin d'apprentissage de manière à ce que les jeunes concernés puissent les terminer au plus tard à la fin de la semaine 25. Il est suggéré aux cantons d'appliquer le calendrier modifié à partir de 2016.

- Adopté la planification pour les enquêtes 2016, 2017, 2019 concernant la vérification des compétences fondamentales. La première enquête se fera en mathématiques dans les classes de 11^{ème} en 2016. En 2017, ce sera au tour des 8^{ème} année dans la langue de scolarisation et la première langue étrangère. Puis viendront les 4^{ème} année en mathématiques et en sciences naturelles en 2019.
- Approuvé un projet de modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation.

8.2. Conférence des chef-fe-s de service

La Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), présidée par M. Daniel Brosy, chef du Service de l'enseignement du canton du Jura puis par M. Michel Beytrison, adjoint au chef du Service de l'enseignement du canton du Valais, s'est réunie à 5 reprises, les 17 janvier, 28 mars, 20 juin et 19 septembre et 5 décembre 2013.

La CLEO traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à:

- exécuter les décisions de la conférence et assurer leur application dans les cantons;
- étudier et proposer à la conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes;
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la conférence;
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle a notamment traité les objets suivants:

- Plan d'études romand (PER):
 - foire aux questions (FAQ);
 - documents d'information: suite des travaux;
 - mise en œuvre et évaluation: réflexion commune.
- Moyens d'enseignement:
 - concept de formation et de suivi: réflexion;
 - critères d'évaluation des ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage (RéEA): proposition d'une procédure de validation.
- Enseignement 1-2: état de situation;
- Français:
 - compléments pour l'enseignement;
 - grammaire de référence;
 - conception de précis grammatical et mémentos élève.
- Mathématiques 11^e année: validation et planification;
- Connaissance de l'environnement 3-4: validation et suite des travaux;
- Géographie:
 - 5e année: validation et suite des travaux;
 - 6e année: suite des travaux et état des validations.
- Géographie 9-11 et Histoire 9-11: concept d'ensemble des futurs moyens d'enseignement romands (validation et suite des travaux);
- Langues 2/3:
 - anglais: état de situation;
 - allemand 5e année: travaux et validation.
- Évaluation Langues étrangères: création d'un groupe de réflexion;
- Anglais: More! 7^e année (validation, analyse du website et testmaker);

- Allemand Der grüne Max 5^e année:
 - commandes cantonales et dates d'introduction 1er et 2e lots de validation;
 - concept de formation.
- Mutualisation:
 - présentation d'un concept;
 - état de situation pour les sciences de la nature cycle 3.
- Centrale d'impression: réflexion;
- Suppléments cantonaux: discussion;
- Formation des enseignants à l'information scolaire et professionnelle (ISP): réponse au courrier de la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE);
- Semaine des médias: bilan et préparatifs;
- SwissSkills (1^{er} championnat suisse des métiers): présentation.

8.3. Conférence universitaire suisse

La conférence universitaire suisse s'est réunie à cinq reprises. Elle a notamment abordé les thèmes suivants:

- augmentation des diplômes en médecine;
- contributions des cantons et de la Confédération dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation;
- nomination d'une nouvelle secrétaire générale.

Dans l'esprit de l'entrée en vigueur en 2015 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), la Conférence universitaire suisse et le Conseil des hautes écoles spécialisées ont tenu une séance commune ayant principalement pour but de préparer le message sur la formation, la recherche et l'innovation à l'horizon 2017-2020.

9. TABLEAUX STATISTIQUES

9.1. Effectifs des élèves et des classes, année scolaire 2013-2014

Données au 15 octobre 2013.

		année 1			année 2		
cercles	centres ou secteurs	classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORéN	La Côte	6.50	128	19.7	6.50	113	17.4
	Les Terreaux	9.00	159	17.7	9.00	164	18.2
	Le Mail	7.33	132	18.0	7.83	114	14.6
	Le Bas-Lac	5.00	93	18.6	5.00	95	19.0
	Les Deux Thiellès	5.00	101	20.2	5.50	95	17.3
EORéN	(total)	32.83	613	18.7	33.83	581	17.2
CESCOLE		8.50	130	15.3	8.50	161	18.9
CSRC		7.50	133	17.7	7.50	127	16.9
JJR		6.00	111	18.5	6.50	124	19.1
CSVr		10.00	206	20.6	10.00	165	16.5
CSLL		7.50	134	17.9	7.50	149	19.9
EOCF	secteur nord	6.70	118	17.6	6.70	118	17.6
	secteur ouest	8.75	168	19.2	8.75	155	17.7
	secteur sud	8.00	135	16.9	8.00	149	18.6
EOCF	(total)	23.45	421	18.0	23.45	422	18.0
Total		95.78	1748	18.2	97.28	1729	17.8
		année 3			année 4		
cercles	centres ou secteurs	classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORéN	La Côte	7.50	123	16.4	7.50	130	17.3
	Les Terreaux	7.00	144	20.6	9.00	165	18.3
	Le Mail	8.33	147	17.6	7.50	142	18.9
	Le Bas-Lac	4.20	75	17.9	5.20	96	18.5
	Les Deux Thiellès	6.00	104	17.3	5.50	116	21.1
EORéN	(total)	33.03	593	18.0	34.70	649	18.7
CESCOLE		7.50	143	19.1	8.00	151	18.9
CSRC		7.08	115	16.2	8.08	150	18.6
JJR		6.50	105	16.2	6.00	130	21.7
CSVr		9.20	164	17.8	9.70	209	21.5
CSLL		6.00	113	18.8	8.50	144	16.9
EOCF	secteur nord	6.03	114	18.9	6.03	110	18.2
	secteur ouest	8.25	145	17.6	9.25	165	17.8
	secteur sud	8.53	138	16.2	8.53	150	17.6
EOCF	(total)	22.82	397	17.4	23.82	425	17.8
Total		92.13	1630	17.7	98.80	1858	18.8

		année 5			année 6			année 7		
cercles	centres ou secteurs	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.
EORÉN	<i>La Côte</i>	8.00	145	18.1	7.00	135	19.3	8.00	143	17.9
	<i>Les Terreaux</i>	9.00	155	17.2	8.00	155	19.4	9.00	174	19.3
	<i>Le Mail</i>	7.00	132	18.9	7.00	133	19.0	6.00	116	19.3
	<i>Le Bas-Lac</i>	4.70	107	22.8	4.70	79	16.8	4.20	79	18.8
	<i>Les Deux Thiellès</i>	5.00	99	19.8	5.50	103	18.7	6.50	110	16.9
EORÉN	(total)	33.70	638	18.9	32.20	605	18.8	33.70	622	18.5
CESCOLE		8.00	167	20.9	9.00	163	18.1	8.50	164	19.3
CSRC		8.00	167	20.9	9.00	163	18.1	8.50	164	19.3
JJR		8.58	178	20.7	7.25	145	20.0	7.00	140	20.0
CSVr		8.58	178	20.7	7.25	145	20.0	7.00	140	20.0
CSLL		6.33	113	17.8	6.33	114	18.0	5.33	108	20.3
EOCF	<i>secteur nord</i>	6.33	113	17.8	6.33	114	18.0	5.33	108	20.3
	<i>secteur ouest</i>	9.70	187	19.3	11.70	214	18.3	9.70	183	18.9
	<i>secteur sud</i>	9.70	187	19.3	11.70	214	18.3	9.70	183	18.9
EOCF	(total)	6.50	121	18.6	7.50	140	18.7	7.50	156	20.8
Total		6.50	121	18.6	7.50	140	18.7	7.50	156	20.8

		année 8								
		OR - orientation			TR - transition			total année 8		
cercles	centres ou secteurs	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.
EORÉN	<i>La Côte</i>	7.00	142	20.3	1.00	11	11.0	8.00	153	19.1
	<i>Les Terreaux</i>	6.00	116	19.3	2.00	23	11.5	8.00	139	17.4
	<i>Le Mail</i>	8.00	153	19.1	2.00	24	12.0	10.00	177	17.7
	<i>Le Bas-Lac</i>	5.00	88	17.6	1.00	13	13.0	6.00	101	16.8
	<i>Les Deux Thiellès</i>	5.00	91	18.2	1.00	14	14.0	6.00	105	17.5
EORÉN	(total)	31.00	590	19.0	7.00	85	12.1	38.00	675	17.8
CESCOLE		9.00	174	19.3	2.00	23	11.5	11.00	197	17.9
CSRC		7.00	127	18.1	2.00	20	10.0	9.00	147	16.3
JJR		5.00	99	19.8	1.00	10	10.0	6.00	109	18.2
CSVr		8.00	149	18.6	2.00	19	9.5	10.00	168	16.8
CSLL		6.00	139	23.2	2.00	20	10.0	8.00	159	19.9
EOCF	<i>secteur nord</i>	6.00	119	19.8	3.00	33	11.0	9.00	152	16.9
	<i>secteur ouest</i>	6.00	113	18.8	2.00	22	11.0	8.00	135	16.9
	<i>secteur sud</i>	6.50	135	20.8	2.50	22	8.8	9.00	157	17.4
EOCF	(total)	18.50	367	19.8	7.50	77	10.3	26.00	444	17.1
Total		84.50	1645	19.5	23.50	254	10.8	108.00	1899	17.6

		année 9											
		MA - maturités			MO - moderne			PP - préprof.			total année 9		
cercles	centres ou secteurs	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.
EORéN	La Côte	4.00	79	19.8	2.00	40	20.0	3.00	43	14.3	9.00	162	18.0
	Les Terreaux	3.00	71	23.7	2.00	39	19.5	2.00	34	17.0	7.00	144	20.6
	Le Mail	3.00	69	23.0	2.00	35	17.5	3.00	51	17.0	8.00	155	19.4
	Le Bas-Lac	2.00	49	24.5	2.00	40	20.0	2.00	25	12.5	6.00	114	19.0
	Les Deux Thiellès	2.00	45	22.5	2.00	38	19.0	2.00	28	14.0	6.00	111	18.5
EORéN	(total)	14.00	313	22.4	10.00	192	19.2	12.00	181	15.1	36.00	686	19.1
CESCOLE		3.00	70	23.3	3.00	56	18.7	3.00	52	17.3	9.00	178	19.8
CSRC		3.00	53	17.7	2.00	45	22.5	2.00	45	22.5	7.00	143	20.4
JJR		3.00	58	19.3	2.00	35	17.5	3.00	55	18.3	8.00	148	18.5
CSVR		3.00	53	17.7	3.00	50	16.7	3.00	58	19.3	9.00	161	17.9
CSLL		3.00	67	22.3	2.00	37	18.5	3.00	47	15.7	8.00	151	18.9
EOCF	secteur nord	2.00	46	23.0	2.00	42	21.0	2.00	36	18.0	6.00	124	20.7
	secteur ouest	2.00	43	21.5	1.00	21	21.0	3.00	52	17.3	6.00	116	19.3
	secteur sud	2.00	44	22.0	2.50	47	18.8	3.50	61	17.4	8.00	152	19.0
EOCF	(total)	6.00	133	22.2	5.50	110	20.0	8.50	149	17.5	20.00	392	19.6
Total		35.00	747	21.3	27.50	525	19.1	34.50	587	17.0	97.00	1859	19.2

		MA - maturités			MO - moderne			PP - préprof.			total année 10		
cercles	centres ou secteurs	scl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.
EORéN	La Côte	4.00	82	20.5	3.00	58	19.3	2.00	36	18.0	9.00	176	19.6
	Les Terreaux	3.00	66	22.0	1.00	21	21.0	1.00	18	18.0	5.00	105	21.0
	Le Mail	4.00	93	23.3	3.00	56	18.7	2.00	33	16.5	9.00	182	20.2
	Le Bas-Lac	2.00	50	25.0	2.00	43	21.5	1.50	28	18.7	5.50	121	22.0
	Les Deux Thiellès	2.00	48	24.0	2.00	36	18.0	2.00	33	16.5	6.00	117	19.5
EORéN	(total)	15.00	339	22.6	11.00	214	19.5	8.50	148	17.4	34.50	701	20.3
CESCOLE		4.00	78	19.5	3.00	56	18.7	2.00	34	17.0	9.00	168	18.7
CSRC		3.00	49	16.3	3.00	61	20.3	3.00	45	15.0	9.00	155	17.2
JJR		3.00	55	18.3	3.00	48	16.0	2.00	38	19.0	8.00	141	17.6
CSVR		3.00	69	23.0	3.00	67	22.3	3.00	48	16.0	9.00	184	20.4
CSLL		3.00	56	18.7	2.00	46	23.0	2.00	37	18.5	7.00	139	19.9
EOCF	secteur nord	3.00	66	22.0	2.00	41	20.5	2.00	38	19.0	7.00	145	20.7
	secteur ouest	2.00	44	22.0	2.00	44	22.0	2.00	36	18.0	6.00	124	20.7
	secteur sud	3.00	62	20.7	2.50	51	20.4	2.50	51	20.4	8.00	164	20.5
EOCF	(total)	8.00	172	21.5	6.50	136	20.9	6.50	125	19.2	21.00	433	20.6
Total		39.00	818	21.0	31.50	628	19.9	27.00	475	17.6	97.50	1921	19.7

		MA - maturités			MO - moderne			PP - préprof.			total année 11		
cercles	centres ou secteurs	scl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.
EORÉN	La Côte	4.00	87	21.8	3.00	56	18.7	2.00	34	17.0	9.00	177	19.7
	Les Terreaux	3.00	70	23.3	1.00	20	20.0	2.00	30	15.0	6.00	120	20.0
	Le Mail	4.00	83	20.8	3.00	65	21.7	3.00	39	13.0	10.00	187	18.7
	Le Bas-Lac	2.00	46	23.0	2.00	35	17.5	1.50	22	14.7	5.50	103	18.7
	Les Deux Thiellès	2.00	39	19.5	1.00	23	23.0	2.00	27	13.5	5.00	89	17.8
EORÉN	(total)	15.00	325	21.7	10.00	199	19.9	10.50	152	14.5	35.50	676	19.0
CESCOLE		4.00	97	24.3	3.00	61	20.3	2.00	37	18.5	9.00	195	21.7
CSRC		3.00	56	18.7	2.00	42	21.0	2.00	30	15.0	7.00	128	18.3
JJR		3.00	51	17.0	3.00	50	16.7	2.00	40	20.0	8.00	141	17.6
CSVr		3.00	47	15.7	3.00	56	18.7	3.00	59	19.7	9.00	162	18.0
CSLL		3.00	73	24.3	2.00	37	18.5	2.00	40	20.0	7.00	150	21.4
EOCF	secteur nord	3.00	64	21.3	2.00	39	19.5	2.00	33	16.5	7.00	136	19.4
	secteur ouest	2.00	37	18.5	2.00	37	18.5	2.00	31	15.5	6.00	105	17.5
	secteur sud	2.00	44	22.0	2.50	45	18.0	3.50	59	16.9	8.00	148	18.5
EOCF	(total)	7.00	145	20.7	6.50	121	18.6	7.50	123	16.4	21.00	389	18.5
Total		38.00	794	20.9	29.50	566	19.2	29.00	481	16.6	96.50	1841	19.1

9.2. Classes spéciales années cycle 1

		classes d'accueil			formation spécialisée		
cercles	centres ou secteurs	classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORÉN	La Côte	—	—	—	0.25	1	4.0
	Les Terreaux	—	—	—	0.50	7	14.0
	Le Mail	—	—	—	—	—	—
	Le Bas-Lac	—	—	—	—	—	—
	Les Deux Thiellès	—	—	—	—	—	—
EORÉN	(total)	—	—	—	0.75	8.00	10.7
CESCOLE		—	—	—	0.33	2	6.0
CSRC		—	—	—	—	—	—
JJR		—	—	—	—	—	—
CSVr		—	—	—	—	—	—
CSLL		—	—	—	0.67	7	10.5
EOCF	secteur nord	—	—	—	0.83	3	3.6
	secteur ouest	—	—	—	0.40	4	10.0
	secteur sud	—	—	—	0.40	2	5.0
EOCF	(total)	—	—	—	1.63	9.00	5.5
Total		—	—	—	3.38	26	7.7

9.3. Classes spéciales années cycle 2

cercles	centres ou secteurs	classes d'accueil			formation spécialisée		
		classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORéN	<i>La Côte</i>	—	—	—	1.25	11	8.8
	<i>Les Terreaux</i>	—	—	—	4.50	37	8.2
	<i>Le Mail</i>	0.75	6	8.0	0.25	1	4.0
	<i>Le Bas-Lac</i>	—	—	—	—	—	—
	<i>Les Deux Thiellès</i>	—	—	—	—	—	—
EORéN	(total)	0.75	6	8.0	6.00	49	8.2
CESCOLE		—	—	—	1.67	16	9.6
CSRC		—	—	—	—	—	—
JJR		—	—	—	—	—	—
CSVr		—	—	—	1.00	10	10.0
CSLL		0.25	5	20.0	2.33	15	6.4
EOCF	<i>secteur nord</i>	2.25	39	17.3	1.17	16	13.7
	<i>secteur ouest</i>	0.25	4	16.0	1.60	15	9.4
	<i>secteur sud</i>	—	—	—	1.93	18	9.3
EOCF	(total)	2.50	43	17.2	4.70	49	10.4
Total		3.50	54	15.4	15.70	139	8.9

9.4. Classes spéciales cycle 3

cercles	centres ou secteurs	terminale			accueil		
		classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORéN	<i>La Côte</i>	1.50	13	8.7	—	—	—
	<i>Les Terreaux</i>	2.00	17	8.5	—	—	—
	<i>Le Mail</i>	1.75	15	8.6	2.25	28	12.4
	<i>Le Bas-Lac</i>	1.00	9	9.0	—	—	—
	<i>Les Deux Thiellès</i>	1.00	9	9.0	—	—	—
EORéN	(total)	7.25	63	8.7	2.25	28	12.4
CESCOLE		2.00	15	7.5	—	—	—
CSRC		1	9	9	—	—	—
JJR		1	9	9	—	—	—
CSVr		2	22	11	—	—	—
CSLL		2	12	6	0.75	10	13.3
EOCF	<i>secteur nord</i>	3.00	33	11.0	0.75	16	21.3
	<i>secteur ouest</i>	3.00	31	10.3	0.75	15	20.0
	<i>secteur sud</i>	4.67	47	10.1	—	—	—
EOCF	(total)	10.67	111	10.4	1.50	31	20.7
Total		25.92	241	9.3	4.50	69	15.3

9.5. Préapprentissage - Année scolaire 2013-2014

Ecole	Effectif des élèves
CPLN Ecole des arts et métiers	170
CIFOM Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	142
Lycée Jean-Piaget	23
Total	335

9.6. Formations professionnelles initiales en école à plein temps - Année scolaire 2013-2014

Ecole	Effectif des élèves
CPLN Ecole technique	145
Lycée Jean-Piaget	45
CIFOM Ecole technique Ecole d'arts appliqués Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	241 135 122
Total	688

9.7. Formations professionnelles initiales en dual - Année scolaire 2013-2014

Ecole	Effectif des élèves
CPLN Ecole technique Ecole des arts et métiers Ecole professionnelle commerciale Ecole des métiers de la terre et de la nature	32 610 559 255
CPMB Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment	890
CIFOM Ecole technique Ecole d'arts appliqués Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social Ecole Pierre-Coullery	518 29 348 341
Total	3582

9.8. Maturités professionnelles - Année scolaire 2013-2014

Orientation	Effectif des élèves		
	CPLN	CIFOM	LJP
Orientation technique	309	257	
Orientation artisanale et sciences naturelles	64		
Orientation commerciale	140	240	466
Orientation artistique		56	
Orientation santé-social		329	
Total	513	882	466

9.9. Maturité spécialisée - Année scolaire 2013-2014

Ecole	Effectif des élèves
LJP Santé-travail social	62

9.10. Ecoles de culture générale et maturité gymnasiale - Année scolaire 2013-2014

Ecole	Effectif des élèves
Certificat de culture générale Lycée Jean-Piaget	284
Maturité gymnasiale Lycée Jean-Piaget	606
Lycée Blaise-Cendrars	611
Lycée Denis-de-Rougemont	744
Total	2245

9.11. Formations supérieures en écoles à plein temps - Année scolaire 2013-2014

Ecole	Effectif des élèves
CPLN Domaine technique	66
Domaine économie	73
CIFOM Domaine arts appliqués	33
Domaine technique	189
Domaine social	64
Total	425

9.12. Formations supérieures en dual - Année scolaire 2013-2014

Ecole	Effectif des élèves
CPLN	
Domaine technique	161
Domaine économie	171
CIFOM	
Domaine technique	15
Domaine économie	54
Domaine social	108
Domaine pédagogique	
CPMB	
Domaine bâtiment et construction	165
Total	674

9.13. Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2013-2014

Professions	Apprenties	Apprentis
Agriculture, viticulture, horticulture, élevage, sylviculture	49	163
Fabrications de produits alimentaires et boissons	19	49
Mise en œuvre des textiles	4	6
Industrie du bois et du liège	2	140
Arts graphiques	10	7
Industrie métallurgique, technique, informatique, mécanique automobiles et construction de machines	43	782
Industrie horlogère, bijouterie	132	174
Bâtiment, peinture, transport, travail de la pierre	15	185
Dessinateurs, professions techniques auxiliaires	51	136
Professions du commerce	358	156
Professions de la vente	321	135
Hôtels, restaurants, économie domestique	120	116
Soins corporels	101	10
Soins médicaux et autres	227	45
Professions artistiques et apparentées	9	9
Autres professions	181	141
Total	1642	2254

9.14. Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2013-2014

Professions	Apprenties	Apprentis
Mise en œuvre des textiles	62	1
Industrie métallurgique, technique, informatique, mécanique automobiles et construction de machines	80	564
Industrie horlogère, bijouterie	47	99
Dessinateurs, professions techniques auxiliaires	11	83
Professions du commerce	314	265
Soins médicaux et autres	91	16
Professions artistiques et apparentées	33	9
Autres professions	142	19
Total	780	1056

9.15. Examens de fin d'apprentissage

	Commerce	Santé-social	Industrie et artisanat	Ecoles de métiers	Articles 32	Totaux
Candidats	322	160	1035	346	71	1934
CFC / AFP délivrés	293	148	866	308	60	1675
Echecs	29	12	169	38	11	259
Echecs en%	9,0%	7,5%	16,3%	10,9%	15,5%	13,4%

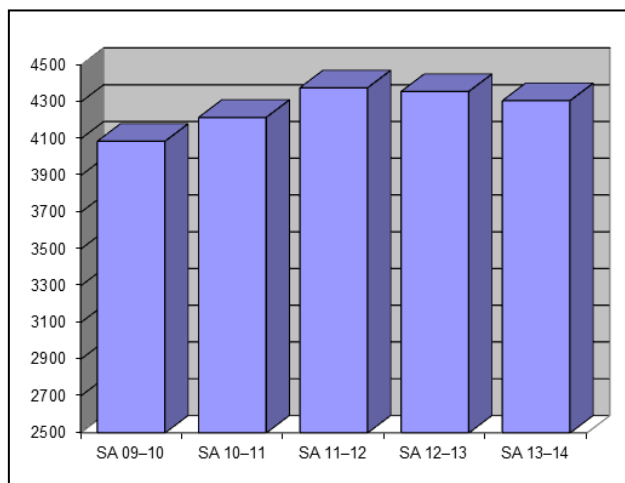
9.16. Titres et diplômes délivrés à l'Université, évolution sur cinq ans

Les tableaux et commentaires proviennent du service immatriculation et mobilité.

	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
Lettres et sciences humaines	387	419	414	419	434
■ Bachelors	197	207	223	221	219
■ Masters	22	90	115	148	168
■ Licences	100	56	37	12	—
■ Diplômes d'orthophonie-logopédie	19	9	—	—	—
■ Doctorats	15	12	14	12	22
■ Certificats d'études supérieures	9	10	3	—	—
■ Certificats de formation permanente en psychologie et science de l'éducation	2	1	2	—	—
■ Certificats d'études françaises (ILCF)	16	29	15	19	23
■ Diplômes pour l'enseignement du français langue étrangère (ILCF)	7	5	5	7	2
Sciences	197	158	131	147	165
■ Bachelors	75	52	40	55	59
■ Masters	66	70	63	66	64
■ Licences et diplômes	3	—	1	—	1
■ Doctorats	53	33	25	24	35
■ Post-grades: Certificats/Diplômes/MAS	—	3	2	2	6
Droit	158	169	187	211	291
■ Bachelors	71	68	74	91	106
■ Masters	55	63	57	62	90
■ Licences	2	4	—	1	2
■ Doctorats	4	5	9	7	3
■ Diplôme de formation continue en droit	1	—	—	—	1
■ International master (MAS) en management, droit et sciences humaines du sport	25	29	28	29	29
■ CAS	—	—	—	2	35
■ DAS	—	—	—	1	3
■ MAS	—	—	19	18	22
Sciences économiques	109	140	219	217	190
■ Bachelors	45	41	70	62	41
■ Masters	49	93	140	150	142
■ Licences	2	2	—	—	—
■ Doctorats	8	3	9	5	7
■ Diplômes post-grades en statistique	5	—	—	—	—
■ DESS en conseil, orientation et management de compétences	—	1	—	—	—
Théologie	9	3	2	—	—
■ Masters	3	2	1	—	—
■ Licences	2	—	—	—	—
■ Doctorats	2	1	1	—	—
■ Certificats d'études supérieures	2	—	—	—	—
Certificats d'éducation physique (CEP)	5	4	1	2	2
Licences interfacultaires en sciences humaines et sociales	14	8	4	1	1
Total UniNE	879	901	958	997	1'083

9.17. Evolution de l'effectif total des étudiants de l'Université

	SA 09-10	SA 10-11	SA 11-12	SA 12-13	SA 13-14
Total	4'087	4'217	4'378	4'358	4'308
<i>dont étudiantes soit</i>	<i>2'407 59%</i>	<i>2'495 59%</i>	<i>2'577 59%</i>	<i>2'570 59%</i>	<i>2'572 60%</i>

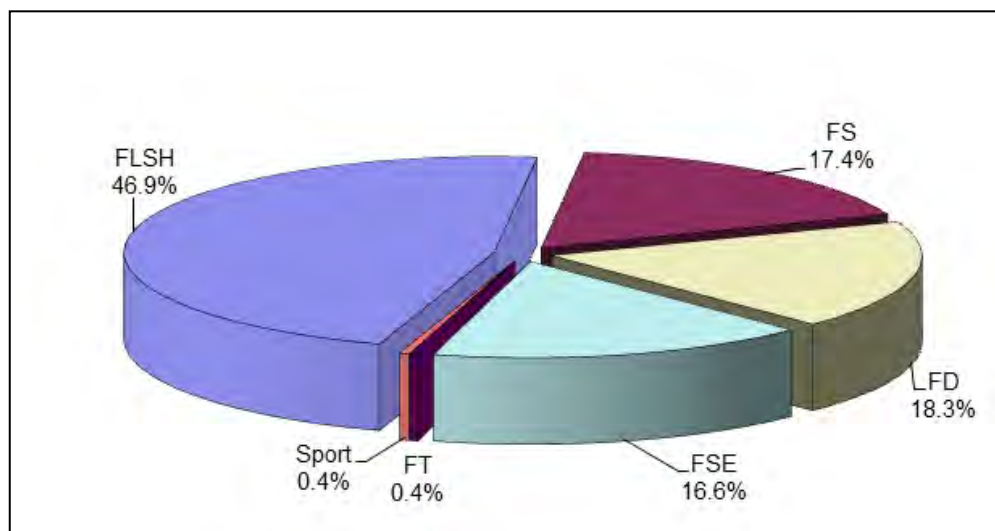


9.18. Effectifs des étudiants par faculté

	SA 09-10	SA 10-11	SA 11-12	SA 12-13	SA 13-14
Lettres et sciences humaines	1'927	1'941	2'007	2'012	2'019
Sciences	703	697	692	718	750
Droit	699	803	856	872	789
Sciences économiques	625	736	783	726	716
Théologie	15	15	15	13	15
Sport: Certificats / Attestation	21	18	23	15	19
Licence interfacultaire	17	7	2	1	–
Certificat préparatoire à la formation d'enseignants (en partenariat avec la HEP)	80	-	-	-	–

Remarque

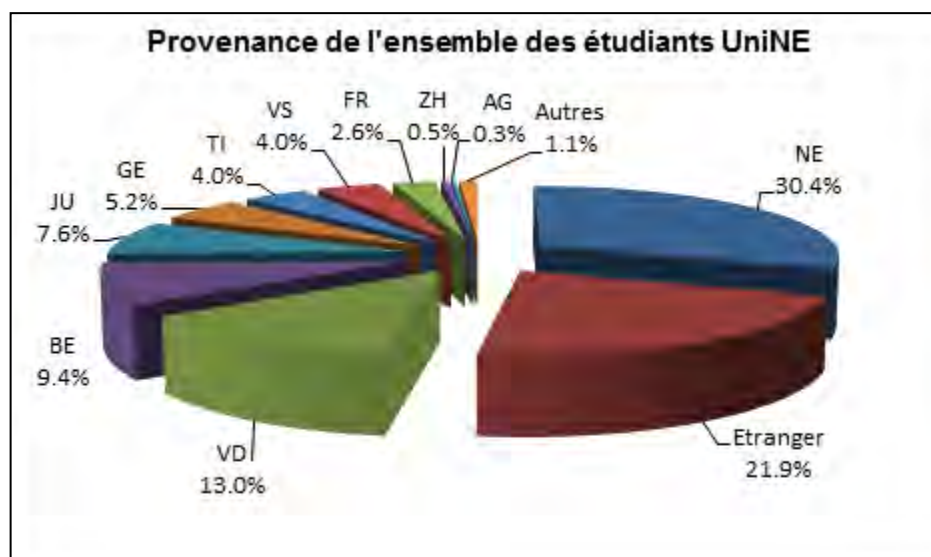
Suite à la convention de double immatriculation passée en 2010 entre la HEP- BEJUNE et l'UniNE, les étudiants ne sont plus inscrits à l'UniNE pour le certificat préparatoire à la formation d'enseignants.



9.19. Provenance des étudiants par canton

Provenance des étudiants par canton (lieu du domicile lors de l'obtention de la maturité)

	ENTRANTS 13-14		TOTAL 13-14		Différence
AG	4	0.4%	14	0.3%	0.1%
AI	0	0.0%	1	0.0%	0.0%
AR	0	0.0%	1	0.0%	0.0%
BE	91	9.0%	403	9.4%	-0.4%
BL	1	0.1%	3	0.1%	0.0%
BS	1	0.1%	4	0.1%	0.0%
FR	29	2.8%	113	2.6%	0.2%
GE	70	6.9%	224	5.2%	1.7%
GL	0	0.0%	1	0.0%	0.0%
GR	2	0.2%	6	0.2%	0.0%
JU	69	6.8%	328	7.6%	-0.8%
LU	2	0.2%	9	0.2%	0.0%
NE	246	24.3%	1'309	30.4%	-6.1%
OW	0	0.0%	1	0.0%	0.0%
SG	2	0.2%	6	0.1%	0.1%
SH	0	0.0%	1	0.0%	0.0%
SO	1	0.1%	9	0.2%	-0.1%
SZ	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
TG	1	0.1%	4	0.1%	0.0%
TI	60	5.9%	173	4.0%	1.9%
UR	0	0.0%	1	0.0%	0.0%
VD	160	15.8%	561	13.0%	2.8%
VS	38	3.7%	171	4.0%	-0.3%
ZG	0	0.0%	2	0.1%	-0.1%
ZH	3	0.3%	22	0.5%	-0.2%
Etranger	234	23.1%	941	21.9%	1.2%
TOTAL	1'014	100.0%	4'308	100.0%	



9.20. Effectifs des collaborateurs en fonction de la source de financement

Financement		2011		2012		2013		Variation 13/12	
Etat	Féminin	232.6	32.1%	244.5	33.0%	246.1	33.6%	1.6	0.7%
	Masculin	300.6	41.4%	300.2	40.4%	300.6	40.9%	0.4	0.1%
Total Etat		533.2	73.5%	544.7	73.4%	546.7	74.5%	2.0	0.4%
Fonds de Tiers	Féminin	87.0	12.0%	91.0	12.3%	91.0	12.4%	0.0	0.0%
	Masculin	105.7	14.5%	106.5	14.3%	96.5	13.1%	-10.0	-9.5%
Total Fonds de Tiers		192.7	26.5%	197.5	26.6%	187.5	25.5%	-10.0	-5.2%
Total	Féminin	319.6	44.1%	335.5	45.3%	337.1	46.0%	1.6	0.5%
	Masculin	406.3	55.9%	406.7	54.7%	397.1	54.0%	-9.6	-2.4%
Total général		725.9	100.0%	742.2	100.0%	734.2	100.0%	-8.0	-1.1%

9.21. Effectifs des collaborateurs en fonction du genre (EPT)

Genre		2011		2012		2013		Variation 13/12	
Féminin	Effectif	478.0	46.9%	506.0	47.9%	508.0	48.4%	2.0	0.4%
Masculin	Effectif	541.0	53.1%	551.0	52.1%	541.0	51.6%	-10.0	-1.8%
Total	Effectif	1'019.0	100.0%	1'057.0	100.0%	1'049.0	100.0%	-8.0	-0.8%

9.22. Effectifs des collaborateurs en fonction de la catégorie du personnel (EPT)

Catégorie		2011		2012		2013		Variation 13/12	
Etat	Admin., techn., biblio	184.9	25.5%	193.1	26.0%	196.6	26.8%	3.5	1.9%
	Corps intermédiaire sup.	28.1	3.9%	27.7	3.7%	29.0	3.9%	1.3	4.6%
	Corps intermédiaire	186.2	25.6%	193.4	26.0%	194.1	26.4%	0.7	0.4%
	Corps professoral	113.0	15.6%	111.5	15.0%	110.0	15.0%	-1.5	-1.3%
	Apprenti	21.0	2.9%	19.0	2.6%	17.0	2.3%	-2.0	-9.5%
Total Etat		533.2	73.5%	544.7	73.4%	546.7	74.4%	2.0	0.4%
Fonds de Tiers	Admin., techn., biblio	34.5	4.7%	33.4	4.5%	30.8	4.2%	-2.6	-7.5%
	Corps intermédiaire sup.	0.2	0.0%	0.3	0.0%	0.6	0.1%	0.3	150.0%
	Corps intermédiaire	152.5	21.0%	156.7	21.1%	150.9	20.6%	-5.8	-3.8%
	Corps professoral	5.5	0.8%	7.1	1.0%	5.2	0.7%	-1.9	-34.5%
	Apprenti	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Total Fonds de Tiers		192.7	26.5%	197.5	26.6%	187.5	25.6%	-10.0	-5.2%
Total	Admin., techn., biblio	219.4	30.2%	226.5	30.5%	227.4	31.0%	0.9	0.4%
	Corps intermédiaire sup.	28.3	3.9%	28.0	3.8%	29.6	4.0%	1.6	5.7%
	Corps intermédiaire	338.7	46.6%	350.1	47.2%	345.0	47.0%	-5.1	-1.5%
	Corps professoral	118.5	16.4%	118.6	16.0%	115.2	15.7%	-3.4	-2.9%
	Apprenti	21.0	2.9%	19.0	2.6%	17.0	2.3%	-2.0	-9.5%
Total général		725.9	100.0%	742.2	100.0%	734.2	100.0%	-8.0	-1.1%

9.24. Statistique des effectifs d'étudiant-e-s de la HE-Arc

Sans les étudiant-e-s diplomant-e-s et en congé, ni les postgrades et formations continues, sans année préparatoire / module complémentaire

HE-Arc	15.10.2009	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
Domaine conservation -restauration	36	37	42	46	53
Domaine gestion	475	545	574	617	728
Domaine ingénierie	309	316	367	399	423
Domaine santé	231	255	281	274	259
Totaux	1051	1153	1264	1336	1463

Domaine Conservation -restauration	15.10.2009	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
Conservation /restauration PT	27	26	35	36	37
Master of Arts en Conservation-restauration	9	11	7	10	16
Totaux	36	37	42	46	53

Domaine Gestion	15.10.2009	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
Business Law PT	-	-	-	-	41
Business Law TP	-	-	-	-	34
Economie d'entreprise EE	153	155	174	176	189
Economie d'entreprise PT	251	289	267	286	311
Informatique de gestion PT	55	72	89	98	94
Informatique de gestion TP	16	29	44	57	59
Totaux	475	545	574	617	728

Domaine Ingénierie	15.10.2009	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
Génie électrique PT	24	26	23		
Génie mécanique PT	40	37	16		
Industrial Design Engineering PT	91	97	124	135	128
Informatique PT	40	71	92	126	143
Microtechniques PT	114	85	112	138	152
Totaux	309	316	367	399	423

Domaine Santé	15.10.2009	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
Soins infirmiers	231	255	281	274	259
Année préparatoire / Modules complémentaires	98	114	149	142	161
Totaux	329	369	430	416	420

9.25. Statistiques des étudiantes et étudiants par filières de formation

Les données sont enregistrées à la rentrée académique en août de chaque année.

Formation initiale	2009	2010	2011	2012	2013
Bachelor primaire	277	298	300	306	348
Master secondaire 1	16	22	20	19	30
Diplôme combiné secondaire 1 et 2	156	171	148	131	156
Diplôme secondaire 2			6	21	15
Master enseignement spécialisé	25	45	66	57	61
Enseignement spécialisé: attestation	24				
Formation continue					
Formations complémentaires (postgrades)	101	114	121	103	116
Total des étudiants certifiés	599	650	661	637	726
Pourcentage d'accroissement annuel		8.5%	1.7%	-3.6%	14.0%
Pourcentage d'accroissement cumulé			10.2%	6.6%	20.6%

Au total, la HEP-BEJUNE accueille 726 étudiants au sein de ses différentes filières de formation initiale et postgrade pour cette rentrée académique 2013, contre 637 en 2012.

En pourcentage cumulé et pour l'ensemble des formations, cette augmentation au cours des 5 dernières années est d'environ 21%.

Par ailleurs, on constate une légère augmentation du nombre d'hommes en formation, notamment au degré primaire. Déjà observée en 2012, cette tendance se poursuit et se confirme, passant de 12.4% en 2011, à 14.8% en 2012 et à 18.6% pour cette année. On atteint même 23% si on ne prend en compte que les étudiants débutant leur formation en 2013.

9.26. Statistiques des diplômées et diplômés

Cantons	Primaire		Secondaire 1		Secondaire 2		Secondaire 1 et 2		MAES	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Berne	17	19	1	2	0	3	12	7	9	8
Jura	16	19	1	0	0	1	19	6	8	3
Neuchâtel	34	32	7	4	0	6	29	32	8	8
Autre	3	10	1	0	0	1	5	11	0	1
Total	70	80	10	6	0	11	65	56	25	20

9.27. Statistique du personnel

Les données sont enregistrées au 31 décembre de chaque année.

	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Personnel administratif et technique (EPT)	45.6	47.1	46.5	48.7	47.1	46.0
Personnel enseignant (EPT)	96.3	81.9	81.7	80.5	73.0	74.3
Total	142.0	129.0	128.2	129.3	120.2	120.3
Personnel administratif et technique (femme)	58 (45)	65 (48)	63 (46)	65 (50)	66 (49)	66 (52)
Personnel enseignant (femme)	190 (74)	134 (46)	131 (50)	142 (51)	121 (46)	123 (49)
Age moyen (an)	54	50	50	49	48	46
Total	248	199	194	207	187	189

A l'inverse du nombre des étudiants qui ne cesse de s'accroître, les effectifs du personnel de la HEP-BEJUNE, notamment le personnel enseignant, ont diminué ces dernières années. Les effectifs 2012 et 2013 en comparaison avec 2005 correspondent à une diminution de 21,8 à 21,7 emplois pleins temps (EPT). Exprimé en pourcentage, cela représente une diminution globale de 15%, une réduction de postes qui a touché essentiellement le personnel enseignant (23 à 24%).

Total	499	987	975.8449
-------	-----	-----	----------

10. COMPTES

10.1. Résumé comparatif des charges relatives à l'éducation et de la famille en 2012

Répartition des charges					
		Montant des charges			En pour-cent
Part de la Confédération	Fr.	43'485'302.95		soit	6.07%
Part de l'Etat	Fr.	422'692'101.57		soit	58.97%
Part des communes	Fr.	185'331'402.20		soit	25.86%
Part d'autres cantons	Fr.	29'635'752.35		soit	4.13%
Charges couvertes par les dons, écolages, revenus de fonds scolaires, produit de travail des élèves (pour les écoles professionnelles seulement),					
allocation pour perte de gain, revenus divers	Fr.	35'598'731.13		soit	4.97%
Charges totales	Fr.	716'743'290.20		soit	100.00%

TABLE DES MATIÈRES

2013 EN BREF	1
1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....	6
1.1. Organisation	6
1.2. Missions essentielles	6
1.3. Activités	6
1.4. Microcity – Projet	7
1.5. Bâtiments scolaires communaux et installations sportives	11
1.6. Législation générale.....	12
2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC	13
3. CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (CAPPE).....	14
3.1. Ressources pour la qualité de vie au travail	14
3.2. Consultation pour les écoles et développement de la communication et des relations sans violence	15
3.3. Gestion des situations critiques	15
3.4. Ecoles en santé	16
4. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ	16
4.1. Violence conjugale.....	16
4.2. Ressources humaines	16
4.3. Commission consultative et groupes de travail	16
4.4. Actions éducatives	17
4.5. Formation en politiques sociales.....	17
4.6. Femmes et politique	17
4.7. Égalité entre hommes et femmes	18
4.8. Interventions publiques	18
4.9. Demandes parvenues à l'OPFE et entretiens	18
5. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	19
5.1. Enseignement au cycle 1 (années 1 à 4).....	22
5.2. Enseignement au cycle 2 (années 5 à 7).....	22
5.3. Enseignement au cycle 3 (années 8 à 11).....	22
5.4. Effectifs des élèves et des classes	24
5.5. Effectifs des enseignants	25
5.6. Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS).....	25
5.7. Epreuves.....	26
5.8. Office de l'enseignement spécialisé (OES).....	29
5.9. Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO).....	31
5.10. Conservatoire de musique neuchâtelois	36
5.11. Législation.....	40
5.12. Commissions consultatives.....	41
5.13. Éducation routière.....	41
6. SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION.....	44
6.1. Rapport de la direction.....	44
6.2. Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle	45
6.3. Office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle	47
6.4. Office des lycées	48
6.5. Office des apprentissages	48
6.6. Office des hautes écoles et de la recherche	49
6.7. Entités du secondaire 2	50
6.8. Entités du tertiaire.....	58
6.9. Commissions	65
6.10. Représentations permanentes du service	69
7. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE.....	71
7.1. Introduction	71
7.2. Gestion	71
7.3. Activités déployées	72
7.4. Perspectives d'avenir.....	78
7.5. Conclusion	78

8.	COLLABORATION INTERCANTONALE	79
8.1.	Conférence des chef-fe-s de département	79
8.2.	Conférence des chef-fe-s de service	80
8.3.	Conférence universitaire suisse	81
9.	TABLEAUX STATISTIQUES	82
9.1.	Effectifs des élèves et des classes, année scolaire 2013-2014.....	82
9.2.	Classes spéciales années cycle 1.....	85
9.3.	Classes spéciales années cycle 2.....	86
9.4.	Classes spéciales cycle 3.....	86
9.5.	Préapprentissage - Année scolaire 2013-2014	87
9.6.	Formations professionnelles initiales en école à plein temps - Année scolaire 2013-2014	87
9.7.	Formations professionnelles initiales en dual - Année scolaire 2013-2014	87
9.8.	Maturités professionnelles - Année scolaire 2013-2014.....	88
9.9.	Maturité spécialisée - Année scolaire 2013-2014.....	88
9.10.	Ecoles de culture générale et maturité gymnasiale - Année scolaire 2013-2014	88
9.11.	Formations supérieures en écoles à plein temps - Année scolaire 2013-2014	88
9.12.	Formations supérieures en dual - Année scolaire 2013-2014	89
9.13.	Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2013-2014	89
9.14.	Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2013-2014	90
9.15.	Examens de fin d'apprentissage.....	90
9.16.	Titres et diplômes délivrés à l'Université, évolution sur cinq ans	91
9.17.	Evolution de l'effectif total des étudiants de l'Université	92
9.18.	Effectifs des étudiants par faculté.....	93
9.19.	Provenance des étudiants par canton	94
9.20.	Effectifs des collaborateurs en fonction de la source de financement	95
9.21.	Effectifs des collaborateurs en fonction du genre (EPT)	95
9.22.	Effectifs des collaborateurs en fonction de la catégorie du personnel (EPT)	95
9.24.	Statistique des effectifs d'étudiant-e-s de la HE-Arc.....	96
9.25.	Statistiques des étudiantes et étudiants par filières de formation.....	97
9.26.	Statistiques des diplômées et diplômés.....	97
9.27.	Statistique du personnel	98
10.	COMPTES.....	98
10.1.	Résumé comparatif des charges relatives à l'éducation et de la famille en 2012.....	98
	TABLE DES MATIÈRES	99

Janvier 2014

La conseillère d'Etat, cheffe du
Département de l'éducation et
de la famille

Monika Maire-Hefti